

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE RÔLE DES NOUVEAUX ACTEURS DANS LA RESTRUCTURATION DE LA DETTE SOUVERAINE DES  
PAYS DE LA RÉGION D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

MAÎTRISE EN DROIT (DROIT INTERNATIONAL)

PAR

WAHID BAH-DEYBOU

JUILLET 2025

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je souhaite témoigner ma profonde reconnaissance envers ma famille pour son appui, tout au long de mon parcours scolaire. Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude à mon professeur et directeur de recherche, le Dr Rémi Bachand, dont les conseils avisés, l'expertise et les précieuses remarques ont été déterminants pour l'aboutissement de ce mémoire. Sans le soutien de ces personnes, cet exploit n'aurait pas été possible.

## DÉDICACE

En mémoire de mon père. Un homme qui a toujours été là pour sa famille sans jamais rien demander en retour. À chaque fois que je réussirai quelque chose, ce sera toujours en partie grâce à toi. Et chaque fois que j'échouerai, je te prie de m'excuser. Sache que je t'en suis à jamais reconnaissant. Désormais, et pour toujours, tu dors au fond de mon cœur. Ton *Grand* qui t'aime.



## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
DÉDICACE.....	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES .....	ix
LISTE DES SYMBOLES ET DES UNITÉS.....	xi
RÉSUMÉ .....	xii
ABSTRACT .....	xiii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA DETTE SOUVERAINE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE .....	10
1.1 Impact économique de la pandémie sur les pays d’Afrique subsaharienne.....	10
1.1.1 Augmentation des niveaux d’endettement.....	17
1.1.2 Conséquences socio-économiques : diminution des investissements publics dans les secteurs clés et hausse du coût du service de la dette.....	23
1.2 Émergence des nouveaux créanciers officiels.....	27
1.2.1 Rôle croissant de la Chine comme principal créancier bilatéral.....	30
1.2.2 Augmentation du financement par les créanciers privés.....	34
1.2.3 Complexification du processus de restructuration avec l’introduction d’approches divergentes par rapport aux créanciers traditionnels .....	39
1.3 Conclusion d’étape .....	41
CHAPITRE 2 LES PROBLÈMES DE LA RESTRUCTURATION DE LA DETTE SOUVERAINE .....	43
2.1 Initiatives de restructuration de la dette .....	43
2.1.1 Intégration de l’ensemble des créanciers dans un processus coordonné .....	44
2.1.2 Le Cadre commun pour la gestion de la dette .....	47
2.1.3 Clauses d’action collective : Réglementation contractuelle de la restructuration de la dette souveraine.....	53
2.2 Regards sur la dette souveraine : expériences du Tchad, de l’Éthiopie, de la Zambie et du Ghana.....	58
2.2.1 Le Tchad .....	59
2.2.2 L’Éthiopie .....	65
2.2.3 La Zambie .....	70
2.2.4 Le Ghana .....	74
2.3 Problèmes liés à l’émergence des nouveaux créanciers.....	79
2.3.1 Engagement insuffisant des créanciers privés.....	81
2.3.2 Approches opposées entre Club de Paris et la Chine quant au partage d’informations et à l’application du principe de comparabilité .....	85

<b>2.3.3 Désaccords stratégiques : les exigences chinoises pour une implication accrue des banques multilatérales au processus .....</b>	<b>93</b>
<b>2.4 Conclusion d'étape .....</b>	<b>99</b>
CONCLUSION .....	100
BIBLIOGRAPHIE .....	113





## LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

**AAA** - Note de crédit maximale

**AFREXIMBANK** - Banque africaine d'import-export

**ASS** - Afrique subsaharienne

**AVD** - Analyse de viabilité de la dette

**BCD** - Banque de commerce et de développement

**BMD** - Banques multilatérales de développement

**BPC** - Banque populaire de Chine

**BRICS** - Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud

**CAC** - Clauses d'actions collectives

**CC** - Cadre commun

**CDB** - China Development Bank

**CNUCED** - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

**COC** - Comité officiel des créanciers

**COCOBOD** - Ghana Cocoa Board

**COVID-19** – Maladie du Coronavirus

**DDEP** - Programme d'échange de dettes intérieures

**FEC** - Facilité élargie de crédit

**FMI** - Fonds monétaire internationale

**FOCAC** - Forum sur la coopération sino-africaine

**FSFG** - Fonds de stabilité financière du Ghana

**G20** - Groupe des vingt

**IADM** - Initiative d'allègement de la dette multilatérale

**ICMA** - International Capital Market Association

**IDA** - Association internationale de développement

**IDE** - Investissement directs étrangers

**IIF** - Institut international de finance

**ISSD** - Initiative de suspension du service de la dette

**MEDC** - Mécanisme élargie de crédit

**OCDE** - Organisation de coopération et de développement économiques

**PFR** - Pays à faible revenu

**PIB** - Produit intérieur brut

**PMA** - Pays les moins avancés

**PPTE** - Pays pauvres très endettés

**TDB** - Trade and Development

**TRMDS** - Table ronde mondiale sur la dette souveraine

**USD** - Dollar des États-Unis

## LISTE DES SYMBOLES ET DES UNITÉS

\$ - Dollar américain

% - Pourcentage

& - Et commercial (esperluette)

€ - Euro

¢ - Cedi ghanéen

## RÉSUMÉ

Ce mémoire analyse l'évolution du paysage de la dette souveraine en Afrique subsaharienne, mettant l'accent sur les récentes évolutions et les problèmes posés par le processus de restructuration de cette dette. L'étude débute par une analyse de l'impact économique de la pandémie de la COVID-19 sur la région. Elle met de l'avant la hausse des niveaux d'endettement et ses conséquences socio-économiques, notamment la baisse des investissements publics dans certains secteurs clés et l'augmentation des taux d'intérêt. Elle examine ensuite l'émergence de nouveaux créanciers officiels, notamment le rôle croissant de la Chine comme principal prêteur bilatéral, et elle analyse l'effet que cette évolution a eu sur la complexité des processus de restructuration de la dette.

La recherche évalue de manière critique les initiatives internationales visant à relever les difficultés liées à la dette souveraine, en mettant l'accent sur le cadre commun de la dette. Elle examine la capacité de ce cadre à inclure différents prêteurs dans une démarche harmonisée, tout en mettant en évidence les principaux écueils, tels que la participation restreinte et l'engagement inadéquat des créanciers privés. Cette recherche se concentre sur les difficultés spécifiques rencontrées par les nouveaux prêteurs. Elle compare les pratiques des prêteurs traditionnels et des prêteurs émergents, en mettant l'accent sur les différences de philosophie entre le Club de Paris et la Chine en ce qui concerne la divulgation d'informations et l'application des principes d'égalité de traitement.

De plus, ce mémoire examine les désaccords stratégiques liés au rééchelonnement de la dette, notamment les revendications chinoises en faveur d'une participation accrue des banques multilatérales et les obstacles posés par l'absence de cadre réglementaire pour les créanciers privés. En combinant ces facteurs, l'étude propose un examen exhaustif des difficultés actuelles liées à la réorganisation de la dette publique en Afrique subsaharienne. Elle éclaire également les possibilités d'une meilleure administration de la dette dans cette région.

Mots clés : dette souveraine, Club de Paris, Chine, Afrique subsaharienne, Fonds monétaire international (FMI), COVID-19, Cadre commun, créanciers privés

## ABSTRACT

This paper analyzes the evolution of the sovereign debt landscape in sub-Saharan Africa, focusing on recent developments and the challenges posed by the debt restructuring process. The study begins with an analysis of the economic impact of the COVID-19 pandemic on the region. It highlights the rise in debt levels and its socio-economic consequences, notably the drop in public investment in certain key sectors and the rise in interest rates. It then examines the emergence of new official creditors, notably the growing role of China as the largest bilateral lender, and analyzes the effect this has had on the complexity of debt restructuring processes.

The research critically assesses international initiatives to address sovereign debt challenges, focusing on the Common Debt Framework. It examines the ability of this framework to include different lenders in a harmonized approach, while highlighting key pitfalls, such as limited participation and inadequate engagement of private creditors. This research focuses on the specific difficulties encountered by new lenders. It compares the practices of traditional and emerging lenders, focusing on the differences in philosophy between the Paris Club and China with regard to information disclosure and the application of equal treatment principles.

In addition, this brief examines the strategic disagreements associated with debt rescheduling, including Chinese demands for greater involvement of multilateral banks and the obstacles posed by the lack of a regulatory framework for private creditors. Combining these factors, the study offers a comprehensive review of the current difficulties associated with reorganizing public debt in Sub-Saharan Africa. It also sheds light on the possibilities for better debt administration in this region.

Keywords : sovereign debt, Paris Club, China, sub-Saharan Africa, International Monetary Fund (IMF), COVID-19, Common Framework, private creditors

## INTRODUCTION

Au cours de la dernière décennie, la dette souveraine en Afrique subsaharienne (ASS) a connu une transformation majeure, marquée par une augmentation rapide des niveaux d'endettement, une évolution de la composition des créanciers et une hausse des coûts du service de la dette qui mettent en péril les objectifs de développement. Elle met en évidence la hausse récente de la dette, qui succède à une période de réduction significative grâce à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe) et à l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) au début des années 2000. Le renversement de cette dynamique favorable s'est largement étendu, en particulier dans la région subsaharienne.

Les données régionales agrégées maudent des variations importantes entre les pays. La dette extérieure de l'Afrique représente actuellement 24,5% du PIB combiné des pays concernés, mais plusieurs nations affichent des taux bien supérieurs. En chiffres globaux, les nations africaines doivent un montant stupéfiant de 685.5 milliards de dollars américains à leurs prêteurs internationaux en 2023, avec des remboursements de dette attendus de 88.7 milliards de dollars américains en 2025<sup>1</sup>. Cette dette colossale entraîne des répercussions majeures sur le financement du développement et la stabilité économique, surtout dans un climat international économique de plus en plus incertain, marqué par une augmentation des taux d'intérêt et une décélération de la croissance chez les principaux partenaires commerciaux.

Les origines de la situation actuelle de l'endettement en Afrique remontent à l'ère post-indépendance, lorsque les nouveaux États ont emprunté pour financer des projets de développement ambitieux. Toutefois, la crise de la dette des années 1980 et 1990 a marqué un tournant, car les chocs des prix des matières premières et les récessions mondiales ont laissé de nombreux pays africains dans l'incapacité d'honorer le paiement de leur dette.

Les programmes PPTe, lancés en 1996, et IADM, en 2005, ont constitué une étape importante dans la résolution de la crise de la dette africaine. Ces mesures ont offert un allégement significatif de la dette aux pays éligibles.

---

<sup>1</sup> Sara Harcourt, Jorge Rivera et Fiona Robertson, « African Debt » (février 2025), en ligne: *ONE Campaign* <<https://data.one.org/analysis/african-debt>>.

Toutefois, la période post-réduction de la dette a connu une régénération progressive des montants dus. Cette tendance s'est même accélérée après la crise financière mondiale de 2008-2009. Plusieurs facteurs ont contribué à cette résurgence, notamment les besoins de financement des infrastructures qui dépassent les capacités de mobilisation des ressources nationales. L'accès élargi aux marchés financiers internationaux pour les économies frontalières a également joué un rôle. De plus, la croissance des créanciers bilatéraux non traditionnels, comme la Chine, est à noter. En effet, la volatilité des prix des matières premières affecte les recettes d'exportation, ce qui entraîne une expansion budgétaire pour atteindre les objectifs de développement.

La pandémie de la COVID-19, conjuguée aux pressions inflationnistes mondiales, a encore exacerbé la vulnérabilité de l'ASS face à la dette, poussant de nombreux pays vers le surendettement<sup>2</sup>. Ce contexte historique souligne la nature cyclique des problèmes d'endettement dans la région et démontre l'importance de cadres de financement durables. L'évolution de l'endettement a connu des fluctuations importantes selon les nations, mettant en évidence les disparités économiques, les divergences dans les stratégies gouvernementales et l'impact des facteurs externes.

L'une des caractéristiques distinctives du problème actuel de l'endettement de l'ASS réside dans la transformation fondamentale de la composition des créanciers par rapport aux cycles d'endettement précédents. Historiquement, la dette était principalement composée de dettes extérieures préférentielles à long terme contractées auprès d'institutions multilatérales ou de créanciers bilatéraux traditionnels. Cependant, au cours des deux dernières décennies, la structure des créanciers s'est considérablement diversifiée.

L'expansion des marchés financiers nationaux et l'amélioration de l'accès aux marchés internationaux de capitaux ont entraîné une augmentation de la part des créanciers privés dans le profil de la dette de la région subsaharienne. Cette diversification a permis aux pays en développement d'ASS de puiser dans un bassin d'épargne plus important, mais elle a aussi raccourci la maturité de leur dette, fait grimper leurs taux d'intérêt moyens, et rendu ces pays plus vulnérables aux fluctuations soudaines du sentiment du marché. Aujourd'hui, près des trois quarts de la dette de la région sont contractés à des

---

<sup>2</sup> International Monetary Fund, « Understanding Sovereign Debt in Africa Options and Opportunities » (avril 2024), en ligne: *IMF Connect* <<https://www.imfconnect.org/content/imf/en/annual-meetings/calendar/open/2024/04/16/183749.html>>.

conditions commerciales<sup>3</sup>. Le recours accru aux créanciers privés introduit de nouvelles complexités en matière de restructuration de la dette, comme le montrent les expériences récentes au Ghana<sup>4</sup> et en Zambie<sup>5</sup>.

Du côté des créanciers officiels, la composition s'est elle aussi déplacée vers les prêteurs non traditionnels, la Chine devenant un créancier majeur de plusieurs pays africains. Les prêts chinois ont considérablement augmenté,<sup>6</sup> transformant les dynamiques de la gestion et la restructuration de la dette. En effet, les prêts chinois à l'ASS ont principalement visé le financement des projets d'infrastructure.

Toutefois, les modalités de prêt de la Chine ont évolué au cours des dernières années. Après avoir atteint un pic en 2016, les engagements de la Chine en matière de prêts à l'Afrique ont chuté de manière spectaculaire ces dernières années<sup>7</sup>. Cette baisse d'engagement économique de la Chine en Afrique est attribuable en partie à des inquiétudes quant à la solvabilité de la dette dans les pays africains ainsi qu'à des résultats décevants pour certains projets d'infrastructure onéreux.

L'essor des prêteurs non traditionnels, comme la Chine, présente des problèmes spécifiques par rapport aux prêts multilatéraux traditionnels ou au Club de Paris. Parmi ceux-ci, une transparence moindre des conditions<sup>8</sup> et des approches différentes en matière d'analyse de la viabilité et de restructuration de la dette<sup>9</sup>. L'absence de mécanismes établis pour une restructuration coordonnée complique les efforts visant à parvenir à un partage équitable des charges entre les créanciers<sup>10</sup>. Cela a été clairement démontré

---

<sup>3</sup> Fabio Comelli, « Navigating Fiscal Challenges in Sub-Saharan Africa » (2023) 2023:007 Dep Pap 1 à la p 1.

<sup>4</sup> David A Grigorian et Lili Vessereau, « Ghana: A Case Study of Sovereign Debt Restructuring under the G20 Common Framework » (2024) Cent Glob Dev aux pp 14-15.

<sup>5</sup> George Collard, « Debt restructurings get more rational, but private lenders are still groping in the dark » (24 octobre 2024), en ligne: *GlobalMarkets* <<https://www.globalcapital.com/globalmarkets/article/2dxhlwnc4q7alz35vu0ao/emerging-markets/debt-restructurings-get-more-rational-but-private-lenders-are-still-groping-in-the-dark>>.

<sup>6</sup> *The response to debt distress in Africa and the role of China*, par Alex Vines, Creon Butler et Yu Jie, Royal Institute of International Affairs, DOI.org (Crossref), 15 décembre 2022 à la p 4, en ligne : <<https://chathamhouse.soutron.net/Portal/Public/en-GB/RecordView/Index/191256>>.

<sup>7</sup> Vanessa Chen, « What China's New Lending Policy Means for Africa », Harvard Political Review (28 janvier 2025)

<sup>8</sup> Vito Amendolagine, Andrea Presbitero et Roberta Rabello, « Chinese infrastructure lending and Africa's global value chain participation » (19 décembre 2024), en ligne: *CEPR* <<https://cepr.org/voxeu/columns/chinese-infrastructure-lending-and-africas-global-value-chain-participation>>.

<sup>9</sup> Beekhuis Geert et al, A New Debt Deal for Africa: Breaking the Vicious Cycle, Tony Blair Institute for Global Change, (février 2025) à la p 29.

<sup>10</sup> Miriam Dowd, « FocusEconomics Awards Interview – Dennis Shen, Chair of the Macroeconomic Council (Scope Ratings) » (7 mars 2025), en ligne: *FocusEconomics* <<https://www.focus-economics.com/blog/awards-interview-shen-scope-ratings/>>.

lors des tentatives récentes de restructuration de la dette. Cela rend plus complexe le processus de résolution de la dette pour les nations africaines en difficulté financière.

Les banques multilatérales de développement (BMD) continuent de remplir une fonction essentielle sur le marché financier de l'ASS fournissant un appui contre-cyclique en périodes de crise. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international demeurent au cœur des évaluations de viabilité de la dette et d'un certain soutien financier en période de crise. Les institutions régionales, comme la Banque africaine de développement, contribuent également de manière significative aux finances du développement. Cependant, la part relative des financements préférentiels multilatéraux par rapport à l'ensemble de la dette africaine a diminué, les pays ayant diversifié leurs sources de financement. Cette évolution a des conséquences significatives sur la capacité de remboursement de la dette, car les prêts multilatéraux proposent généralement des conditions plus avantageuses, notamment des taux d'intérêt plus bas, des échéances plus longues et une plus grande souplesse en période de crise.

Plus inquiétant encore que les niveaux d'endettement est le coût croissant du service de cette dette. Le ratio des paiements d'intérêts aux recettes, un indicateur clé pour évaluer la capacité de service de la dette et prédire le risque de crise budgétaire, a plus que doublé depuis le début des années 2010 et est désormais près de quatre fois supérieur à celui des économies avancées<sup>11</sup>. L'endettement entraîne des répercussions immédiates sur les ressources allouées au développement et sur la capacité d'adaptation financière. L'importante part des revenus allouée au remboursement de la dette restreint la capacité des gouvernements à investir dans des secteurs clés du développement. Le prix à payer pour le remboursement de la dette est particulièrement élevé en raison des difficultés de croissance dans cette région. La CNUCED indiquant que la majorité des pays ayant des taux d'intérêt élevés proviennent d'Afrique<sup>12</sup>.

Les liens entre la dette souveraine et la croissance économique dans les pays d'ASS sont complexes et non linéaires. Les recherches montrent que des niveaux d'endettement modérés peuvent favoriser le développement, tandis qu'un endettement excessif peut entraver la croissance en affectant divers canaux.

---

<sup>11</sup> Fabio Comelli, « Navigating Fiscal Challenges in Sub-Saharan Africa » (2023) 2023:007 Int Monet Fund à la p 2.

<sup>12</sup> UNCTAD, « A world of debt 2024: A growing burden to global prosperity » (2024) UN Trade Dev à la p 16.

Cette dynamique crée un risque de pièges à la dette, où les coûts élevés du service de la dette entravent la croissance, ce qui aggrave les indicateurs de viabilité de la dette.

Les cotes de crédit souveraines influencent l'accès des pays africains aux marchés financiers mondiaux ainsi que les taux d'intérêt qu'ils doivent payer. Le paysage de l'évaluation de crédit en ASS révèle des problèmes majeurs. De nombreux États d'ASS ont subi des dégradations de notation ces dernières années<sup>13</sup>. Ces détériorations témoignent des préoccupations quant à la solvabilité de la dette, à l'équilibre budgétaire et à la résilience aux facteurs externes, et ont un impact direct sur les taux d'intérêt.

Des recherches suggèrent que les pays d'ASS pourraient être confrontés à une « prime de perception du risque » sur les marchés financiers. Une étude explorant cette question a révélé que les pays d'ASS paient des taux d'intérêt à l'émission nettement plus élevés que leurs pairs d'autres régions, même après contrôle des fondamentaux économiques<sup>14</sup>. Les coûts d'emprunt élevés rendent plus difficilement viable la dette, créant ainsi un cercle vicieux : plus le risque perçu est grand, plus les taux d'intérêt augmentent, ce qui alourdit le poids du service de la dette, ce qui dégrade à son tour les indicateurs de viabilité.

En réponse aux répercussions économiques de la pandémie de la COVID-19, le G20 a lancé l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) en 2020. L'ISSD prévoyait une suspension temporaire et neutre en valeur actuelle nette des paiements du service de la dette sur les créances dues aux créanciers bilatéraux officiels des pays les plus pauvres du monde<sup>15</sup>. L'initiative, qui devait initialement payer la dette due entre mai et décembre 2020, a été prolongée deux fois, ce qui signifie qu'elle a finalement couvert les paiements jusqu'en décembre 2021.

L'ISSD était accessible à 73 pays éligibles : tous les membres de l'Association internationale de développement (IDA) et les pays les moins avancés (PMA) ne présentant pas de retard de paiement envers le FMI ou la Banque mondiale. Les pays demandeurs se sont engagés à utiliser les ressources libérées pour faire face à la crise de la COVID-19, à divulguer la composition de leur dette publique et à respecter les

---

<sup>13</sup> Wenjie Chen, « Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa: the big funding squeeze » (2023) Int Monet Fund (Regional economic outlook) à la p 3.

<sup>14</sup> William Gbohoui, « Sub-Saharan Africa's Risk Perception Premium: In the Search of Missing Factors » (2023) 2023:130 IMF Work Pap 1 aux pp 3-4.

<sup>15</sup> Debtor (Non-)Participation in sovereign debt relief : A real option approach, par Danny Cassimon, Dennis Essers et Andrea Presbitero, International Monetary Fund, (septembre 2023) à la p 2.

limites imposées à la contraction de nouvelles dettes non préférentielles<sup>16</sup>. À l'expiration de l'initiative en décembre 2021, la suspension du service de la dette envers les créanciers bilatéraux officiels était estimée à environ 12,9 milliards de dollars<sup>17</sup>. Malgré les appels du G20 à la participation des créanciers privés à des conditions comparables, une participation faible, voire non existante de ces derniers s'est ressentie, ce qui met en évidence une limite clé de la réponse<sup>18</sup>.

L'ISSD présentait plusieurs faiblesses : il ne s'appliquait qu'aux pays à faible revenu, excluant les pays à revenu intermédiaire, était temporaire et ne couvrait que les besoins de financement jusqu'en 2021 et il ne nécessitait aucune modification de la valeur actuelle nette de la dette<sup>19</sup>.

Reconnaissant les limites des suspensions temporaires de paiement, le G20 a élaboré le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'ISSD afin d'aborder les problèmes structurels de l'endettement. Ce cadre permet de regrouper les pays créanciers pour contribuer à la restructuration des situations d'endettement insoutenables, dans l'optique de solutions plus globales et durables.

L'approche néo-gramscienne, qui s'appuie sur l'analyse d'Antonio Gramsci de l'hégémonie et des dynamiques du pouvoir, fournit un cadre essentiel pour comprendre la manière dont les systèmes de dette souveraine sont façonnés par l'intersection des forces idéologiques, matérielles et institutionnelles dans l'économie politique internationale<sup>20</sup>. À la base, la théorie souligne que l'hégémonie, c'est-à-dire la domination d'un groupe social ou d'une classe particulière, est maintenue non seulement par la coercition, mais également par la production du consentement via des institutions culturelles, économiques et politiques. En ce qui a trait à la dette publique, cela signifie analyser comment les gouvernements dominants, les institutions financières internationales et les groupes capitalistes mondiaux créent et perpétuent des conventions qui justifient les liens de dépendance, tout en écartant les alternatives<sup>21</sup>. Une approche néo-gramscienne des crises de la dette souveraine met donc en évidence la relation dialectique

---

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> G20 Research Group, G20 Finance Ministers and Central Bank Governors Meeting, G20 Indonesia (février 2022) à la p 2.

<sup>18</sup> Cassimon, Essers & Presbitero, *supra* note 15 à la p 2.

<sup>19</sup> Martin Chorzempa et Adnan Mazarej, « Improving China's Participation in Resolving Developing-Country Debt Problems » (2021) Peterson Inst Int Econ à la p 8.

<sup>20</sup> Antonio Gramsci, Selections from the Prison Notebooks, New York, International Publishers, 1992 aux pp 245-246.

<sup>21</sup> Naphon Phumma, Neoliberalism and the global imbalances : the neo-Gramscian approach, University of Utah, Department of Economics, (avril 2014) aux pp 1-2.

entre le pouvoir matériel, représenté par le contrôle des flux de capitaux, et les constructions idéologiques, comme les mesures de solvabilité.

Ce travail cherche à analyser de façon approfondie le changement survenu dans le paysage de la dette publique africaine, mettant un accent particulier sur l'interaction complexe entre la structure des prêteurs, la soutenabilité de cette dette ainsi que ses répercussions sur le développement économique. Cette étude cherche à comprendre les risques et les opportunités liés à l'évolution de la dette dans la région en examinant les problèmes actuels dans leur contexte historique et en analysant les récentes réponses politiques, telles que le Cadre commun du G20 et l'évolution du rôle des créanciers non traditionnels. Finalement, l'analyse cherche à éclairer les orientations politiques qui peuvent promouvoir des mécanismes plus robustes et plus durables. Ces mesures s'assurent ainsi que la dette reste un levier de développement plutôt qu'une source de fragilité permanente.

L'objet de notre recherche nous conduira à formuler la question de recherche suivante :

Comment l'apparition de nouveaux créanciers, en particulier la Chine, a-t-elle influencé les initiatives de restructuration de la dette souveraine des pays d'Afrique subsaharienne depuis la pandémie de la COVID-19 ?

Nous allons tester l'hypothèse selon laquelle l'arrivée de nouveaux créanciers, telle que la Chine et les créanciers privés ont complexifié les moyens de restructuration de la dette souveraine des pays d'ASS. Ces nouveaux créanciers viennent avec de nouveaux risques qui n'étaient pas présents au début des années 2000, l'ère des initiatives Pays pauvres très endettées et l'initiative d'allègement de la dette multilatérale. Les risques géopolitiques et les taux d'intérêt élevés des dernières années obligent les institutions essentielles à la restructuration de la dette souveraine à réviser leurs méthodes de fonctionnement. La théorie néogramscienne propose un cadre d'analyse convaincant pour comprendre l'évolution de la dynamique de la restructuration de la dette africaine. Elle conceptualise les mécanismes traditionnels d'allègement de la dette occidentale, tels que le Club de Paris, le FMI et la Banque mondiale, comme une expression de l'ordre mondial hégémonique, qui a historiquement maintenu sa domination, non seulement par la coercition, mais aussi en imposant des normes et des cadres idéologiques faisant apparaître comme « allant de soi » la gestion néolibérale de la dette. Dans ce contexte, l'émergence de la Chine comme créancier bilatéral majeur constitue un problème potentiel contre-hégémonique, puisqu'elle perturbe l'ordre établi en pratiquant des modes de prêt alternatifs, en imposant des conditions

différentes et en adoptant une approche divergente de la restructuration de la dette, refusant ainsi de se soumettre aux cadres traditionnels dominés par l'Occident. Les complications dans les processus de restructuration de la dette, telles que les désaccords sur le partage d'informations, les principes d'égalité de traitement et le rôle des banques multilatérales, peuvent être interprétées comme des signes de projets hégémoniques concurrents. La résistance de la Chine face aux mécanismes existants montre qu'elle cherche à construire ses propres structures de pouvoir, plutôt que de se faire simplement coopter par le système en place. Cette perspective néogramscienne montre que la crise actuelle de la dette dans la région subsaharienne africaine ne constitue pas simplement un problème financier technique, mais un terrain de contestation idéologique et géopolitique. Les divers créanciers y représentent des conceptions distinctes du développement, de la gouvernance et des relations économiques internationales, ce qui entraîne finalement une reconfiguration des cadres institutionnels ayant historiquement encadré la restructuration de la dette souveraine.

Dans un premier chapitre, nous analyserons l'effet de la pandémie de COVID-19 sur les pays de la région subsaharienne, en mettant l'accent sur l'augmentation de leur endettement. Nous aborderons également les répercussions sociales et économiques de cette hausse, telles qu'une baisse des dépenses publiques et une augmentation du coût du service de la dette. Une attention particulière sera portée sur l'émergence des nouveaux créanciers officiels, en mettant l'accent sur le rôle croissant de la Chine comme principal prêteur bilatéral et sur l'augmentation du financement offert par les créanciers privés. Ce chapitre analysera aussi comment l'introduction d'approches divergentes par ces nouveaux acteurs, par rapport aux créanciers traditionnels, a complexifié les procédures de restructuration de la dette.

Le deuxième chapitre de ce mémoire traitera des problèmes spécifiques liés à la restructuration de la dette souveraine en Afrique subsaharienne. Il proposera une analyse critique des initiatives internationales existantes, en mettant l'accent sur les problèmes d'intégration de l'ensemble des créanciers dans un processus coordonné, le Cadre commun pour la gestion de la dette, et l'engagement insuffisant des créanciers privés dans les initiatives de restructuration. Au cours de ce chapitre, on examinera ensuite les difficultés particulières liées à l'émergence de nouveaux créanciers, comme les divergences entre les créanciers traditionnels et les nouveaux intervenants. De manière plus détaillée, ce chapitre se concentrera sur les divergences de vues entre le Club de Paris et la Chine en matière de partage d'informations et d'application du principe de traitement égal, ainsi que sur les désaccords stratégiques, tels que les exigences chinoises pour une participation accrue des banques multilatérales dans le

processus. Enfin, ce chapitre abordera les obstacles liés à l'absence d'un cadre global contraignant pour les créanciers privés.

## CHAPITRE 1

### ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA DETTE SOUVERAINE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Ce chapitre explore les problèmes de la dette souveraine en Afrique subsaharienne après la pandémie en examinant comment les vulnérabilités économiques et l'évolution des créanciers ont redéfini les cadres de restructuration de la dette. La pandémie a exacerbé les faiblesses structurelles des économies de la région, entraînant des cycles de prêt insoutenables. Les gouvernements ont dû équilibrer les réponses d'urgence en matière de santé et la baisse des recettes fiscales, ce qui a entraîné une spirale descendante. Les obligations croissantes du service de la dette ont éclipsé les investissements dans les secteurs sociaux essentiels, ce qui a affaibli les infrastructures publiques et le développement du capital humain. Concomitamment, le paysage des créanciers a subi une transformation tectonique. La Chine est devenue le principal prêteur bilatéral en finançant spécifiquement les infrastructures, tandis que les créanciers privés ont étendu leur influence grâce à l'émission d'obligations à haut rendement. Ce chapitre examine comment la philosophie chinoise de restructuration bilatérale et individuelle entre en conflit avec l'exigence des prêteurs traditionnels pour des normes uniformes de comparabilité, ce qui entraîne un blocage dans les négociations multilatérales. En outre, l'augmentation de la dette privée a introduit de nouvelles complexités, les groupes d'investisseurs opaques utilisant les asymétries contractuelles pour s'opposer à un partage équitable du fardeau. Ces pressions contradictoires entre créanciers publics et privés, ainsi que les approches traditionnelles et émergentes, révèlent une architecture fragmentée mal équipée pour faire face aux crises croissantes de la région. L'analyse met en évidence le fait que les difficultés liées à la dette de l'Afrique subsaharienne ne découlent pas uniquement des politiques budgétaires, mais également de l'harmonisation des intérêts contradictoires entre les prêteurs, les objectifs de développement durable et l'égalité dans un monde où les pôles se multiplient.

#### 1.1 Impact économique de la pandémie sur les pays d'Afrique subsaharienne

L'économie de la région ASS a connu une contraction historique en raison de la pandémie de la COVID-19 en raison de son ampleur et de sa soudaineté. Selon le Fonds monétaire international (FMI), l'économie de la région a diminué de 1,9% en 2020, ce qui constitue le pire résultat jamais enregistré<sup>22</sup>. Les prévisions de la Banque mondiale se sont avérées très similaires, prévoyant une contraction de 2%

---

<sup>22</sup> IMF, *Navigating a long pandemic*, Regional economic outlook April 2021, Washington, DC, International Monetary Fund, 2021 à la p 1.

pour la même période<sup>23</sup>. Bien que ces données globales puissent sembler limitées en comparaison des stagnations observées dans les régions plus prospères, elles marquent un tournant remarquable par rapport à l'évolution prévue de la croissance avant la pandémie, soit environ 3,2%. Cela équivaut à une baisse d'environ 5% du rendement économique.

L'impact de la contraction économique causée par la pandémie a grandement fluctué d'un pays à l'autre, en raison des disparités dans les infrastructures économiques, les approches de gestion de la crise sanitaire et les facteurs de risque sous-jacents. Le choc économique a transité par divers canaux, submergeant les capacités limitées dont bénéficiaient de nombreuses économies africaines. D'après une étude de la Banque mondiale, le « triple choc » est composé de trois éléments. D'abord, il y a eu une perturbation de la production nationale, accompagnée d'une baisse importante de la demande. Ensuite, l'économie mondiale s'est ralentie, et les conditions financières se sont resserrées. Finalement, les prix des matières premières, notamment du pétrole, ont fortement baissé<sup>24</sup>. La coïncidence de ces chocs a distingué la crise de la COVID-19 des contractions économiques régionales précédentes, qui se caractérisent généralement par des mécanismes de transmission plus isolés.

Les impacts économiques de la pandémie se sont fait sentir de manière inégale dans les différents secteurs. Certains ont été durement touchés, comme le tourisme, l'hôtellerie, les transports et l'industrie manufacturière orientée vers l'exportation. Ces secteurs ont été fortement affectés par les mesures de confinement et les restrictions de voyage imposées partout dans le monde. Selon les évaluations du FMI, la perturbation des chaînes de valeur mondiales a encore aggravé ces pressions sectorielles. Les exportateurs africains ont dû faire face à des problèmes logistiques et à une baisse de la demande sur les principaux marchés<sup>25</sup>.

Une particularité du choc économique lié à la COVID-19 en Afrique subsaharienne est l'écart significatif entre les secteurs formel et informel. Les travailleurs informels de tout le continent ont subi des pertes de revenus importantes à court terme pendant les confinements, car très peu d'entre eux étaient protégés par la protection sociale ou d'autres interventions politiques<sup>26</sup>. Une étude de Teachout

---

<sup>23</sup> Albert G Zeufack et al, *Africa's Pulse - Boosting Resilience : The future of social protection in Africa*, The World Bank, 2022 à la p 16.

<sup>24</sup> *Ibid* à la p 12.

<sup>25</sup> Chen, *supra* note 13 aux pp 4-5.

<sup>26</sup> Julia Leininger et al, « The COVID-19 pandemic and structural transformation in Africa: evidence for action » (2021) Discuss Pap 11/2020 à la p 37.

et Zipfel a estimé que la mise en œuvre de mesures de confinement dans 32 pays d'ASS a eu des conséquences immédiates et graves pour les travailleurs informels, qui manquent généralement d'épargne et d'accès à des alternatives de travail numériques<sup>27</sup>. Les fermetures de lieux de travail ont été particulièrement dommageables, entraînant les coûts économiques les plus élevés parmi les diverses mesures de confinement.

L'agriculture, qui occupe la plupart des travailleurs de la région, a démontré une plus grande capacité d'adaptation que le secteur des services urbains. La croissance soutenue du secteur agricole a permis à plusieurs économies africaines de résister à la crise économique, malgré les difficultés posées par les perturbations des chaînes d'approvisionnement en intrants et les restrictions d'accès aux marchés imposées par les mesures de confinement<sup>28</sup>. La résilience relative du secteur agricole a servi de couvercle important pour les communautés rurales, contribuant à expliquer certaines disparités régionales dans l'impact de la pandémie.

La pandémie a accéléré la transition vers le numérique dans plusieurs industries, mais avec des écarts significatifs en matière de capacité d'adaptation. Les secteurs d'activité susceptibles d'être numérisés, tels que les services financiers, les services professionnels et l'éducation pour les segments privilégiés, ont démontré une plus grande capacité d'adaptation aux conditions de la pandémie. Cependant, le manque d'infrastructures numériques dans de nombreuses régions d'ASS a entravé cette adaptation, creusant l'écart de productivité et de revenus entre les activités économiques numériques et traditionnelles.

L'un des aspects les plus inquiétants des répercussions économiques de la pandémie est son impact sur les indicateurs de pauvreté et de développement humain en ASS. La Banque mondiale estime que le choc de la COVID-19 pourrait plonger entre 26 et 40 millions d'Africains subsahariens supplémentaires dans l'extrême pauvreté<sup>29</sup>. On observe un recul important des progrès réalisés au cours de la décennie passée en matière de réduction de la pauvreté dans cette région.

---

<sup>27</sup> Matthieu Teachout et Céline Zipfel, *The economic impact of COVID-19 lockdowns in sub-Saharan Africa*, International Growth Centre, (mai 2020) à la p 1.

<sup>28</sup> Zeufack et al, *supra* note 23 à la p 16.

<sup>29</sup> Leininger et al, « The COVID-19 pandemic and structural transformation in Africa », *supra* note 26 à la p 38.

Les mécanismes de cette augmentation de la pauvreté ont fonctionné de diverses manières. Plus directement, les pertes de revenus causées par les fermetures d'entreprises et la baisse de l'activité économique ont fait basculer des ménages sous le seuil de pauvreté. La Banque mondiale a noté qu'en 2021, la pandémie avait déjà fait basculer dans l'extrême pauvreté 40 millions de personnes en Afrique. Les femmes, les jeunes, les travailleurs peu qualifiés et ceux du secteur informel sont les plus durement touchés, car ils ont un accès limité aux filets de sécurité sociale et aux opportunités de revenus<sup>30</sup>. Outre les répercussions immédiates sur les revenus, la pandémie a engendré des tensions sociales supplémentaires par le biais de perturbations des services de base, de l'inflation des prix des denrées alimentaires et de la baisse des transferts d'argent des communautés de la diaspora, qui font face à des difficultés économiques.

Les recherches de Teachout et Zipfel ont fourni des informations plus détaillées sur ces effets de la pauvreté, estimant que les mesures de confinement sous leur forme actuelle ont poussé 9,1% supplémentaires de la population dans l'extrême pauvreté dans les pays d'ASS de leur étude<sup>31</sup>. Environ 65% de cette hausse est attribuable aux mesures de confinement elles-mêmes, et non à l'incertitude économique globale liée à la pandémie. Leur constatation est particulièrement alarmante : un confinement généralisé de huit semaines dans les pays d'ASS a effectivement anéanti les épargnes d'environ 30% de la population, supprimant ainsi leur capacité de résilience aux chocs futurs<sup>32</sup>.

La pandémie a eu des conséquences sur la pauvreté qui ont dépassé les effets immédiats sur les revenus et qui ont également touché le capital humain à long terme. La fermeture des écoles a perturbé l'éducation de millions d'enfants africains, limitant ainsi l'accès aux solutions d'apprentissage à distance dans de nombreux contextes. La nutrition et la santé se sont également détériorées. Les ménages ont réduit leur consommation alimentaire et les consultations préventives ont diminué, par crainte d'une transmission de la COVID-19 dans les établissements de santé.

La pandémie a imposé une pression budgétaire considérable sur les gouvernements des États, entraînant une baisse des recettes et une hausse des dépenses. Alors que les économies développées ont mis en œuvre des plans de relance budgétaires massifs pour faire face à la crise, les gouvernements africains avaient une marge de manœuvre budgétaire nettement plus restreinte pour y répondre. Le

---

<sup>30</sup> Zeufack et al, *supra* note 23 à la p 1.

<sup>31</sup> Teachout & Zipfel, *supra* note 27 à la p 10.

<sup>32</sup> *Ibid* aux pp 9-14.

soutien économique des gouvernements africains a été bien plus modéré qu'ailleurs, bien que la communauté internationale ait fourni des moyens supplémentaires aux économies africaines<sup>33</sup>.

Les recettes fiscales ont fortement baissé en raison de la contraction de l'activité économique, de la fermeture des frontières et de l'effondrement initial des prix des matières premières. En même temps, la réponse à la pandémie a entraîné une hausse des dépenses en santé, des dépenses de protection sociale et des mesures de soutien économique, ce qui a fait que le déficit budgétaire s'est creusé rapidement partout dans la région.

Les vulnérabilités préexistantes en matière d'endettement, de nombreux pays d'ASS ont entravé leur capacité de réponse budgétaire. La dette publique a atteint environ 60% du PIB, laissant la région avec des niveaux d'endettement observés pour la dernière fois au début des années 2000<sup>34</sup>. L'endettement élevé des gouvernements a entravé leur capacité à adopter une politique budgétaire contre-cyclique et les a contraint à des arbitrages difficiles entre la gestion de la pandémie et le service de la dette. En 2022, dans la région, 19 des 35 pays à faible revenu se trouvaient en situation de surendettement ou présentaient un risque élevé de surendettement<sup>35</sup>. Cette situation reflète les fortes pressions budgétaires accrues par la pandémie. Certains pays ont pu compter sur une aide financière d'urgence pour faire face à ces pressions budgétaires immédiates. Toutefois, ce soutien était souvent assorti de promesses de consolidation budgétaire à venir une fois la crise aigüe passée.

La pandémie a considérablement affecté la situation économique extérieure de l'ASS, entravant les échanges commerciaux, les investissements et les financements étrangers. Les échanges commerciaux ont fortement diminué sur tout le continent, avec toutefois des différences importantes selon les produits d'exportation<sup>36</sup>. Les nations qui dépendent fortement du tourisme, des exportations de pétrole et des exportations de biens manufacturés intégrés dans la chaîne d'approvisionnement mondiale ont été durement touchées par des chocs sectoriels externes.

Les investissements directs étrangers (IDE), qui constituent une source majeure de financement du développement et de transfert de technologie pour de nombreuses économies africaines, ont connu

---

<sup>33</sup> Leininger et al, « The COVID-19 pandemic and structural transformation in Africa », *supra* note 26 aux pp 88-91.

<sup>34</sup> IMF, « Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa - Living on the Edge » (2022) Int Monet Fund (Regional economic outlook) à la p 1.

<sup>35</sup> *Ibid* à la p 2.

<sup>36</sup> Leininger et al, « The COVID-19 pandemic and structural transformation in Africa », *supra* note 26 à la p 25.

une baisse significative en raison de la pandémie. Les IDE étaient susceptibles de chuter substantiellement en 2020, y compris dans les secteurs considérés comme essentiels à l'accélération du développement économique de l'Afrique<sup>37</sup>. Cette baisse des investissements n'a pas seulement entraîné une diminution des flux de capitaux actuels, mais elle a également pu repousser à plus tard des projets stratégiques dans les secteurs des infrastructures, de l'énergie et de l'industrie manufacturière. Ces projets auraient pu favoriser la croissance à long terme et la transition vers une économie plus solide.

L'aversion mondiale au risque a augmenté pendant les premières phases de la pandémie, ce qui a entraîné une hausse des contraintes de financement extérieur. Le FMI a souligné que la crise de la COVID-19 avait précipité les sorties de capitaux, les dépréciations monétaires et le durcissement des conditions dans toute la région<sup>38</sup>. Ces pressions financières extérieures ont rendu plus difficiles les réponses du secteur public et privé à la crise. Elles ont limité l'accès aux capitaux au moment où les besoins de financement étaient les plus urgents.

Le Fonds monétaire international a estimé que l'ASS aurait besoin de 425 milliards de dollars de financements extérieurs supplémentaires au cours des cinq années suivant la pandémie<sup>39</sup>. Pour les pays les plus pauvres de la région, les besoins de financement extérieurs supplémentaires ont été estimés à 245 milliards de dollars au cours de la même période<sup>40</sup>. Ces importants déficits de financement montrent à quel point le problème économique extérieur créé par la pandémie est important, ainsi que l'importance d'un appui international afin qu'une reprise durable soit possible.

L'exposition aux marchés des matières premières a été l'un des facteurs clés de différenciation dans les trajectoires de reprise. Le FMI a constaté que les économies des pays à faible ressource naturelle qui bénéficient d'une structure économique plus diversifiée ont continué de se distinguer par leur dynamisme et leur résilience, avec une croissance de 4,6% en 2022, comparativement à 3,3% pour les économies exportatrices de pétrole et 3,1% pour celles qui dépendent fortement de leurs ressources naturelles<sup>41</sup>. Cette tendance met en évidence l'importance cruciale d'une économie diversifiée pour assurer une meilleure résilience face aux chocs extérieurs, comme une pandémie.

---

<sup>37</sup> *Ibid* aux pp 24-26.

<sup>38</sup> IMF, *supra* note 34 à la p 3.

<sup>39</sup> IMF, *supra* note 22 à la p 15.

<sup>40</sup> *Ibid*.

<sup>41</sup> IMF, *supra* note 34 à la p 2.

Les voies de redressement ont également divergé en fonction des ressources budgétaires des nations et de leur capacité d'accès à l'aide internationale. Les pays qui présentaient une situation budgétaire plus favorable avant la pandémie et qui bénéficiaient d'un meilleur accès à des financements avantageux ont généralement connu des ralentissements moins prononcés et des reprises plus vigoureuses. La reprise économique mondiale demeure inégale, certains pays montrant des signes de reprise économique précoce tandis que d'autres luttent encore contre les conséquences de la pandémie<sup>42</sup>.

Une reprise rapide de la croissance mondiale pourrait entraîner un écart de développement encore plus important. Selon les prévisions actuelles, le PIB par habitant de nombreux pays ne devrait pas retrouver son niveau d'avant la crise avant fin 2025<sup>43</sup>. Ce retard dans la reprise pourrait entraîner un écart de développement croissant entre l'ASS et le reste du monde à moyen terme.

La pandémie a aussi exacerbé les problèmes préexistants en matière de viabilité de la dette, d'adaptation au changement climatique et de pressions démographiques. Les pays ont essayé de trouver un équilibre entre la stimulation de la croissance et la limitation de l'impact de l'inflation, mais ils ont continué à faire face à une inflation persistante et à une dette publique et à des vulnérabilités financières associées. La pandémie de la COVID-19 a causé des dommages économiques graves et multiformes à l'ASS, déclenchant la première récession dans cette région depuis des décennies, ce qui a menacé d'annuler des années de progrès en matière de développement. Relever ces problèmes structurels, tout en se remettant de la pandémie, a représenté un exercice d'équilibre politique complexe pour les gouvernements de la région. La récession de 2020 représente la pire performance jamais enregistrée<sup>44</sup>. Elle a eu des effets particulièrement durs pour les travailleurs des villes, dans le secteur des services et dans l'économie informelle. Des millions de personnes sont tombées dans l'extrême pauvreté, les budgets nationaux se sont fortement dégradés, tandis que les pressions financières internationales se sont accrues dans un climat d'incertitude globale.

---

<sup>42</sup> Zeufack et al, *supra* note 23 aux pp 55-57.

<sup>43</sup> Abebe Aemro Selassie et Hakobyan Shushanik, « Six Charts Show the Challenges Faced by Sub-Saharan Africa » (avril 2021), en ligne: *IMF* <<https://www.imf.org/en/News/Articles/2021/04/12/na041521-six-charts-show-the-challenges-faced-by-sub-saharan-africa>>.

<sup>44</sup> World Bank Group, « COVID-19 (Coronavirus) Drives Sub-Saharan Africa Toward First Recession in 25 Years » (avril 2020), en ligne (Text/HTML): *World Bank* <<https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2020/04/09/covid-19-coronavirus-drives-sub-saharan-africa-toward-first-recession-in-25-years>>.

Dans un avenir proche, l'impact économique de la pandémie persistera et influencera le chemin de croissance de l'ASS. La reprise sera incomplète et inégale, avec un risque élevé de conséquences à long terme sur le développement humain, la viabilité budgétaire et les disparités économiques, aussi bien à l'intérieur de la région qu'entre l'ASS et les économies plus développées. La pandémie a mis en évidence la fragilité de la région face aux chocs externes et l'urgence de construire des économies plus résilientes, diversifiées et inclusives pour faire face aux crises futures.

### **1.1.1 Augmentation des niveaux d'endettement**

La trajectoire de la dette souveraine en ASS ne représente pas seulement un problème budgétaire, mais, d'un point de vue théorique néo-gramscien, elle symbolise les rapports de force structurels qui sous-tendent l'économie politique mondiale. Cette partie analyse l'augmentation de l'endettement dans les pays d'ASS en la situant dans un contexte où la dette n'est plus perçue comme un instrument financier impartial, mais plutôt comme un outil de domination hégémonique. Cet outil contraint les nations à s'aligner sur le consensus néolibéral.

La situation préoccupante de l'endettement de l'ASS devient de plus en plus évidente. Selon le Fonds monétaire international, le ratio d'endettement moyen de la région est à près de 60% du PIB en 2023 avec les paiements d'intérêts gouvernementaux représentant 12% des recettes, soit plus du double par rapport à il y a dix ans<sup>45</sup>. Cette hausse soudaine a suivi une époque où la dette avait considérablement diminué, grâce aux programmes Initiative pour les pays pauvres fortement endettés (PPTF) et Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) au début du nouveau millénaire. Ce que nous constatons ne se résume pas à une simple question de budget, mais reflète la notion de définancement massif du potentiel de développement. En effet, les nations éprouvent des difficultés à rembourser leurs dettes, souvent contractées auprès des mêmes prêteurs internationaux qui ont engagé des investissements imprudents et hautement endettés<sup>46</sup>. Grâce à ces programmes, la région a temporairement vu ses taux d'endettement diminuer, ce qui a donné l'impression d'une marge de manœuvre budgétaire accrue. Cependant, cet allègement était conditionnel à la mise en œuvre de stratégies visant la réduction de la

---

<sup>45</sup> UNDP, Sub-Saharan Africa Needs to Collect More Taxes and Spend Better, United Nations Development Programme, (juillet 2024) à la p 1.

<sup>46</sup> Stephen Gill, « Global Organic Crisis and Geopolitics » (août 2015), en ligne (Stephen Gill News): <<https://stephengill.com/news/?p=28>>.

pauvreté. Bien qu'elles se disaient orientées vers cette dernière, ces mesures ont en fait ancré les principes du néolibéralisme dans les structures de gouvernance des pays bénéficiaires.

Après l'allégement, les niveaux de dette ont augmenté progressivement, puis se sont accélérés à la suite de la crise économique mondiale de 2008-2009. Cette tendance à la hausse des niveaux de dette est observée dans l'ensemble de la région. Ce poids financier affecte considérablement le financement du développement et la souveraineté nationale. On constate qu'un grand nombre de pays d'ASS consacrent chaque année près de 20% de leurs recettes fiscales au paiement de leur dette externe, ce qui sert souvent à régler une dette principale qui a déjà fait l'objet de multiples remboursements<sup>47</sup>. Le montant global des remboursements de la dette externe pour tous les pays africains s'élevait à 85 milliards de dollars américains en 2023, avant de grimper à environ 104 milliards de dollars en 2024<sup>48</sup>. Cette situation détourne des ressources limitées pour répondre à des demandes sociales et économiques prioritaires, ce qui peut entraîner une aggravation de la pauvreté et des disparités.

D'un point de vue néo-gramscien, cette hausse de la dette ne peut être comprise comme un simple problème budgétaire technique. Cela s'apparente davantage à une expression d'un « néolibéralisme disciplinaire », dans lequel les principes directeurs et les rouages financiers restreignent l'autonomie des nations et exigent l'adhésion à la pensée unique économique dominante. Le concept de néolibéralisme disciplinaire de Stephen Gill est né de ses nombreux travaux universitaires des années 1990, notamment de son article fondateur « Globalisation, Market Civilisation, and Disciplinary Neoliberalism » publié en 1995<sup>49</sup>. Gill décrit le néolibéralisme disciplinaire comme un système qui repose principalement sur le marché des capitaux pour régir les participants économiques. Il souscrit à l'idée que les investisseurs forment une élite bénéficiant d'un statut privilégié au sein des sociétés capitalistes<sup>50</sup>.

Le fonctionnement rigoureux de ce système est basé sur les trois « C » du pouvoir du capital, c'est-à-dire crédibilité, cohérence et confiance, tels qu'ils sont définis par Gill. Les politiques publiques ont été redéfinies de façon fondamentale. Elles doivent maintenant démontrer leur crédibilité et leur cohérence

---

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> Tim Jones et Jennifer Larbie, « Between life and debt » (2024) Christ Aid aux pp 12-13.

<sup>49</sup> Stephen Gill, « Globalisation, Market Civilisation, and Disciplinary Neoliberalism » (1995) 24:3 Millennium 399-423.

<sup>50</sup> Stephen Gill, « The Constitution of Global Capitalism » (2000) International Studies Association Dep Polit Sci York Univ, en ligne : <<https://ciaotest.cc.columbia.edu/isa/gis01/>> à la p 4.

en fonction du niveau de confiance accordé par les investisseurs<sup>51</sup>. La crédibilité dépend de la fiabilité du système institutionnel et de la prévisibilité de ses règles et de ses politiques, ainsi que de la manière constante avec laquelle elles sont appliquées.<sup>52</sup> L'analyse de Gill met en évidence le fonctionnement du néolibéralisme disciplinaire, qui s'exerce par le biais du « nouveau constitutionnalisme ». Il s'agit d'un ensemble de dispositifs quasi juridiques conçus pour sécuriser les réformes néolibérales et limiter l'espace démocratique. Ces cadres juridiques sont constitués par les accords internationaux sur l'investissement, les traités bilatéraux d'investissement et les règles des institutions financières internationales. Ces textes ont une portée quasi constitutionnelle au niveau mondial en ce qui concerne des aspects cruciaux de la vie économique et politique<sup>53</sup>.

L'endettement est un outil puissant que les prêteurs, que ce soit des institutions publiques ou privées, utilisent pour influencer les décisions politiques des États emprunteurs. Cette fonction disciplinaire fonctionne par plusieurs mécanismes. Tout d'abord, les conditions imposées par les institutions financières internationales restreignent l'autonomie politique. Deuxièmement, la perspective d'être exclus du marché oblige les nations à mettre en place des mesures économiques convaincantes, soit des politiques néolibérales. Troisièmement, le poids du service de la dette crée un cercle vicieux, car il exige de nouveaux emprunts pour payer le service de la dette actuelle. Cette procédure penche nettement en faveur des prêteurs et des détenteurs d'obligations sur le plan économique et politique mondial<sup>54</sup>.

Le cadre néo-gramscien est crucial pour comprendre comment la dette souveraine fonctionne comme un puissant mécanisme de discipline qui limite les possibilités pour les mouvements sociaux et politiques, en particulier ceux qui pourraient être révolutionnaires ou contre-hégémoniques. La crainte d'une fuite de capitaux, d'un effondrement monétaire ou d'une marginalisation économique, des conséquences bien réelles et souvent observées dans les pays endettés d'ASS, comme nous l'avons vu plus tôt, ne constitue pas simplement une contrainte économique abstraite. Ces menaces sont en réalité générées et entretenues par les mécanismes globaux du système capitaliste ainsi que par les organisations internationales qui l'encadrent. Ces organisations influencent l'opinion sur ce qui constitue une politique crédible ou responsable, ce qui restreint considérablement l'autonomie des États endettés. Ce processus

---

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> *Ibid* à la p 9.

<sup>54</sup> Gill, *supra* note 46.

transforme la politique en une question technique, étouffant ainsi les discussions sur les différentes options de développement et minimisant les menaces perçues contre l'ordre néolibéral dominant. Il rend toute alternative impensable pour les décideurs et une partie de la population, la reléguant au rang d'utopie irréalisable.

La composition de la base créancière de l'ASS a beaucoup changé au cours des deux dernières décennies, ce qui a ajouté de la complexité au paysage de la dette. Historiquement, la majorité de la dette était composée de prêts préférentiels accordés par des institutions multilatérales et des créanciers bilatéraux membres du Club de Paris. Cependant, la structure des créanciers s'est diversifiée, ce qui a entraîné des changements importants en termes de gouvernance de la dette et des rapports de force. En 2000, les principaux débiteurs de la région étaient les institutions multilatérales, les prêteurs du Club de Paris et une dette interne relativement faible. En 2021, la situation a radicalement changé, avec une augmentation significative de la dette détenue par les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris, notamment la Chine et les créanciers commerciaux<sup>55</sup>. L'expansion du nombre de prêteurs a entraîné un bouleversement des mécanismes conventionnels de négociation et de restructuration de la dette. Ce changement reflèterait un mouvement plus large dans l'économie politique mondiale, marqué par l'émergence de nouveaux pôles d'accumulation de capital qui contesteraient l'hégémonie occidentale.

Toutefois, plutôt que d'ébranler profondément le principe sous-jacent de la finance, l'expansion du nombre de prêteurs s'est traduite par une exacerbation de la rivalité entre eux dans leur quête de bénéfices auprès des emprunteurs étatiques. Cela a également entravé leurs tentatives conjointes de régler la dette. Le poids accru des créanciers privés est particulièrement notable. Les obligations extérieures, négligeables jusqu'au milieu des années 2000, sont devenues une source de financement importante, représentant une part substantielle de la dette publique de la région<sup>56</sup>. Le passage à un financement par le marché a entraîné une réduction de la durée de remboursement de la dette, une hausse des coûts moyens des emprunts et une exposition accrue des pays aux fluctuations soudaines du sentiment du marché.

La récente croissance rapide de la dette dans la région ASS doit être examinée dans un contexte mondial. De nombreux chocs externes ont frappé la région, tels que la pandémie de la COVID-19 et

---

<sup>55</sup> Saad Quayyum, *Regional Economic Outlook, Sub-Saharan Africa, October 2023: Light on the Horizon?*, Washington, D.C., International Monetary Fund, 2023 à la p 3.

<sup>56</sup> *Ibid.*

l'envolée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie qui en a découlé. Ces événements se sont produits pendant un moment où les économies développées ont renforcé leur politique monétaire, ce qui s'est traduit par une hausse globale des taux d'intérêt et une perte d'appétit pour la dette sur les marchés émergents. Depuis 2020, la Zambie, le Ghana et l'Éthiopie ont fait défaut sur leur dette souveraine, ce qui a aggravé les difficultés de service de la dette extérieure et réduit les flux de capitaux étrangers. Les flux d'investissements étrangers dans la région de l'ASS ont diminué.<sup>57</sup>.

Plus le paiement de la dette consomme une part importante des recettes publiques, moins il y a de marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses sociales et l'investissement public. Cette tendance caractérise des gouvernements néolibéraux qui font peser sur les contribuables moyens une charge financière accrue en réduisant leurs revenus, en limitant les prestations sociales et les dépenses en matière de santé.<sup>58</sup>.

La récente expérience du Kenya souligne l'importance de la discipline budgétaire pour gérer la dette. Après avoir adopté des mesures fiscales pour rembourser sa dette, le gouvernement a dû faire marche arrière et se concentrer sur les sources de financement de ses créanciers via les marchés financiers<sup>59</sup>. Les importants remboursements de la dette attendus cette année et l'année prochaine, ainsi que les problèmes de financement, ont obligé les nations à diminuer les dépenses publiques cruciales et à rediriger les fonds alloués au développement vers le paiement de la dette. Cela pourrait menacer les perspectives de croissance économique à long terme<sup>60</sup>. Cette situation favorise donc les intérêts des créanciers en faisant primer le service de la dette sur les besoins intérieurs. Sur le plan politique, elle consolide l'influence du néolibéralisme en limitant le spectre du débat politique acceptable et en érigeant la rigueur du marché en impératif incontournable.

Face à la vulnérabilité croissante de la dette, diverses initiatives d'allégement ont été mises en œuvre, dont les plus récentes sont l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) et le Cadre

---

<sup>57</sup> Rachel Savage et al, Sub-Saharan Africa debt levels to fall but new funding scarce, says IMF, *Reuters* (19 avril 2024) en ligne: <<https://www.reuters.com/world/africa/sub-saharan-africa-debt-levels-fall-new-funding-scarce-says-imf-2024-04-19/>>.

<sup>58</sup> Gill, *supra* note 46.

<sup>59</sup> Lennox Yieke, « Kenya's Ruto rethinks debt problem after tax plans scuttled » (24 juillet 2024), en ligne: *Afr Bus* <<https://african.business/2024/07/politics/kenyas-ruto-rethinks-debt-problem-after-tax-plans-scuttled>>.

<sup>60</sup> Savage et al, *supra* note 57.

commun pour le traitement de la dette au-delà de l'ISSD. Cependant, ces mécanismes ont montré des limites importantes pour répondre aux aspects structurels de la crise de la dette.

Le Cadre commun, qui sert de plateforme de restructuration concertée de la dette, n'a pas fait beaucoup de progrès. La Zambie, le Ghana et l'Éthiopie sont actuellement en train de restructurer leur dette grâce à cette initiative, qui a été lancée pendant la pandémie pour inclure de nouveaux prêteurs, tels que la Chine. Cependant, les progrès ont été lents, et le Tchad a achevé son processus de restructuration sans bénéficier d'un quelconque allègement de dette par le biais du Cadre commun<sup>61</sup>. La théorie néo-gramscienne met en évidence le fonctionnement de ces mécanismes de soulagement de la dette, qui, bien qu'ils procurent un soulagement temporaire, tendent à renforcer les structures de pouvoir sous-jacentes qui génèrent une dépendance à l'endettement. Les initiatives précédentes d'allègement de la dette peuvent être comprises comme des tentatives pour renforcer le soutien à des politiques de réforme néolibérales de plus en plus contestées dans les pays en développement, et, à terme, pour transformer un ordre mondial de développement néolibéral non hégémonique en un ordre mondial hégémonique et inclusif néolibéral<sup>62</sup>. L'implication restreinte des prêteurs privés dans les initiatives de réduction de la dette souligne un aspect supplémentaire de l'inégalité de puissance dans le cadre du processus de redressement et de gestion de la dette. Alors que les prêteurs officiels peuvent se montrer disposés à suspendre ou à restructurer leurs créances, les créanciers privés ont tendance à maintenir leur exigence de remboursement total, ce qui témoigne de leur influence systémique dans le système financier international.

Les données actuelles de 2025 concernant le niveau d'endettement de l'ASS montrent une légère baisse par rapport aux projections précédentes<sup>63</sup>. Cependant, cette amélioration modeste ne doit pas être considérée comme un signe d'espoir, compte tenu des graves défis économiques auxquels l'ASS a été confrontée. Cette tendance peut simplement être attribuable aux mesures temporaires prises pour faire face à la crise de la dette, plutôt qu'à une véritable solution durable. Les dépenses continues en 2025

---

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> Arne Ruckert, « From The Heavily Indebted Poor Country (HIPC) to the Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI): Inclusive Neoliberalism and Accumulation by Subsidization », Canadian Political Science Association, (2008) à la p 2.

<sup>63</sup> Savage et al, *supra* note 57.

suggèrent que la reprise économique est encore fragile. Le responsable du département africain du FMI, Abebe Selassie, a souligné que « les financements obtenus ont un coût »<sup>64</sup>.

L'augmentation de la dette en ASS ne peut être appréhendée indépendamment des structures plus larges du capitalisme mondial et des mécanismes d'action du pouvoir hégémonique. En adoptant un cadre théorique néo-gramscien, on peut saisir comment la dette ne se réduit pas à une simple relation financière, mais constitue également un outil de discipline et de contrôle, renforçant ainsi la position du capital transnational sur l'échiquier économique mondial. Cette étude met en évidence le fait que la restructuration de la dette nécessite plus que des solutions techniques axées sur la viabilité de la dette. Elle exige une réflexion profonde sur les rapports de force sous-jacents qui génèrent la dépendance à l'endettement et entravent l'autonomie politique. Les pays de cette région devraient fixer des cibles de dette précises en tenant compte des principaux dilemmes politiques, notamment l'équilibre entre la viabilité de la dette et les objectifs de développement, plutôt que de se focaliser uniquement sur les déficits budgétaires à court terme<sup>65</sup>. Cette perspective reconnaît subtilement ces tensions. Cependant, il est nécessaire de procéder à une réévaluation plus profonde de la relation entre la dette, le développement et la démocratie afin qu'un avenir économique plus juste et plus durable soit possible pour l'ASS. La persistance des crises de la dette, en dépit des nombreuses tentatives d'allègement, montre que ces problèmes sont structurels et exigent des solutions systématiques.

### **1.1.2 Conséquences socio-économiques : diminution des investissements publics dans les secteurs clés et hausse du coût du service de la dette**

L'accroissement considérable de la dette dans le budget de l'ASS a profondément bouleversé les priorités de dépenses gouvernementales, obligeant à effectuer des choix délicats entre le remboursement de la dette et les investissements dans les secteurs publics clés. Plus le service de la dette consomme une part importante des recettes publiques, plus la capacité d'investissement dans le développement diminue. Cela entraîne une série de conséquences socio-économiques qui dépassent le simple cadre budgétaire et s'inscrivent dans le quotidien de la région.

Le secteur de la santé a particulièrement souffert de la crise budgétaire causée par le paiement de la dette. Alors que les gouvernements allouent une part plus importante de leur budget au service de la

---

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> Fabio Comelli et al, « How to Avoid a Debt Crisis in Sub-Saharan Africa » (septembre 2023), en ligne: *IMF* <<https://www.imf.org/en/News/Articles/2023/09/26/cf-how-to-avoid-a-debt-crisis-in-sub-saharan-africa>>.

dette, les dépenses de santé ont été limitées, voire réduites en termes réels, dans une grande partie de la région<sup>66</sup>. L'accent mis sur les intérêts des prêteurs plutôt que sur les besoins de santé publique a des répercussions significatives sur l'accessibilité, la qualité et les résultats des soins de santé.

Le service de la dette publique étrangère, caractérisé par des coûts élevés, entraîne une augmentation vertigineuse des intérêts versés par l'État, créant ainsi des déficits budgétaires insoutenables<sup>67</sup>. La baisse de l'épargne publique et l'augmentation subséquente du taux d'intérêt intérieur entravent davantage l'investissement privé, entraînant un effet négatif cumulatif sur l'activité économique.

Cette dynamique peut s'avérer particulièrement néfaste dans les économies en développement, où l'investissement public est essentiel pour combler les lacunes infrastructurelles et relancer l'activité du secteur privé. L'efficacité des investissements publics est cruciale pour assurer la solvabilité de la dette en Afrique. En effet, elle met en évidence le fait que les insuffisances dans ce domaine entraînent des conséquences néfastes<sup>68</sup>. Les secteurs de l'éducation et de la santé sont souvent touchés par les restrictions budgétaires, car ils impliquent généralement des dépenses récurrentes plus faciles à ajuster à court terme que des obligations rigides comme le service de la dette ou les salaires du secteur public.

L'envergure de cette situation est manifeste . Chaque dollar américain supplémentaire alloué au service de la dette entraîne une baisse de 0,33 dollar américain des dépenses d'éducation et une réduction des dépenses salariales publiques comprise entre 0,14 et 0,23 dollar américain<sup>69</sup>.

Dans le secteur de l'éducation, les contraintes financières se manifestent sous de multiples aspects : infrastructures scolaires insuffisantes, matériel pédagogique inadapté, classes surpeuplées et difficultés de recrutement et de rétention du personnel enseignant. Si l'on considère spécifiquement les enseignants formés, ceux possédant les qualifications minimales requises, le ratio élèves/enseignants formé s'est récemment amélioré dans l'enseignement primaire en ASS, mais reste élevé à 58:1<sup>70</sup>.

---

<sup>66</sup> Jones & Larbie, *supra* note 48 aux pp 9-15.

<sup>67</sup> Talknice Saungweme et Nicholas M. Odhiambo, Public debt service and economic growth : A survey of international literature , Applied Econometrics and International Development, (janvier 2018) à la p 132.

<sup>68</sup> George Kararach et al, Public Investment Efficiency, Economic Growth and Debt Sustainability in Africa, African Development Bank, (mai 2022) à la p 5.

<sup>69</sup> Saungweme & Odhiambo, *supra* note 67 à la p 135.

<sup>70</sup> UNESCO, Closing the gap - Ensuring there are enough qualified and supported teachers, (2021) UNESCO à la p 5.

Dans le domaine médical, les contraintes budgétaires limitent l'expansion des services de santé de base et l'entretien des infrastructures actuelles. D'après les statistiques de Human Rights Watch, en 2021, les gouvernements africains n'ont alloué que 7,4% de leurs dépenses budgétaires à la santé, ce qui est nettement inférieur à la promesse faite vingt ans plus tôt par les pays signataires de la Déclaration d'Abuja (15%). Sur les 55 pays membres de l'Union africaine, seuls deux ont atteint l'objectif de 15% en 2021<sup>71</sup>.

La pandémie de la COVID-19 a mis en évidence les effets néfastes du sous-investissement à long terme dans les systèmes de santé et d'éducation. Cela a entraîné un étirement des ressources financières déjà maigres, aggravant ainsi le déficit budgétaire.

Le financement des infrastructures est un autre domaine crucial où les contraintes budgétaires liées à la dette ont des répercussions significatives. Des structures solides, comme les réseaux routiers, les systèmes énergétiques, l'approvisionnement en eau et les dispositifs sanitaires, ainsi que la connectivité numérique, sont essentielles pour assurer une croissance économique durable et favoriser le développement du secteur privé. Cependant, les investissements dans ces infrastructures nécessitent souvent des coûts initiaux élevés, ce qui les rend particulièrement sensibles aux contraintes budgétaires.

L'indice de développement des infrastructures en Afrique, publié par la Banque africaine de développement, révèle que, bien que certains progrès aient été accomplis, le continent est toujours confronté à d'énormes déficits en matière d'infrastructures. Les restrictions budgétaires imposées par la dette limitent la capacité des gouvernements à résorber le déficit en infrastructures.

Le sous-investissement dans les infrastructures entraîne des conséquences qui dépassent les impacts économiques immédiats et affectent des aspects plus vastes du développement. L'insuffisance des infrastructures de transport accroît les coûts pour les entreprises et limite l'accès aux marchés pour les producteurs ruraux. De plus, un approvisionnement énergétique insuffisant entrave l'expansion industrielle et la productivité. Le manque d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement a des conséquences directes sur la santé publique et le développement humain. De plus, les insuffisances dans

---

<sup>71</sup> Human Rights Watch, « African Governments Falling Short on Healthcare Funding | Human Rights Watch » (26 avril 2024), en ligne: <<https://www.hrw.org/news/2024/04/26/african-governments-falling-short-healthcare-funding>>.

le domaine de la connectivité numérique exacerbent les inégalités existantes en ce qui concerne l'accès à l'information, aux services et aux opportunités économiques.

Le rapport entre les versements d'intérêts et les revenus dans la région de l'ASS s'est considérablement accru au cours de la décennie écoulée<sup>72</sup>. La structure de la dette ne fait qu'aggraver ses problèmes. Le FMI note que certaines dettes de la région sont contractées à des conditions commerciales<sup>73</sup>. Cette tendance vers le financement commercial s'est souvent caractérisée par des taux d'intérêt plus élevés et des échéances plus courtes que les prêts préférentiels traditionnels. Les conséquences sont particulièrement graves pour les pays ayant des marges de manœuvre budgétaires limitées et des revenus fluctuants, car le remboursement de la dette est une obligation rigide qui doit être respectée, quelles que soient les contraintes budgétaires.

Des données récentes montrent que les pays africains devraient payer 102,59 milliards de dollars au titre du service de la dette extérieure en 2024. Cette somme devrait toutefois diminuer à 88,71 milliards de dollars en 2025<sup>74</sup>.

Une étude examinant l'impact de la dette souveraine sur la croissance économique dans les pays d'ASS a révélé que la dette souveraine et sa volatilité ont un impact négatif et significatif sur la croissance économique en ASS<sup>75</sup>. Pour échapper à cette spirale, il est crucial d'aborder simultanément deux aspects : la dette actuelle et les flux financiers futurs. Cela permettra de favoriser un développement durable tout en minimisant l'impact sur l'allocation des ressources publiques. Lorsqu'il est nécessaire d'effectuer des ajustements budgétaires pour faire face à l'augmentation du coût du service de la dette, les catégories de dépenses qui bénéficient aux populations vulnérables sont souvent touchées de manière disproportionnée.

Les programmes de protection sociale, qui sont essentiels pour aider les personnes les plus démunies de la société, sont souvent mis à l'épreuve lors des efforts de redressement. Selon l'Organisation internationale du travail, la protection sociale en ASS est encore insuffisante. Seuls 17,4% des individus ont accès à au moins une prestation sociale, alors que ce taux atteint en moyenne 46,9% dans le monde

---

<sup>72</sup> Comelli et al, *supra* note 65.

<sup>73</sup> Comelli, *supra* note 11 à la p 1.

<sup>74</sup> Harcourt, Rivera & Robertson, *supra* note 1.

<sup>75</sup> Charles O Manasseh et al, « External debt and economic growth in Sub-Saharan Africa: Does governance matter? » (2022) 17:3 PLOS ONE à la p 22.

entier<sup>76</sup>. Les contraintes budgétaires liées au service de la dette limitent l'expansion de ces programmes, ce qui a pour conséquence directe une augmentation de la pauvreté et de la vulnérabilité.

L'augmentation du coût du service de la dette dans les pays d'ASS entraîne des répercussions socio-économiques complexes et variées, allant des restrictions budgétaires actuelles aux perspectives de développement futures. En définitive, les tensions entre obligations de service de la dette et investissements de développement reflètent des problèmes structurels plus profonds dans l'architecture de la dette souveraine.

## **1.2 Émergence des nouveaux créanciers officiels**

Au cours des dix dernières années, le paysage de la dette souveraine de l'ASS a connu une profonde transformation. La composition des créanciers officiels a évolué de manière significative, ce qui ne reflète pas seulement une modification technique des mécanismes de financement, mais un rééquilibrage fondamental des dynamiques économiques mondiales. Ces changements ont des implications importantes pour le développement futur de l'ASS.

Le paysage des prêteurs traditionnels, dominé par les institutions multilatérales et les pays du Club de Paris, un groupe informel de pays créanciers à revenu élevé, a évolué vers un écosystème de prêteurs plus diversifié. Le Club de Paris n'est plus aussi pertinent pour la restructuration de la dette des pays africains, car la composition des créanciers bilatéraux officiels de l'ASS se déplace de plus en plus des gouvernements occidentaux vers de nouveaux pays non membres du Club de Paris, notamment la Chine, qui est maintenant créancier bilatéral officiel de nombreux pays africains<sup>77</sup>. Comme nous le verrons, cette évolution constitue un problème majeur pour les possibilités de restructuration de la dette souveraine.

Cette section se penche sur l'émergence de prêteurs officiels dans le domaine des ASS, en examinant l'évolution de la structure de la base créditrice régionale. Elle met en lumière les raisons et les mécanismes qui sous-tendent l'arrivée de ces nouveaux prêteurs, ainsi que les répercussions de ces modifications sur la soutenabilité de la dette, la souveraineté économique et la gestion du développement. Ces transformations peuvent être interprétées comme un signe de problèmes plus profonds au pouvoir

---

<sup>76</sup> International Labour Organization, World Social Protection Report 2020-22: Social protection at the crossroads – in pursuit of a better future, ILO, (septembre 2021) à la p 40.

<sup>77</sup> Skylar Brooks, Domenico Lombardi et Ezra Suruma, « African perspectives on sovereign debt restructuring » (2014) 43 Cent Int Gov Innov à la p 1.

dominant dans l'économie politique mondiale. Ces problèmes émergent de l'apparition de forces potentiellement anti-hégémoniques qui mettent en question la suprématie des institutions financières internationales dominées par l'Occident.

Historiquement, le paysage du crédit en ASS était dominé par des institutions multilatérales ainsi que par des créanciers bilatéraux des pays occidentaux, qui se réunissent au sein du Club de Paris<sup>78</sup>. Fondé en 1956, le Club de Paris a été la principale plateforme de coopération pour la restructuration de la dette entre les prêteurs gouvernementaux. Ses membres sont principalement des économies avancées ; les États créanciers d'Amérique du Nord, d'Europe occidentale et du Japon y jouent un rôle prépondérant. Ce dispositif institutionnel reflétait ce que les théoriciens néo-gramsciens identifiaient comme une composante importante de l'ordre hégémonique, où les organisations internationales, dominées par l'Occident, servaient à reproduire des modèles de dépendance économique et de discipline politique. Les pratiques de résolution de ces prêteurs traditionnels ont servi à restreindre et à orienter tout changement social pour protéger les structures de pouvoir en place.

Cette tendance, qui a commencé à se manifester dans les années 1980, a connu une transformation profonde après la récente crise financière de 2008, étroitement liée à l'essor des économies émergentes. Ces dernières ont progressivement acquis une influence prépondérante sur les marchés mondiaux grâce à leur capacité croissante à investir et à prêter à l'étranger, révélant ainsi leur puissance grandissante. Ce phénomène, mis en évidence par un rapport d'Afreximbank, traduit un changement fondamental dans la géopolitique financière mondiale, qui met en lumière l'importance croissante de différents acteurs du crédit sur le continent<sup>79</sup>. La redistribution du poids des créanciers a profondément modifié la dynamique du financement souverain en ASS.

La mutation la plus marquante du paysage des créanciers en ASS a été l'émergence de la Chine comme prêteur bilatéral de premier plan. Bien que les estimations sur sa part exacte de la dette africaine diffèrent d'une source à l'autre, son rôle de principal créancier bilatéral est largement reconnu. L'influence démesurée de la Chine dans certains contextes est due à la concentration de ses prêts dans des secteurs et des pays stratégiques.

---

<sup>78</sup> Harcourt, Rivera & Robertson, *supra* note 1.

<sup>79</sup> Afreximbank Research, *State of Play of Debt Burden in Africa 2024 : Debt dynamics and mounting vulnerability*, Afreximbank, (février 2024) à la p 8.

Les prêts chinois aux pays d'ASS se caractérisent par plusieurs éléments distinctifs. En premier lieu, la Chine a mis beaucoup d'importance sur le financement des infrastructures, ce qui correspond à un grand besoin en Afrique, ainsi qu'à ses compétences en construction et en ingénierie<sup>80</sup>. Les routes, les chemins de fer, les ports, les centrales électriques, ainsi que les réseaux de télécommunications, font partie des infrastructures qui ont reçu une attention particulière. Par la suite, les prêts chinois suivent souvent des conditions et des structures différentes de celles des prêteurs traditionnels. Les taux d'intérêt des prêts chinois sont généralement inférieurs à ceux des créanciers privés, mais supérieurs à ceux des financements préférentiels offerts par les banques multilatérales de développement. Les taux d'intérêt des prêts accordés par le secteur privé sont proches du double de ceux des prêts octroyés par la Chine<sup>81</sup>.

Les prêts chinois comportent généralement moins de conditions que les prêts bilatéraux ou les crédits accordés par les institutions multilatérales occidentales<sup>82</sup>. Cette caractéristique confère aux gouvernements bénéficiaires une plus grande autonomie politique, mais soulève aussi des interrogations concernant les critères de sélection des projets ainsi que les normes de gouvernance<sup>83</sup>. Cette méthode de « non-ingérence » conteste directement le système de financement du développement, largement contrôlé par l'Occident, qui a traditionnellement conditionné les fonds à des changements dans les politiques économiques<sup>84</sup>. L'émergence de la Chine comme prêteur majeur peut être perçue comme une remise en question et une reproduction des aspects de l'ordre hégémonique actuel. Elle propose une option différente des sources de financement dominées par l'Occident, ce qui pourrait mener à des modèles de développement alternatifs<sup>85</sup>.

L'étude de la Japan International Cooperation Agency met en évidence le manque de coordination des activités d'allègement de la dette entre les créanciers non membres du Club de Paris et les prêteurs

---

<sup>80</sup> Harinder S Kohli, « An Inside-Out Perspective: Impact of Non-Paris Club Countries' Lending on Selected African Countries » (2019) Centen Group à la p 2.

<sup>81</sup> Debt Justice, « African governments owe three times more debt to private lenders than China - Debt Justice » (11 juillet 2022), en ligne: <<https://debtjustice.org.uk/press-release/african-governments-owe-three-times-more-debt-to-private-lenders-than-china>>

<sup>82</sup> Mikael Mattlin et Matti Nojonen, « Conditionality in Chinese Bilateral Lending » (15 juin 2011) Rochester, NY, à la p 5.

<sup>83</sup> *Ibid* à la p 6.

<sup>84</sup> *Ibid* à la p 9.

<sup>85</sup> John P Ruehl, « Comparing How The West And China Offer Loans To Developing Countries – OpEd » (18 novembre 2023), en ligne: *Eurasia Rev* <<https://www.eurasiareview.com/18112023-comparing-how-the-west-and-china-offer-loans-to-developing-countries-oped/>>.

bilatéraux traditionnels dans le cadre du Club de Paris<sup>86</sup>. L'absence de coordination entre les différents groupes de créanciers entraîne des difficultés majeures dans la gestion de la dette et les efforts de restructuration. En effet, chaque groupe applique ses propres règles et procédures, ce qui complique grandement la coordination. Cette fragmentation des mécanismes de coordination des créanciers constitue un problème structurel pour assurer une gouvernance cohérente de la dette souveraine. La durée excessive des processus de restructuration que certains de ces pays ont connus met en évidence les difficultés de coordination dans un paysage de créanciers fragmenté<sup>87</sup>. Ces difficultés techniques révèlent des remises en question plus fondamentales concernant l'autonomie économique et les systèmes de gestion. La disponibilité de financement alternatif offre aux gouvernements africains une certaine autonomie par rapport aux créanciers occidentaux traditionnels et aux institutions financières internationales.

Le changement dans le paysage des prêteurs en ASS soulève des questions géopolitiques majeures, mettant en évidence des préoccupations plus vastes concernant la gouvernance économique mondiale et les modèles de développement. Les gouvernements occidentaux ont manifesté une inquiétude croissante face à l'influence financière accrue de la Chine en Afrique, l'intégrant dans un discours plus large sur la « diplomatie du piège de la dette » et la concurrence stratégique.

Pour relever les problèmes de la dette africaine dans ce nouveau contexte, il faut mettre en place des méthodes innovantes, transparentes et crédibles de gestion des obligations souveraines. Cela implique de développer des mécanismes de coordination plus inclusifs intégrant les créanciers traditionnels et nouveaux, de renforcer les capacités de gestion de la dette intérieure et de s'assurer que les financements, qu'ils soient occidentaux, chinois ou privés, servent de véritables priorités de développement, plutôt que de perpétuer des modèles de dépendance extérieure.

### **1.2.1 Rôle croissant de la Chine comme principal créancier bilatéral**

Au fil des deux dernières décennies, la Chine s'est imposée comme le principal prêteur bilatéral en Afrique subsaharienne (ASS), ce qui a profondément bouleversé le paysage de la dette souveraine sur ce continent. Ce changement constitue un problème majeur pour l'hégémonie occidentale. Il témoigne

---

<sup>86</sup> Kohli, *supra* note 80 à la p 2.

<sup>87</sup> Danny Bradlow, Kevin P Gallagher et Marina Zucker-Marques, « Easing Africa's debt burdens: a fresh approach, based on an old idea » (26 septembre 2024), en ligne: *The Conversation* <<http://theconversation.com/easing-africas-debt-burdens-a-fresh-approach-based-on-an-old-idea-239427>>.

aussi d'une transition contestée de l'économie politique mondiale, où les puissances émergentes créent des canaux de financement alternatifs qui remettent en cause les hiérarchies économiques établies. Entre 2000 et 2023, les prêteurs chinois ont consenti 1306 prêts d'une valeur totale de 182.28 milliards de dollars à 49 gouvernements africains ainsi qu'à sept institutions régionales<sup>88</sup>. Grâce à cet investissement financier considérable, la Chine est devenue le plus grand créancier bilatéral de l'Afrique.

L'ampleur des prêts chinois en Afrique est particulièrement frappante par rapport à celle des prêteurs multilatéraux traditionnels. Avec 182.28 milliards de dollars, le total des prêts chinois de 2000 à 2023 représente 69% des 264.15 milliards de dollars de la Banque mondiale et près de cinq fois les 36,85 milliards de dollars de prêts souverains accordés à l'Afrique par la Banque africaine de développement sur la même période<sup>89</sup>. Cette comparaison met en évidence la manière dont les prêts chinois ont créé un contrepoids significatif aux institutions multilatérales occidentales, qui dominaient auparavant le financement du développement africain.

Les prêts accordés par la Chine à l'Afrique ont connu une évolution spécifique, marquée par une expansion rapide, puis une diminution substantielle. Cette tendance reflète des changements plus profonds dans la stratégie de financement du développement de la Chine et l'évolution de ses relations économiques avec le continent africain. L'un des aspects clés du développement du rôle de la Chine en tant que principal prêteur bilatéral de l'ASS a été l'expansion remarquable des institutions financières impliquées dans les activités de financement. Au début des années 2000, lorsque la Chine a commencé à s'engager systématiquement dans le financement africain, le paysage du crédit était dominé par un petit nombre de banques politiques. En 2000, seules trois institutions financières chinoises étaient actives en ASS. Parmi elles, la Banque d'import-export de Chine se distinguait en proposant principalement des prêts préférentiels à des taux inférieurs à ceux du marché<sup>90</sup>. Cependant, ce paysage va subir une transformation radicale avec des expansions concernant non seulement les banques stratégiques, mais aussi les banques commerciales, comme la Banque industrielle et commerciale de Chine et la Banque de Chine, ainsi que des entités non financières telles que des entreprises publiques. Bien que les banques d'État continuent

---

<sup>88</sup> Lucas Engel et al, « Relative Risk and the Rate of Return » (2024) 023 Boston Univ Glob Dev Policy Cent (Global China Initiative) à la p 3.

<sup>89</sup> Engel et al, *supra* note 88.

<sup>90</sup> Zainab Usman, « What Do We Know About Chinese Lending in Africa? » (juin 2021), en ligne: *Carnegie Endow Int Peace* <<https://carnegieendowment.org/research/2021/06/what-do-we-know-about-chinese-lending-in-africa?lang=en>>.

de jouer un rôle prépondérant, en particulier dans les industries clés, l'expansion des prêteurs privés a profondément transformé le paysage du crédit en Chine<sup>91</sup>.

Le rôle de la Chine, qui est le principal créancier bilatéral de l'ASS, a pris une importance particulière dans le contexte du surendettement croissant dans la région<sup>92</sup>. L'approche chinoise concernant la gestion de la dette souveraine a considérablement changé au cours des dernières années. Initialement réticente à participer aux initiatives multilatérales d'allègement de la dette, la Chine a progressivement augmenté son implication dans les efforts concertés, comme ceux menés au sein du G20<sup>93</sup>. Cependant, sa participation à ces cadres s'est avérée sélective et ses positions de négociation ont souvent divergé. Les créanciers chinois ont généralement privilégié des négociations bilatérales avec les pays débiteurs, protégé leurs investissements stratégiques et insisté sur un traitement différent pour les prêts qu'elle a accordés. Ces tendances mettent en évidence une situation complexe : bien que la Chine ne soit pas le principal responsable de la crise de la dette africaine, il est crucial de prendre en compte les inquiétudes quant à la transparence et aux arrangements de garantie<sup>94</sup>.

L'approche particulière de la Chine en matière de gestion des dettes représente un problème pour les restructurations dominées par l'Occident et centrées sur le Club de Paris et le FMI. Toutefois, au lieu de proposer un modèle de gestion des crises de la dette souveraine fondamentalement différent, l'approche chinoise consiste souvent à négocier pour obtenir des avantages dans les cadres existants<sup>95</sup>. Cela illustre l'interaction complexe entre les structures hégémoniques exigeantes et conciliantes de l'économie politique mondiale.

Bien qu'elle remette en question la suprématie occidentale, la pratique du crédit chinois tend à perpétuer des rapports de force inégaux grâce à divers mécanismes. Cette constatation distingue une hégémonie alternative réformatrice des approches conciliantes qui ne font que légèrement adapter les

---

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> Direction générale du Trésor, « China's Position Among Lenders in Sub-Saharan Africa » (8 novembre 2021), en ligne: *Dir Générale Trésor* <<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2021/11/08/china-s-position-among-lenders-in-sub-saharan-africa>>.

<sup>93</sup> Yu Ye, « The G20 reciprocal socialization for global coordination on sovereign debt and development: perspective of China » (2023) *Int Polit*, en ligne : <<https://link.springer.com/10.1057/s41311-023-00467-3>> à la p 3.

<sup>94</sup> Jana de Kluiver, « Navigating the complex terrain of China-Africa debt relations » (novembre 2023), en ligne: *Inst Secur Stud* <<https://issafrica.org/iss-today/navigating-the-complex-terrain-of-china-africa-debt-relations>>.

<sup>95</sup> Ian Yuying Liu, « The Chinese Dream, Neoliberalism, and International Legal Ideology » (2018) 4:2 *Chin J Glob Gov* 81-121 aux pp 111-112.

relations de pouvoir actuelles. Si les actions de la Chine ne font que transférer la domination occidentale vers une domination chinoise, elles pourraient ne pas réussir à former un véritable bloc contre-hégémonique<sup>96</sup>.

L'émergence de la Chine comme principal prêteur bilatéral de la région ASS marque à la fois une transformation majeure et une certaine continuité dans l'évolution de la dette souveraine de la région<sup>97</sup>. Si l'identité et les priorités du principal prêteur ont changé, passant des gouvernements et des institutions multilatérales occidentaux à la Chine, les schémas structurels de dépendance extérieure et de financement garanti persistent dans certains cas<sup>98</sup>.

Cela illustre une pratique contre-hégémonique, où la Chine tente de redéfinir la gouvernance mondiale et l'ordre économique non pas en rejetant frontalement les normes occidentales, mais en proposant un modèle alternatif de financement du développement, qui attire les gouvernements africains soucieux de leur indépendance<sup>99</sup>. Le financement chinois permet de diversifier les sources de crédit pour l'Afrique, mais il contribue aussi au maintien des inégalités structurelles.

Le rôle de la Chine, qui est passé d'un acteur réticent à l'égard de l'allègement multilatéral de la dette à un créancier bilatéral dominant, peut être considéré comme une révolution passive, selon le concept gramscien décrivant une transformation qui préserve les structures fondamentales, mais qui les adapte aux nouvelles conditions<sup>100</sup>. Les États de la région d'Afrique subsaharienne ne sont pas de simples victimes, ils sont des agents actifs qui choisissent le financement chinois comme une alternative stratégique, ce qui reflète une agence complexe dans les contraintes hégémoniques<sup>101</sup>. L'ascension de la Chine ne remplace pas simplement l'hégémonie occidentale, mais contribue à un ordre mondial plus multipolaire où le pouvoir est dispersé entre plusieurs centres<sup>102</sup>. Cette hégémonie hybride combine des

---

<sup>96</sup> Ron Dragidella, « Can China forge a neo-gramscian counter-hegemony ? » (7 janvier 2024), en ligne: *CAMR* <<https://www.camr.sk/2024/01/07/can-china-forge-a-neo-gramscian-counter-hegemony/>>.

<sup>97</sup> Trésor, *supra* note 92.

<sup>98</sup> *Ibid.*

<sup>99</sup> Dragidella, *supra* note 96.

<sup>100</sup> Miquel Vila, « Xi Jinping's Passive Revolution » (2018), *Mapping China Journal*, 2 à la p 120.

<sup>101</sup> Rosemary Mnongya, « African Agency and Strategies for Effective Engagement with China » (7 mai 2024), en ligne: *Afr-China Cent* <<https://africachinacentre.org/african-agency-and-strategies-for-effective-engagement-with-china/>>.

<sup>102</sup> Nick Westcott, « Africa in a multipolar world » (11 octobre 2024), en ligne: *Afr Argum* <<https://africanarguments.org/2024/10/africa-in-a-multipolar-world/>>.

principes de libre marché, comme l'initiative des nouvelles routes de la soie, qui défient l'ordre international libéral, mais y participent de manière sélective<sup>103</sup>.

Analyser ces dynamiques nécessite de dépasser les cadres binaires qui décrivent la Chine soit comme un allié désintéressé, soit comme un prédateur néocolonial<sup>104</sup>. Cette perspective permet de comprendre l'attrait du financement chinois pour les gouvernements africains cherchant des alternatives aux institutions dominées par l'Occident, ainsi que les limites de cette alternative pour favoriser des voies de développement transformateur pour l'ASS.

### **1.2.2 Augmentation du financement par les créanciers privés**

Au cours des deux dernières décennies, la structure de la dette souveraine en ASS a connu une mutation significative, caractérisée par l'émergence prédominante des prêteurs privés. Ces entités, telles que les détenteurs d'obligations, les banques commerciales et les investisseurs institutionnels, possèdent maintenant 41% de la dette régionale, contre 36% en 2012. Elles ont ainsi dépassé les prêteurs multilatéraux et bilatéraux<sup>105</sup>. Cette transformation met en évidence le recul des prêteurs conventionnels, comme la Banque mondiale et les créditeurs du Club de Paris, ainsi que l'intégration croissante des économies africaines sur les marchés financiers internationaux, caractérisés par leur instabilité. La part des créanciers privés dans la dette souveraine a augmenté principalement sous l'effet des émissions d'obligations<sup>106</sup>. Le financement privé a rempli des lacunes cruciales en matière d'infrastructures, mais il a également enraciné des vulnérabilités systémiques, exposant les nations à des pratiques de prêt prédatrices, à une déstabilisation du fardeau de la dette et à une érosion de la souveraineté politique. Cette section examine les facteurs sous-jacents, les résultats et les implications théoriques de cette transition.

L'essor du financement des créanciers privés a profondément transformé la structure de la dette de l'ASS. De 2008 à 2023, la dette privée en Afrique, exprimée en pourcentage du PIB, a augmenté, passant de 18,8%

---

<sup>103</sup> Liu, *supra* note 95 à la p 83.

<sup>104</sup> Yu-Shan Wu, « Reporting on China in Africa is too binary. What needs to be done to fix it » (28 avril 2019), en ligne: *The Conversation* <<http://theconversation.com/reporting-on-china-in-africa-is-too-binary-what-needs-to-be-done-to-fix-it-115644>>.

<sup>105</sup> Mma Amara Ekeruche, « Africa's rising debt and the emergence of new creditors » (2022) 2 Friedrich Ebert Stift (African Debt) à la p 12.

<sup>106</sup> *Ibid* à la p 10.

à 41,6%. Cette hausse a dépassé celle des prêts accordés par les institutions multilatérales et bilatérales<sup>107</sup>. Les euro-obligations, autrefois négligeables, constituent désormais une part importante de la dette souveraine de l'ASS. Les euro-obligations constituent une classe d'actifs importante. Elles représentent un moyen de diversification internationale pour les investisseurs, qui bénéficient d'un rapport risque-rendement attrayant, ainsi que d'une certaine liquidité et d'une bonne transparence. Ils permettent aux emprunteurs des pays en développement et des économies émergentes, en particulier aux emprunteurs souverains de ces pays, d'accéder à une base d'investisseurs mondiale et de gérer leur endettement avec flexibilité<sup>108</sup>. Les euro-obligations occupent une place cruciale sur le plan macroéconomique en tant que vecteur pour les flux de prêts entre les pays développés et les pays en développement. En cas de crise de la dette, le reprofilage ou la restructuration des euro-obligations constitue un élément essentiel, mais souvent long, de la résolution de la crise<sup>109</sup>. Le prix des euro-obligations est scruté de près comme indicateur de la perception du risque par les participants au marché. Il sert également de référence pour le prix d'autres produits. De plus, de vastes portefeuilles d'investissement sont liés à des indices d'euro-obligations<sup>110</sup>.

Les émissions de ce type d'obligations ont atteint plusieurs milliards de dollars entre 2010 et 2020<sup>111</sup>. Le Ghana, le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Kenya et l'Angola représentent la majorité des émissions de la région<sup>112</sup>. Ce financement s'avère onéreux, les euro-obligations africaines étant assorties de taux d'intérêt élevés. Les conditions de financement sont nettement moins avantageuses que celles des prêts préférentiels. Les euro-obligations africaines portent des taux d'intérêt de 6% à 10%, comparativement à 1% à 3% offerts par les institutions multilatérales<sup>113</sup>. Les paiements du service de la dette aux créanciers privés représentent maintenant 63% du service total de la dette souveraine, comparativement à 50% au début des années 2000. Cela contribue à dérouter les ressources des secteurs essentiels<sup>114</sup>.

---

<sup>107</sup> Research, *supra* note 79 à la p 8.

<sup>108</sup> Daniel C Hardy, « Sovereign Eurobond Liquidity and Yields » (2022) 2022:098 IMF Work Pap à la p 1.

<sup>109</sup> *Ibid.*

<sup>110</sup> *Ibid.*

<sup>111</sup> World Bank Group, Debt Report 2020, World Bank, (avril 2020) aux pp 4-5.

<sup>112</sup> Anne Löscher, « The birth of African Eurobond markets. Its causes and possible implications for domestic financial markets » (2019) Hans Böckler Found à la p 23.

<sup>113</sup> Fliss Liwaaddine, Eurobonds, debt sustainability in Africa and credit rating agencies, United Nations, (février 2022) à la p 9.

<sup>114</sup> Ekeruche, *supra* note 105 à la p 10.

Cette transformation a entraîné une diversification des prêteurs. En plus des obligations émises par les gouvernements, les crédits bancaires conjoints et les instruments financiers sophistiqués associés au commerce ont connu une hausse significative, notamment dans les pays riches en ressources naturelles. Entre 2015 et 2020, l'Angola a ainsi emprunté 13 milliards de dollars de crédits garantis par le pétrole auprès de consortiums privés. Ces prêts ont permis à la nation de faire face à ses besoins urgents en trésorerie en s'engageant à rembourser les dettes avec les futurs revenus pétroliers<sup>115</sup>. Ces accords apportent un soulagement à court terme en imposant des échéanciers de remboursement rigides, ce qui accroît la vulnérabilité des gouvernements.

Après 2008, la baisse des prêts multilatéraux et bilatéraux traditionnels a laissé un vide que les acteurs privés ont comblé. Entre 2011 et 2020, la part de la Banque mondiale dans la dette souveraine a diminué de 38% à 32%, tandis que les financements préférentiels d'institutions comme la Banque africaine de développement ont stagné<sup>116</sup>. Simultanément, les créanciers du Club de Paris ont réduit leur exposition. Ce recul correspond au pivot stratégique de la Chine, qui préfère désormais financer des projets spécifiques plutôt qu'apporter un appui budgétaire général. Cette tendance incite davantage les gouvernements africains à se tourner vers les marchés de capitaux.

Le déficit de financement annuel des infrastructures de l'ASS a obligé les gouvernements à privilégier l'accès immédiat aux capitaux plutôt que la durabilité de la dette à long terme. Par exemple, les créances privées, pour assurer le développement des infrastructures, ont augmenté de 7 à 31% au Kenya entre 2012 et 2020<sup>117</sup>. De plus, l'émission d'euro-obligations de 1.25 milliard de dollars par le Nigéria en 2022 a permis de financer la modernisation du réseau électrique. On constate donc une certaine dépendance à l'égard des capitaux privés pour les projets d'énergie et de transport.

Les caractéristiques des prêts privés, telles que les échéances plus courtes et les taux d'intérêt variables, accroissent la vulnérabilité aux fluctuations du marché mondial. Pendant la pandémie de la COVID-19, les taux des euro-obligations africaines ont augmenté, ce qui a entraîné des sorties de capitaux

---

<sup>115</sup> Hafez Ghanem et al, « Angola - Second growth and inclusion development policy financing project », World Bank Group, (février 2021) à la p 26.

<sup>116</sup> Ekeruche, *supra* note 105 à la p 10.

<sup>117</sup> Tax Justice Network Africa, The Role of Private Creditors in Kenya's Public Debt Problem, Africa Centre for People Institutions and Society, (septembre 2022) à la p 14.

d'environ 5 milliards de dollars dans la région<sup>118</sup>. En 2020, la Zambie a connu son premier défaut de paiement. Ce défaut a mis en évidence les risques inhérents à la fragmentation des prêteurs. Les détenteurs d'obligations ont d'abord repoussé les réductions proposées par le FMI, réclamant un taux de recouvrement minimal de 90% et retardant ainsi l'allègement de la dette. Les créanciers privés exigent donc des conditions plus favorables pour eux-mêmes dans le cadre d'une restructuration<sup>119</sup>. Le manque de mécanismes coercitifs pour garantir l'implication des créanciers privés dans la réduction de la dette persiste comme une lacune majeure. Les trois pays, à savoir le Tchad, l'Éthiopie et la Zambie, ont adhéré au Cadre commun, mais aucun de leurs créanciers privés n'a pris part aux discussions sur la restructuration de leur dette en 2021<sup>120</sup>.

Les prêteurs privés détiennent un pouvoir structurant grâce à leur faculté de fixer les modalités du crédit et d'exercer leur droit de véto sur toute annulation de la dette. La majorité des euro-obligations africaines sont soumises à des cadres juridiques occidentaux dans les contrats de dette souveraine, comme c'est le cas par exemple, avec les euro-obligations nigérianes<sup>121</sup>. L'absence de clause de restructuration collective dans de nombreuses obligations permet aux créanciers privés de s'y opposer, prolongeant ainsi la dépendance<sup>122</sup>. Divulguer les termes du prêt, l'identité des prêteurs et les garanties est crucial pour minimiser les inégalités d'information. L'échec partiel de l'ISSD du G20 est attribuable à l'opacité des rapports sur la dette<sup>123</sup>.

L'évolution de la Zambie met en évidence les dangers de dépendance vis-à-vis des prêteurs privés. De 2012 à 2020, la nation a émis 3 milliards de dollars d'euro-obligations avec un taux d'intérêt moyen de

---

<sup>118</sup> Raymond Gilpin et Greg Larson, COVID-19 and external debt in Africa, United Nations Development Programme, (février 2022) à la p 12.

<sup>119</sup> The African Sovereign Debt Justice Network, One Hundred and Fourteenth Sovereign Debt News Update Zambia Reaches Agreement with Bondholders to Restructure 3 billion Eurobonds.pdf, AfronomicsLaw, (avril 2024) à la p 3.

<sup>120</sup> Debt Justice, How the G20 debt suspension initiative benefits private lenders, Jubilee Debt Campaign, (octobre 2021) à la p 4.

<sup>121</sup> Olubunmi Abayomi-Olukunle et Adekunle Adewale, « Nigerian Eurobonds – Key Contractual Terms And Considerations For Investors » (avril 2023), en ligne: *Mondaq* <<https://www.mondaq.com/nigeria/financial-restructuring/1302902/nigerian-eurobonds-key-contractual-terms-and-considerations-for-investors>>.

<sup>122</sup> Andrés de la Cruz et al, « Cleary Gottlieb | Litigation in the Age of Collective Action Clauses » (septembre 2021), en ligne: *Cleary Gottlieb* <<https://content.clearygottlieb.com/sovereigns/sovereign-debt-articles/litigation-in-the-age-of-collective-action-clauses/>>.

<sup>123</sup> OECD, *OECD Debt Transparency Initiative: Trends, challenges and progress*, OECD Business and Finance Policy Papers, dans *OECD Business and Finance Policy Papers*, DOI.org (Crossref), OECD Business and Finance Policy Papers 03, 26 mai 2022 à la p 3, en ligne : <[https://www.oecd.org/en/publications/oecd-debt-transparency-initiative\\_66b1469d-en.html](https://www.oecd.org/en/publications/oecd-debt-transparency-initiative_66b1469d-en.html)>.

8%, prétendument pour rénover ses infrastructures<sup>124</sup>. Cependant, une mauvaise gestion ainsi qu'une dépréciation de la monnaie ont fait en sorte que le ratio dette/PIB a atteint 150% à la fin de l'année 2020<sup>125</sup>. La pandémie de la COVID-19 a entraîné un défaut de paiement, mais les détenteurs d'obligations, en particulier les investisseurs institutionnels, ont retardé l'aide du FMI pendant deux ans en demandant des taux de recouvrement élevés<sup>126</sup>. En 2022, la situation du Ghana souligne les difficultés juridiques liées à la dette privée. Après avoir échoué à rembourser 13 milliards de dollars d'euro-obligations, le gouvernement a été poursuivi par des fonds spéculatifs cherchant à saisir des biens de l'État<sup>127</sup>. Ce litige a retardé l'approbation du programme du FMI, ce qui a entraîné une dépréciation de la monnaie et une inflation atteignant 50% en 2023<sup>128</sup>. L'expérience du Ghana montre comment l'influence juridique des créanciers privés peut paralyser la réponse à une crise, en privilégiant les retours sur investissement au détriment du bien-être public.

L'augmentation du financement privé traduit le renforcement de l'influence dominante du néolibéralisme économique, qui favorise les approches marchandes et la dépendance sur les marchés financiers<sup>129</sup>. Ces derniers sont considérés comme une source de financement variée, conférant davantage d'indépendance aux administrations publiques des pays en développement<sup>130</sup>. Cependant, l'intégration aux marchés financiers mondiaux soumet les États d'ASS à la discipline du marché et à la logique de maximisation du profit, renforçant l'ordre néolibéral dominant<sup>131</sup>. De plus, l'influence croissante des créanciers privés redéfinit les rapports de force face aux prêteurs traditionnels, tels que le Club de Paris

---

<sup>124</sup> Mbewe Kalikeka, Shebo Nalishebo et Florence Banda-Muleya, « Options for paying back Zambia's Eurobond Debt » (2019) *Zamb Inst Policy Anal Res* à la p 1.

<sup>125</sup> Costas Christou et al, « Request for an arrangement under the extended credit facility - debt sustainability analysis » (2022) *Int Monet Fund* à la p 2.

<sup>126</sup> Rachel Savage, « Zambia's bondholders slam IMF debt relief targets as "arbitrary" | Reuters » (septembre 2022), en ligne: *Reuters* <<https://www.reuters.com/world/africa/zambias-bondholders-slam-imf-debt-relief-targets-arbitrary-2022-09-14/>>.

<sup>127</sup> Allison Nachman, « Hogan Lovells cross-border, cross practice team advises the Republic of Ghana in their precedent setting Sovereign Debt Restructurings » (octobre 2024), en ligne: *www.hoganlovells.com* <<https://www.hoganlovells.com/en/news/hogan-lovells-cross-border-cross-practice-team-advises-the-republic-of-ghana-in-their-precedent-setting-sovereign-debt-restructurings>>.

<sup>128</sup> Chike Olisah, « Eurobond Default: Ghana reveals restructuring terms as African bondholders committee voice support for new deal » (6 septembre 2024), en ligne: *Nairametrics* <<https://nairametrics.com/2024/09/06/eurobond-default-ghana-reveals-restructuring-terms-as-african-bondholders-committee-voice-support-for-new-deal/>>.

<sup>129</sup> Jonathan D Ostry, Prakash Loungani et Davide Furceri, « Instead of delivering growth, some Neoliberal policies have increased inequality, in turn jeopardizing durable expansion » (2016) *Finance Dev* à la p 38.

<sup>130</sup> Jeremy Oppenheim, « Mobilizing private finance for sustainable infrastructure » (2017) *Glob Econ Dev* aux pp 2-3.

<sup>131</sup> Timothy D. Lane, « Market Discipline », *International Monetary Fund*, (mars 1993) aux pp 55-56.

ou les institutions multilatérales<sup>132</sup>. La dette privée est souvent assortie de taux d'intérêt plus élevés, d'échéances plus courtes et implique un groupe de créanciers plus large et fragmenté<sup>133</sup>. Cette complexité rend les négociations de restructuration de la dette plus ardues, et peut être défavorable aux pays débiteurs, qui sont alors exposés à des pratiques prédatrices ainsi qu'à des vulnérabilités systémiques<sup>134</sup>.

Les arguments en faveur du financement privé mettent souvent l'accent sur l'efficacité du marché, la diversification et les opportunités<sup>135</sup>. Selon la théorie néo-gramscienne, ce récit sert à justifier l'expansion du crédit privé et à masquer les déséquilibres de pouvoir et les risques sous-jacents<sup>136</sup>. Il coopte les notions d'agence étatique tout en intégrant plus profondément les économies de l'ASS dans des structures de marché mondiales potentiellement volatiles<sup>137</sup>. L'importante croissance des créanciers privés, aux côtés de la Chine, contribue à un paysage des créanciers plus complexe et fragmenté<sup>138</sup>. Cela s'éloigne de la structure centralisée précédemment dominée par les institutions occidentales, mais maintient largement les principes sous-jacents du système financier néolibéral<sup>139</sup>.

### **1.2.3 Complexification du processus de restructuration avec l'introduction d'approches divergentes par rapport aux créanciers traditionnels**

Historiquement, la dette souveraine des nations africaines provenait principalement d'institutions multilatérales et de prêteurs bilatéraux membres du « Club de Paris », rendant le rééchelonnement de cette dette assez ordonné. Toutefois, ce paysage s'est considérablement transformé pour faire place à une base de créanciers plus complexe et dispersée.

Le plus grand problème dans le contexte actuel de restructuration est la coordination entre différents groupes de créanciers ayant des intérêts, des contraintes et des approches divergents. Dans

---

<sup>132</sup> Jackson Gandour, Rebecca Riddell et Nabil Ahmed, « Multilateralism in an Era of Global Oligarchy » (2024) Oxfam Media Briefing à la p 10.

<sup>133</sup> *Ibid.*

<sup>134</sup> *Ibid* à la p 11.

<sup>135</sup> *Market mechanisms in public service provision*, OECD Working Papers on Fiscal Federalism, par Hansjörg Blöchliger, dans *OECD Working Papers on Fiscal Federalism*, DOI.org (Crossref), OECD Working Papers on Fiscal Federalism 06, 26 septembre 2018 à la p 5, en ligne : <[https://www.oecd.org/en/publications/market-mechanisms-in-public-service-provision\\_4c56c441-en.html](https://www.oecd.org/en/publications/market-mechanisms-in-public-service-provision_4c56c441-en.html)>.

<sup>136</sup> Pavlina Tcherneva, « Whatever It Takes: How Neoliberalism Hijacked the Public Purse », en ligne: *Post-Neoliberalism* <<https://www.postneoliberalism.org/articles/whatever-it-takes-how-neoliberalism-hijacked-the-public-purse/>>.

<sup>137</sup> *Ibid.*

<sup>138</sup> Gandour, Riddell & Ahmed, *supra* note 132 à la p 10.

<sup>139</sup> Tcherneva, *supra* note 136.

cette situation où la capacité de remboursement de la dette souveraine est restreinte, une collaboration entre les prêteurs est indispensable pour distribuer équitablement leurs bénéfices et leurs pertes<sup>140</sup>. Les mécanismes récents de restructuration ont essayé de régler ce problème de coordination. Les dispositions relatives aux actions collectives, telles que celles observées dans les euro-obligations, sont désormais monnaie courante. Elles apportent un réconfort en mettant en place des procédures de vote contraignant tous les détenteurs à se conformer aux conditions établies à une majorité qualifiée. Malheureusement, ces dispositions ne sont pas adaptables à d'autres formes de dettes, telles que les prêts multilatéraux, bilatéraux ou commerciaux<sup>141</sup>.

La définition de ce qui constitue un traitement équitable entre différents groupes de créanciers est une question qui suscite toujours des débats. Le cadre commun du G20 soutient que tout accord négocié avec les créanciers bilatéraux officiels doit être imposé aux créanciers commerciaux dans des conditions similaires<sup>142</sup>. Cependant, la définition concrète de ce que cela signifie et son application ont constitué les principales difficultés de la restructuration.

Les prêteurs sont naturellement réticents à offrir des conditions plus favorables que celles de leurs concurrents dans des circonstances similaires. Les prêteurs se surveillent mutuellement avec méfiance. Personne ne veut être désavantagé par rapport aux autres prêteurs qui seraient dans une situation comparable et bénéficieraient d'une réduction de dette plus importante. Cette impulsion irrésistible pousse à exiger des actions pour garantir un traitement équitable envers tous les créanciers, quelle que soit leur catégorie<sup>143</sup>.

La structure de priorité des divers créanciers ajoute une couche de complexité. En règle générale, on considère les institutions multilatérales comme des prêteurs prioritaires, c'est-à-dire qu'elles seront remboursées en premier. D'autres institutions financières internationales, comme la Banque mondiale et les banques de développement régionales, sont elles aussi souvent classées comme prêteurs privilégiés<sup>144</sup>. Toutefois, à mesure que le paysage des prêteurs a évolué, des questions ont été soulevées concernant les institutions admissibles au statut préférentiel. L'absence de réponse claire à cette question a entravé

---

<sup>140</sup> Nicole Kearse, « Navigating today's debt restructuring landscape » (5 juillet 2024), en ligne: *Afr Bus* <<https://african.business/2024/07/finance-services/navigating-todays-debt-restructuring-landscape>>.

<sup>141</sup> *Ibid.*

<sup>142</sup> *Ibid.*

<sup>143</sup> Lee Buchheit et al, « The Sovereign Debt Restructuring Process » (2018) IMF Work Pap à la p 13.

<sup>144</sup> *Ibid* à la p 5.

plusieurs États africains, certains créanciers invoquant le statut de banque multilatérale de développement comme prétexte pour rejeter des demandes de restructuration de la dette souveraine<sup>145</sup>.

La lenteur des processus de restructuration actuels entraîne des conséquences économiques importantes pour les pays débiteurs. En effet, ces derniers doivent faire face à un accès restreint au nouveau financement, à une baisse des investissements et à la détérioration des services publics. Comme nous l'avons mentionné, les nations de la région d'ASS font face à une charge énorme, elles doivent allouer leurs ressources au remboursement de leur dette plutôt qu'à satisfaire les exigences vitales du développement.

Le taux d'intérêt des prêts est au centre des problèmes de la dette en Afrique. Plus fondamentalement, relever le problème de la dette des pays ASS exige de rompre le cercle vicieux de la perception négative du risque qui entraîne des coûts d'emprunt élevés. Cela revient à s'attaquer aux racines profondes du problème de la dette africaine en mettant en œuvre des réformes audacieuses et déterminées, en se concentrant sur la réduction du risque perçu<sup>146</sup>. Bien que de nombreuses mesures individuelles puissent contribuer à l'amélioration de la perception de la viabilité budgétaire, telles que l'optimisation de la collecte des impôts, l'efficacité accrue des dépenses publiques et la création d'un climat des affaires plus favorable, elles doivent toutes être alignées sur l'objectif global de réduction de la perception des risques et, par conséquent, des coûts d'emprunt.

### **1.3 Conclusion d'étape**

La restructuration de la dette en Afrique subsaharienne devient de plus en plus complexe en raison de la transformation du paysage des créanciers de la région. La prolifération de nouveaux créanciers, en particulier la Chine et les banques commerciales, a rendu les mécanismes de restructuration traditionnels obsolètes.

Les structures actuelles, y compris le Cadre commun du G20, ont des difficultés à s'adapter à cette nouvelle réalité, ce qui prolonge les processus de restructuration et nuit aux économies des pays débiteurs. Les points de vue divergents des différents groupes de prêteurs, les difficultés à établir un traitement équitable et les problèmes de coordination sont autant de facteurs qui compliquent la situation. Les

---

<sup>145</sup> Kearsse, *supra* note 140.

<sup>146</sup> Geert et al, *supra* note 9 à la p 30.

transformations lentes des structures modernes, comme en témoignent les quatre ans de l'expérience zambienne et les persistantes difficultés du Ghana, mettent en évidence un déséquilibre systémique dans les rapports de force. Les États souverains, bien que détenant une influence nominale, peuvent être vulnérables face à des créanciers qui peuvent imposer leurs conditions en exigeant des avantages préférentiels. Cette asymétrie est encore exacerbée par l'absence de mécanismes contraignants garantissant une participation équitable.

Finalement, le paysage actuel de la restructuration est en pleine transformation, modelé par des visions rivales de la gestion de l'économie mondiale. Les systèmes existants, élaborés pour une époque simplifiée d'uniformité des prêteurs, craquent sous la pression de nouveaux acteurs et instruments, tandis que les cadres émergents ont du mal à harmoniser des idéologies opposées. L'absence de consensus sur les principes fondamentaux, qui reflète un monde en transition où les règles du jeu sont réécrites en temps réel, entraîne une incertitude profonde. Cette incertitude a d'importantes conséquences, non seulement sur l'équilibre budgétaire de l'ASS, mais également sur l'architecture globale de la finance internationale, car les difficultés liées à la dette dans la région représentent une sorte de laboratoire pour les tensions mondiales entre les systèmes hérités et les réalités du XXI<sup>e</sup> siècle. À mesure que les problèmes se complexifient, il est crucial de comprendre que leur résolution ne dépendra pas principalement de réponses techniques. Elle sera plutôt conditionnée par la volonté de toutes les parties concernées d'aborder les inégalités et les déséquilibres de pouvoir profonds qui animent le système actuel.

Ce paysage en constante évolution met en évidence une question complexe : comment équilibrer le financement du développement et les risques de dépendance dans un monde de plus en plus multipolaire ? La crise de la dette en ASS illustre cette tension. Les solutions, si elles existent, ne se trouvent pas dans des appels désuets à des structures obsolètes. Elles émergent plutôt de la mise en place d'un système financier décentralisé, où le pouvoir est distribué et les règles sont remises en question.

## CHAPITRE 2

### LES PROBLÈMES DE LA RESTRUCTURATION DE LA DETTE SOUVERAINE

Dans ce chapitre, nous examinons les limites structurelles des initiatives actuelles en matière de dette internationale. Nous le faisons à travers le double prisme de la conception institutionnelle et de l'évolution de la dynamique du pouvoir des créanciers. L'analyse commence par la déconstruction de l'ambition du Cadre commun d'harmoniser les processus de restructuration de la dette entre les différentes catégories de créanciers. Elle met en évidence le fonctionnement des mécanismes de participation volontaire et le manque d'outils d'exécution, qui ont contribué aux échecs de coordination. Le Cadre commun, qui vise à assurer un traitement équitable entre les créanciers bilatéraux, multilatéraux et privés, repose en réalité sur des négociations de bonne volonté. Cela a permis à des interprétations divergentes de la comparabilité de ralentir les progrès, en particulier lorsque les détenteurs d'obligations privées ont cherché à exploiter les lacunes contractuelles pour éviter de partager le fardeau. L'émergence de nouveaux créanciers, crée des fractures plus profondes. L'insistance de Pékin sur la confidentialité bilatérale heurte les normes de transparence du Club de Paris, et sa poussée stratégique en faveur de l'implication des banques multilatérales bouleverse les hiérarchies traditionnelles. Ces tensions résultent de l'absence de mécanismes contraignants pour inclure les créanciers privés, dont l'influence grandissante se manifeste à travers des cadres juridiques distincts de ceux des régimes de résolution de la dette souveraine. En définitive, le chapitre soutient que l'incapacité de la communauté internationale à concilier la flexibilité contractuelle et la surveillance statutaire a laissé un vide. Ce manque a ainsi ouvert une brèche permettant aux intérêts divergents des créanciers, au processus de redressement chinois lié aux projets, ainsi qu'aux demandes de remboursement des prêteurs privés, d'affaiblir l'action collective. Cette paralysie institutionnelle prolonge le surendettement. Elle pourrait aussi entraîner une fragmentation de la gouvernance économique mondiale, chaque pays défendant sa vision de la légitimité et de la priorité quant à la restructuration de la dette souveraine.

#### 2.1 Initiatives de restructuration de la dette

La réponse internationale à la crise de la dette dans la région subsaharienne de l'Afrique (ASS) souligne les contradictions inhérentes au système de gouvernance économique mondial. Des initiatives présentées comme des solutions coopératives, telles que le Cadre commun (CC) du G20, fonctionnent souvent de manière à perpétuer les inégalités structurelles qu'elles prétendent combattre. Cela s'explique par le fait que ces cadres opèrent souvent dans les dynamiques de pouvoir existantes et les normes

établies, sans mettre en question les facteurs systémiques qui contribuent à la vulnérabilité de la dette des nations de l'ASS. Ils perpétuent ainsi les cycles de dépendance financière, même si leur intention est de soulager cette dépendance.

En examinant cette situation sous un angle néo-gramscien, on ne considère plus ces tensions comme de simples échecs politiques, mais plutôt comme des luttes hégémoniques profondément ancrées dans l'économie politique mondiale. La réponse internationale à la crise de la dette en ASS est ainsi perçue comme un champ de bataille sur lequel différents groupes de pouvoir s'affrontent afin d'établir leur influence et leur autorité quant aux règles régissant l'ordre mondial. Le conflit qui se joue actuellement met en opposition les organisations établies dans l'Occident, qui tendent souvent à préserver le système néolibéral dominant ainsi que sa structure hiérarchique, avec les nations émergentes, comme la Chine, qui plaident pour des changements progressifs au sein du paysage financier international.

La rivalité persistante entre les partisans du statu quo et ceux qui militent en faveur d'un changement radical affecte considérablement l'efficacité et l'équité des processus de règlement de la dette dans les pays membres de l'ASS. Cette lutte pour le pouvoir domine les négociations, influençant les conditions de l'allègement de la dette et la possibilité de réformes qui pourraient conduire à des avenir financiers plus stables pour les nations endettées. Par conséquent, la crise de la dette souveraine en ASS devient un point de mire reflétant des changements géopolitiques plus larges et des idéologies concurrentes concernant la gouvernance du système international. Elle met en évidence les interactions complexes entre la politique économique, la politique de puissance et les résultats en matière de développement.

### **2.1.1 Intégration de l'ensemble des créanciers dans un processus coordonné**

Depuis le début des années 2000, le paysage de la dette souveraine en Afrique subsaharienne a connu une profonde mutation, tant en termes de montant global que de répartition des créanciers. La composition de ces derniers a en effet considérablement évolué, les créanciers privés prenant désormais une place prépondérante dans le portefeuille de la dette de la région. Cette diversification de la base des créanciers a rendu les efforts de restructuration de la dette plus complexes, ce qui met en évidence l'urgence d'instaurer des mécanismes de coordination plus inclusifs.

La diversité des institutions financières détenant la dette de l'ASS complique considérablement les négociations de restructuration. En réalité, il existe un ordre hiérarchique entre les créanciers : les créanciers multilatéraux, tels que le FMI et la Banque mondiale, occupent le rang le plus élevé, car ils bénéficient d'un statut de créancier privilégié. Ils sont généralement remboursés en priorité et ne participent pas aux pertes imposées lors des restructurations. Viennent ensuite les créanciers privés, qui sont souvent servis avant les créanciers bilatéraux officiels. Ainsi, la dette bilatérale officielle se trouve subordonnée à la dette privée, ce qui signifie que les créanciers privés sont remboursés avant les créanciers publics bilatéraux, limitant ainsi leurs pertes. Cette hiérarchie complique la gestion collective de la dette, car chaque catégorie de créanciers cherche à préserver ses intérêts et à éviter de supporter seule le coût des réaménagements. Ces difficultés montrent la nécessité d'établir des mécanismes de coordination plus inclusifs et plus efficaces. Ceux-ci devront tenir compte des divers intérêts et motivations de chaque groupe de créanciers, tout en assurant une répartition équitable des charges dans le cadre des processus de restructuration de la dette.

De nombreux mécanismes ont été créés pour harmoniser les relations entre les créanciers lors des restructurations de la dette souveraine, chacun présentant des avantages et des inconvénients distincts. Plus récemment, le Cadre commun (CC) a été mis en place pour offrir des solutions de restructuration de la dette aux pays à faible revenu confrontés à des problèmes de viabilité de la dette<sup>147</sup>. Les clauses d'actions collectives (CAC) constituent un autre mécanisme de coordination crucial. Elles permettent à une majorité qualifiée de détenteurs d'obligations d'une même émission de lier tous les détenteurs d'obligations à des conditions financières de restructuration, avant et après un défaut<sup>148</sup>. Les CAC pallient une lacune fondamentale dans le processus de restructuration de la dette souveraine. Pour restructurer les dettes souveraines, il fallait habituellement l'accord de tous les créanciers pour modifier les conditions financières, ce qui permettait à un seul détenteur d'obligations de bloquer une restructuration<sup>149</sup>.

Malgré ces mécanismes, d'importantes limitations persistent quant à la coordination globale des créanciers. Bien que le FMI joue un rôle central dans la restructuration de la dette souveraine, il doit rester neutre vis-à-vis des différents créanciers, puisque plusieurs États font partie de ses membres<sup>150</sup>. Ce

---

<sup>147</sup> International Monetary Fund, « Collective Action Clauses - Recent Developments and Issues » (2003) 2003:012 Policy Pap à la p 2.

<sup>148</sup> de la Cruz et al, *supra* note 122.

<sup>149</sup> *Ibid.*

<sup>150</sup> C Randall Henning, « The IMF's April 2024 Policy Reforms and Sovereign Debt Restructuring » (2024) 304 Cent Int Gov Innov à la p 3.

principe restreint la capacité du FMI à diriger, à arbitrer ou à statuer sur le processus de restructuration, bien que ses décisions de prêt puissent avoir une forte incidence sur les pertes et les possibilités de recouvrement parmi les différents groupes de créanciers<sup>151</sup>.

L'approche néo-gramscienne examine comment les configurations de pouvoir mondiales émergent à partir de l'interaction entre les ressources matérielles, les institutions et les idéologies<sup>152</sup>. Le changement significatif dans le paysage de la dette de l'Afrique subsaharienne depuis le début des années 2000 est que les créanciers privés sont devenus de plus en plus dominants<sup>153</sup>. Ces acteurs, en collaboration avec des institutions multilatérales puissantes telles que le FMI et la Banque mondiale, peuvent être considérés comme des éléments clés d'un bloc historique transnational. Ce bloc définit les règles et les normes régissant la dette souveraine, qui reflètent les intérêts du capital financier mondial. L'hégémonie, dans ce contexte, ne représente pas seulement une contrainte, mais elle implique aussi l'établissement d'un consensus autour de certaines idées et de certaines pratiques. Nous avons démontré que, dans ces situations, les institutions multilatérales conservent leur statut de créanciers prioritaires suivis des créanciers privés qui subissent moins de pertes que les créanciers bilatéraux officiels. Cette hiérarchie reflète les normes établies et les relations de pouvoir acceptées au sein de l'architecture du système de restructuration de la dette souveraine, illustrant ainsi une domination pratique.

Les organisations internationales comme le FMI et la Banque mondiale, ainsi que les dispositifs de coopération, tels que le Cadre commun ou les clauses d'action concertée, sont au centre d'une analyse néo-gramscienne de ce sujet. Elles ne sont pas considérées comme des entités neutres, mais comme des structures qui reflètent et renforcent l'ordre hégémonique dominant<sup>154</sup>. Le statut prioritaire du FMI et de la Banque mondiale institutionnalise leur pouvoir. Des mécanismes tels que le CC et les CAC, qui visent à coordonner les actions, fonctionnent dans le cadre établi par le bloc dominant. Ils peuvent perpétuer les déséquilibres de pouvoir existants s'ils servent principalement les intérêts des créanciers les plus puissants<sup>155</sup>. L'endettement extérieur de l'ASS est influencé par les marchés financiers privés et les

---

<sup>151</sup> *Ibid.*

<sup>152</sup> Philipp H Pattberg et Fariborz Zelli, dir, *Encyclopedia of global environmental governance and politics*, Cheltenham, UK ; Northampton, MA, Edward Elgar Publishing, 2015 à la p 9.

<sup>153</sup> Kevin P Gallagher et al, « Debt Distress and Climate-Resilient Development in Sub-Saharan Africa » (2024) 33:Supplement\_2 J Afr Econ ii8-ii25 à la p 12.

<sup>154</sup> Julie L Mueller, « The IMF, Neoliberalism and Hegemony » (2011) 25:3 Glob Soc 377-402 à la p 387.

<sup>155</sup> Sadik Unay, « Hegemony, Aid and Power: A Neo-Gramscian Analysis of the World Bank » (2010) 3 Eur J Econ Polit Stud 39-52 à la p 44.

conditions multilatérales, ce qui illustre comment la souveraineté de l'État est soumise aux forces économiques mondiales.

### 2.1.2 Le Cadre commun pour la gestion de la dette

Le Cadre commun du G20 pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD), élaboré en novembre 2020 sous la présidence saoudienne du G20, constitue la tentative la plus ambitieuse de réforme de la gouvernance de la dette souveraine depuis l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) de 1996 et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) de 2005. Le Cadre a été créé en tant que mécanisme multilatéral pour coordonner les restructurations de la dette des pays à faible revenu (PFR). Il est né de la prise de conscience que les institutions existantes, telles que le Club de Paris, n'avaient pas la structure nécessaire pour faire face à trois changements systémiques : l'émergence de la Chine en tant que créancier bilatéral dominant en dehors des cadres traditionnels dominés par l'Occident, l'explosion des créances des créanciers privés sur les marchés de capitaux, et l'insuffisance des suspensions temporaires de paiement dans le cadre de l'ISSD pour résoudre les crises de solvabilité<sup>156</sup>.

Le Cadre commun découle de l'intersection entre l'effondrement économique causé par la pandémie et l'évolution des relations de pouvoir sur le plan géoéconomique. Alors que la COVID-19 a déclenché la première récession en Afrique subsaharienne depuis 25 ans<sup>157</sup>, le G20 devait empêcher les défauts de paiement en chaîne. Toutefois, la conception du Cadre mettait aussi en évidence des tensions structurelles plus profondes. Les prêteurs occidentaux se sont efforcés de maintenir la primauté du FMI en matière d'évaluation de la solvabilité de la dette ainsi que son rôle de coordination au sein du Club de Paris<sup>158</sup>. Pour ce faire, ils ont intégré ces aspects dans les conditions requises pour les programmes de financement à haut risque du FMI, ainsi que par la mise en place d'un Comité officiel des créanciers (COC) présidé conjointement par les membres du Club de Paris<sup>159</sup>.

Le Cadre commun du G20 est une évolution de l'Initiative du service de la dette (ISSD) qui était considérée comme insuffisante pour aborder les problèmes de viabilité de la dette dans de nombreux pays

---

<sup>156</sup> Paris Club, « Common Framework » (avril 2025), en ligne: *clubdeparis* <<https://clubdeparis.org/en/communications/page/common-framework>>.

<sup>157</sup> World Bank Group, *supra* note 44.

<sup>158</sup> Paris Club, *supra* note 156.

<sup>159</sup> G20 Italy - The Common Framework for debt treatment beyond the DSSI, en ligne: *MEF* <<https://www.mef.gov.it/en/G20-Italy/common-framework.html>>.

en développement. La crise de la COVID-19, conjuguée à l'augmentation des taux d'intérêt, a mis en évidence la nécessité de mesures plus substantielles pour pallier le surendettement des économies vulnérables. En novembre 2020, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales du G20, ainsi que le Club de Paris, ont approuvé le « Cadre commun » lors du sommet de Riyad<sup>160</sup>. Contrairement à son prédécesseur, le Cadre commun a été conçu pour traiter de viabilité de la dette par le biais de traitements complets de la dette, y compris le rééchelonnement, l'allègement de la dette en termes de valeur actuelle nette et dans des circonstances exceptionnelles, même des annulations de dette<sup>161</sup>. Cette approche constitue un changement important dans la manière dont l'ISSD s'occupe du soutien temporaire des liquidités en cas de problèmes de solvabilité.

La création du Cadre commun a été particulièrement importante, car elle a marqué une tentative novatrice de réunir les créanciers traditionnels du Club de Paris et les membres du G20 qui ne font pas partie de ce club, notamment la Chine, qui est devenue un prêteur majeur pour de nombreux pays d'Afrique subsaharienne<sup>162</sup>. Le cadre inclut plusieurs principes clés du Club de Paris, notamment l'évaluation individuelle de chaque situation et l'équité dans le traitement des créanciers, tout en prenant également en compte une analyse globale des besoins de restructuration de la dette parmi les créanciers officiels participants<sup>163</sup>. Cette approche collaborative visait à rendre plus complets et équitables les processus de restructuration de la dette plus complets et plus équitables.

Le dispositif opérationnel du Cadre commun définit une procédure précise pour les nations cherchant à obtenir un allègement de leur endettement. Ce cadre stipule que le processus est lancé à la demande d'un pays débiteur. La nécessité d'un traitement de la dette est alors déterminée sur la base d'une analyse de viabilité de la dette (AVD) menée conjointement par le FMI et la Banque mondiale, et d'une évaluation collective des créanciers officiels participants<sup>164</sup>. Cette évaluation devrait être cohérente avec les paramètres d'un programme de tranche de crédit supérieure soutenu par le FMI, garantissant

---

<sup>160</sup> G20, Extraordinary G20 Finance Ministers and Central Bank Governors' Meeting, G20 Saudi Arabia Riyadh Summit, (novembre 2020) à la p 1.

<sup>161</sup> David A Grigorian, « Overcoming the Collective Action Problem in the Common Framework » (2024) 246 Mossavar-Rahmani Cent Bus Gouvernement (M-RCBG Associate Working Paper) à la p 6.

<sup>162</sup> Rafiq Raji, « African Debt Restructurings Need to Gather Pace », (février 2024) en ligne: *ISPI* <<https://www.ispionline.it/en/publication/african-debt-restructurings-need-to-gather-pace-165191>>.

<sup>163</sup> Paris Club, *supra* note 156.

<sup>164</sup> G20, *supra* note 160 à la p 2.

ainsi que l'allégement de la dette s'accompagne de réformes économiques visant à établir la viabilité à long terme.

Les dettes admissibles au traitement dans le cadre du Cadre commun comprennent toutes les dettes publiques et garanties par l'État dont l'échéance initiale est supérieure à un an<sup>165</sup>. Dans le cadre du processus de demande, les pays débiteurs doivent fournir des informations exhaustives sur tous les engagements financiers du secteur public envers le FMI, la Banque mondiale et les créanciers participants. Les informations commercialement sensibles sont toutefois protégées<sup>166</sup>.

L'établissement d'un Comité des créanciers officiels est une étape cruciale dans le fonctionnement du Cadre commun. Ce comité est composé de tous les créanciers bilatéraux officiels détenant des créances sur le pays débiteur. Il est coprésidé par des représentants des créanciers du Club de Paris et des créanciers extérieurs à ce club<sup>167</sup>. Par exemple, le comité des créanciers du Tchad était coprésidé par la France et l'Arabie saoudite, avec la participation de la Chine et de l'Inde<sup>168</sup>. Ces comités coordonnent l'engagement avec le pays débiteur et déterminent conjointement les paramètres clés du traitement de la dette. Ces paramètres doivent inclure au minimum les variations du service de la dette nominale sur la période du programme du FMI, la réduction de la dette en termes de valeur actuelle nette, le cas échéant, et l'allongement de la durée des créances traitées<sup>169</sup>.

Les paramètres convenus sont documentés dans un protocole d'accord juridiquement non contraignant que doivent signer tous les créanciers participants ainsi que le pays débiteur. Ce protocole sert ensuite de base pour l'élaboration des accords bilatéraux<sup>170</sup>. Un principe important du Cadre commun est que les traitements de la dette ne prévoient généralement pas d'annulations ou de radiations de dettes. Celles-ci peuvent toutefois être envisagées dans des situations extrêmes, après une évaluation conjointe par le FMI et la Banque mondiale, ainsi que par les créanciers<sup>171</sup>.

---

<sup>165</sup> *Ibid.*

<sup>166</sup> *Ibid.*

<sup>167</sup> Paris Club, *supra* note 156.

<sup>168</sup> Saudi Arabia Ministry of Finance, « Co-chaired by France and Saudi Arabia The creditor committee for Chad meet to discuss Debt treatment for Chad under the Common Framework for Debt Treatments beyond the DSSI », en ligne: <[https://www.mof.gov.sa:443/en/MediaCenter/news/Pages/news\\_07012022.aspx](https://www.mof.gov.sa:443/en/MediaCenter/news/Pages/news_07012022.aspx)>.

<sup>169</sup> G20, *supra* note 160 à la p 2.

<sup>170</sup> *Ibid* à la p 3.

<sup>171</sup> *Ibid* aux pp 2-3.

Malgré son approche novatrice en matière de coordination des créanciers, le Cadre commun a connu des difficultés importantes lors de sa mise en œuvre. Le principal obstacle a peut-être été la lenteur des procédures de restructuration de la dette. Les restructurations se sont en effet étalées sur une période beaucoup plus longue que prévu, entraînant des retards dans les quatre pays africains candidats<sup>172</sup>. Ces retards pourraient avoir entraîné des conséquences sur l'efficacité du cadre pour fournir un allègement de la dette au bon moment lorsque les pays font face à des pressions budgétaires.

La coordination des créanciers s'est avérée être un problème fondamental, surtout dans le contexte de l'évolution du paysage des prêts souverains aux pays africains. En effet, l'essor des prêteurs non traditionnels, notamment la Chine, a rendu plus complexe le processus de restructuration<sup>173</sup>. L'interprétation chinoise du principe de comparabilité de traitement, selon lequel tous les créanciers devraient se voir imposer les mêmes conditions, comme le rythme et la séquence des remboursements, répartis de manière égale, a parfois divergé des points de vue des autres créanciers<sup>174</sup>. Le statut de créancier privilégié des banques multilatérales de développement constitue l'aspect le plus distinctif de l'interprétation chinoise<sup>175</sup>. La Chine a demandé explicitement l'inclusion des BMD, de la Banque mondiale et du FMI dans les processus de restructuration de la dette<sup>176</sup>. Selon elle, compte tenu de la proportion significative de la dette contractée par les États concernés auprès de ces organismes, il est essentiel de les inclure dans le champ d'application de la restructuration pour garantir la solvabilité future<sup>177</sup>. La Chine estime que, puisque la dette contractée auprès des institutions multilatérales représentait 41 % de la dette extérieure totale des pays d'ASS à la fin de l'année 2021, toute réduction substantielle de l'endettement de ces pays passe nécessairement par la participation de ces créanciers au processus de restructuration. Autrement dit, l'importance quantitative de la dette multilatérale justifie, selon Pékin, que ces institutions ne soient pas exemptées des efforts collectifs d'allègement<sup>178</sup>. L'interprétation chinoise de la

---

<sup>172</sup> International Financial Architecture Working Group, « G20 Note on lessons learned from the first cases treated by the Common Framework » (2024) G20 Braz à la p 7.

<sup>173</sup> Analysis on Debt Restructuring Under the G20 Common Framework and Alternative Policy Solutions, par Afrodad, African Forum and Network on Debt and Development, (avril 2023) à la p 1.

<sup>174</sup> Raji, *supra* note 162.

<sup>175</sup> J Atsu Amegashie, « On the Preferred Creditor Status of Multilateral Development Banks » (2023) SSRN Electron J, en ligne : <<https://www.ssrn.com/abstract=4499476>> à la p 1.

<sup>176</sup> Gyude Moore, « Will China Play Its Part in Addressing African Debt Distress? », en ligne: *Cent Glob Dev* <<https://www.cgdev.org/blog/will-china-play-its-part-addressing-african-debt-distress>>.

<sup>177</sup> Marina Zucker-Marques, Ulrich Volz et Kevin P Gallagher, « Debt relief by Multilateral lenders: Why, How and How Much? » (2023) Debt Relief Green Incl Recovery à la p 14.

<sup>178</sup> UNCTAD, « External debt sustainability and development » (2024) 79:Macroeconomic policy questions U N à la p 17.

comparabilité est profondément influencée par son expérience dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette du G20. En effet, les créanciers chinois ont accordé un allègement disproportionné par rapport à leur exposition<sup>179</sup>. Cet événement a renforcé la conviction de Pékin quant à l'inégalité du partage des responsabilités et a accru sa détermination à obtenir un traitement équitable pour tous les types de créanciers<sup>180</sup>.

En ce qui concerne les questions entourant la transparence, elles ont entravé l'application effective du cadre commun, notamment en ce qui a trait aux prêts accordés par la Chine aux États membres de l'ASS. En effet, la divulgation restreinte des conventions de prêt ainsi que l'opacité entourant les projets d'infrastructure financés par la Chine ont rendu difficile l'évaluation de la soutenabilité de la dette et les négociations de rééchelonnement<sup>181</sup>. La dépendance excessive envers la Chine, qui est un prêteur hors du Club de Paris, a soulevé de nouvelles difficultés pour la mise en œuvre du Cadre commun<sup>182</sup>. Ces problèmes de transparence rendent difficile l'évaluation précise de la dette d'un pays, une étape cruciale pour une restructuration réussie<sup>183</sup>. Le cadre commun stipule clairement que le pays endetté qui sollicite une restructuration de sa dette doit divulguer des renseignements essentiels sur l'ensemble des obligations financières du secteur public aux institutions financières internationales, telles que le FMI et la Banque mondiale, ainsi qu'aux créanciers participants. Cependant, dans les faits, cette transmission d'informations a posé des difficultés, car elle implique souvent la divulgation de données confidentielles<sup>184</sup>.

Les craintes que suscitent des cotes de crédit plus faibles et une potentielle impossibilité d'accéder au marché financier font que les États hésitent à demander une réduction de leur dette en vertu du Cadre commun<sup>185</sup>. Cette crainte est encore plus aiguë chez celles qui conservent une certaine capacité d'accès à ces marchés ou qui projettent de s'y réinsérer prochainement<sup>186</sup>. La menace d'une baisse de cote par des agences de notation a empêché certains pays de s'engager dans le cadre commun. Cette tendance a été

---

<sup>179</sup> Deborah Brautigam et Yufan Huang, « Integrating China into Multilateral Debt Relief: Progress and Problems in the G20 DSSI » (2023) 2023:09 China Afr Res Initiat (SAIS-CARI Briefing Paper) à la p 37.

<sup>180</sup> Jin Zhongxia, « China Development Finance Seminar » (2024) 1 Finance Dev Lab à la p 2.

<sup>181</sup> Afrodad, *supra* note 173 à la p 2.

<sup>182</sup> *Ibid.*

<sup>183</sup> Cassimon, Essers & Presbitero, *supra* note 15 à la p 7.

<sup>184</sup> *Ibid.*

<sup>185</sup> Andrea F Presbitero, Dennis Essers et Danny Cassimon, « Why are debtor countries hesitant to participate in debt relief initiatives? » (novembre 2023), en ligne: *FinDevLab* <[https://findevlab.org/news\\_and\\_event/why-are-debtor-countries-hesitant-to-participate-in-debt-relief-initiatives/](https://findevlab.org/news_and_event/why-are-debtor-countries-hesitant-to-participate-in-debt-relief-initiatives/)>.

<sup>186</sup> *Ibid.*

mise en évidence par le cas de l'Éthiopie en 2021, où Standard & Poor's et Fitch ont révisé à la baisse sa cote de crédit après que le pays eut annoncé son intention d'utiliser l'Initiative<sup>187</sup>. Selon les études sur la dette publique en Afrique, le risque d'une dégradation de la cote de crédit d'un pays africain a toujours été supérieur à celui d'une amélioration. Cette tendance s'est considérablement accrue depuis 2007<sup>188</sup>. Cette baisse constante de la cote de crédit a fortement ébranlé la confiance des investisseurs, selon les études empiriques, qui montrent que rare sont les pays qui retrouvent des cotes de crédit élevées suite à une dégradation<sup>189</sup>. Cet effet dissuasif a entravé l'adoption du cadre, même si plusieurs pays d'ASS font face à un grave problème de surendettement.

Il existe souvent des désaccords sur l'évaluation de la solvabilité de la dette et sur le point de savoir si l'ajustement budgétaire devrait être privilégié par rapport à la réduction de la dette. Les critiques estiment que l'analyse de la viabilité de la dette du FMI est trop favorable à certain créanciers et qu'elle ne donne pas assez d'indications sur l'équilibre à atteindre entre allégement de la dette et ajustement budgétaire pour assurer sa viabilité<sup>190</sup>. Ces perspectives divergentes compliquent les négociations et prolongent le processus de restructuration.

Les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du Cadre commun sont symptomatiques de problèmes structurels plus vastes au sein de l'architecture internationale. Ce cadre cherche à réunir un groupe de prêteurs plus large et plus diversifié que celui qui est habituellement observé dans les restructurations de dette souveraine, ce qui pose une difficulté en termes de prise de décision collective. L'implication des prêteurs non conventionnels, en particulier la Chine, a introduit de nouvelles dynamiques et complexités dans le processus de restructuration de la dette. En effet, la manière dont la Chine aborde les prêts et les restructurations souverains diffère considérablement de celle des membres traditionnels du Club de Paris.

---

<sup>187</sup> Tadias, « S&P Joins Fitch in Downgrade of Ethiopia on Debt Issue at Tadias Magazine », en ligne: <<http://www.tadias.com/02/09/2021/africa-report-ethiopia-debt-restructuring-plan-faces-hurdles-of-transparency/>>.

<sup>188</sup> Hippolyte Fofack, « The ruinous price for Africa of pernicious “perception premiums” » (2021) *Afr Growth Initiat* à la p 12.

<sup>189</sup> Carmen Broto, « Which factors affect sovereign credit ratings? » (21 mai 2015), en ligne: *World Econ Forum* <<https://www.weforum.org/stories/2015/05/which-factors-affect-sovereign-credit-ratings/>>.

<sup>190</sup> Martin Guzman, « Definitional issues in the sustainability analysis framework: A proposal » (2016) *Cent Int Gov Innov* à la p 4.

L'intégration de l'ensemble des créanciers dans des procédures coordonnées pour la résolution de la dette souveraine en Afrique subsaharienne représente un problème mais est néanmoins crucial pour rétablir des niveaux d'endettement viables et permettre ainsi à ces nations de se consacrer à leurs priorités de développement. Cette complexité est exacerbée par la mutation du panorama des prêteurs, qui se caractérise par une part grandissante des créanciers privés. Une telle configuration impose la mise en place de systèmes de coopération plus ouverts et performants. Bien que des initiatives récentes, à l'instar du Cadre commun, constituent une avancée notable, plusieurs écueils majeurs doivent encore être surmontés, notamment la participation lacunaire des créanciers privés et la lenteur persistante des processus de restructuration.

### **2.1.3 Clauses d'action collective : Réglementation contractuelle de la restructuration de la dette souveraine**

La pandémie de COVID-19 a profondément transformé le paysage de la dette souveraine en Afrique subsaharienne, créant des problèmes sans précédent pour sa viabilité et les mécanismes de restructuration<sup>191</sup>. Les créanciers privés étant de plus en plus présents, les clauses d'action collective (CAC) sont devenues des outils contractuels essentiels dans le processus de restructuration de la dette souveraine. Cependant, leur efficacité et leur mise en œuvre dans le contexte africain restent complexes et font l'objet de controverses<sup>192</sup>. Cette analyse explore le rôle et l'influence des clauses d'action collective dans la gestion des crises de la dette souveraine en Afrique subsaharienne depuis l'émergence de la pandémie de COVID-19. L'étude vise à évaluer l'efficacité de ces mécanismes dans la résolution des difficultés croissantes liés à l'endettement dans la région.

L'application des clauses d'action collective en Afrique subsaharienne s'inscrit dans un contexte structurel singulier, marqué par plusieurs caractéristiques propres à la région, qui influencent tant la conception que l'efficacité de ces mécanismes dans le cadre des restructurations de la dette souveraine<sup>193</sup>. L'importance de ce sujet s'est considérablement accrue à mesure que les pays africains ont fait face à la crise de la dette. En effet, les niveaux d'endettement connaissent une hausse significative, un

---

<sup>191</sup> Rose Ngugi et al, « Africa's Debt Priorities: A Sustainability Perspective and Required Support from the G20 », en ligne: SAIIA <<https://saiia.org.za/research/africas-debt-priorities-a-sustainability-perspective-required-support-from-the-g20/>>.

<sup>192</sup> African Development Bank, « African Economic Outlook 2021: From Debt Resolution to Growth: The Road Ahead for Africa » (2021) 2021 Afr Dev Bank Group (Economic Outlook) à la p 80.

<sup>193</sup> International Monetary Fund, « The International Architecture for Resolving Sovereign Debt Involving Private-Sector Creditors—Recent Developments, Challenges, And Reform Options » (2020) 2020:043 Policy Pap à la p 1.

phénomène qui conduit de nombreux États de la région à se retrouver en situation de surendettement ou à en approcher dangereusement <sup>194</sup>. L'évolution du paysage des créanciers, marquée par une prédominance croissante des détenteurs d'obligations privées et des créanciers officiels non traditionnels, a accru la pertinence des clauses d'action collective dans le processus de restructuration de la dette. Cette transformation du contexte de la dette rend aujourd'hui ces mécanismes plus essentiels que jamais pour garantir le succès des opérations de restructuration.

Les clauses d'action collective sont des stipulations contractuelles spécifiques, conçues pour promouvoir la coordination entre les détenteurs d'obligations lors des opérations de restructuration de la dette souveraine. Elles visent à surmonter les difficultés liées à la fragmentation des créanciers et à permettre une résolution plus efficace des crises d'endettement<sup>195</sup>. Les clauses d'action collective jouent un double rôle central dans le cadre des restructurations de la dette souveraine. D'une part, elles permettent à une majorité qualifiée de détenteurs d'obligations d'apporter des modifications aux conditions de paiement, facilitant ainsi la mise en œuvre de solutions négociées lors de situations de crise financière. D'autre part, elles visent à limiter l'exercice d'actions individuelles par certains créanciers, qui risqueraient de compromettre l'efficacité des efforts collectifs de restructuration. Sur le plan théorique, la justification des CAC repose sur la nécessité de surmonter le problème d'action collective qui caractérise les marchés de la dette souveraine. En effet, la dispersion des détenteurs d'obligations peut générer des difficultés de coordination, rendant complexe l'atteinte d'un consensus en cas de défaut ou de crise<sup>196</sup>.

Les travaux du FMI mettent en évidence une évolution notable des clauses d'action collective depuis leur introduction sur les marchés de la dette souveraine. Cette progression s'est notamment manifestée par l'élaboration de versions améliorées de ces clauses, développées par l'International Capital Market Association (ICMA) en 2014, qui intègrent des mécanismes d'agrégation plus sophistiqués et favorisent ainsi une coordination renforcée entre les créanciers lors des restructurations<sup>197</sup>. Ces clauses d'action collective améliorées introduisent la possibilité d'un vote unique englobant plusieurs émissions d'obligations, limitant ainsi la capacité des créanciers récalcitrants à entraver la conclusion des accords de

---

<sup>194</sup> Ngugi et al, *supra* note 191.

<sup>195</sup> International Monetary Fund, *supra* note 147 à la p 3.

<sup>196</sup> Yan Liu, « Collective Action Clauses in International Sovereign Bonds » dans *Curr Dev Monet Financ Law Vol 3*, 2005, à la p 159.

<sup>197</sup> Gregory Makoff et Robert Kahn, « Sovereign bond contract reform: Implementing the new ICMA Pari Passu and Collective Action Clauses » (2015) 2015:56 Cent Int Gov Innov.

restructuration<sup>198</sup>. Toutefois, les analyses empiriques portant sur l'influence des clauses d'action collective sur les conditions de fixation des prix des obligations souveraines ont donné lieu à des résultats contrastés, certaines études ne mettant en évidence aucun effet significatif sur les coûts d'emprunt.

Les États africains présentent une vulnérabilité accrue lors des processus de restructuration de la dette souveraine, en raison d'une triple contrainte : une fragilité institutionnelle endémique, la complexité croissante des architectures de créanciers, et une exposition systémique aux chocs exogènes. Cette combinaison de facteurs compromet l'efficacité des dispositifs conventionnels de résolution des crises d'endettement<sup>199</sup>. Il est établi que les cadres de restructuration historiques, initialement conçus pour gérer les relations entre créanciers officiels (Club de Paris) et États débiteurs, révèlent aujourd'hui leur inadéquation face aux problèmes posés par l'hétérogénéité des créanciers privés. Leurs procédures, fondées sur des logiques de coordination intergouvernementale, échouent à intégrer les dynamiques juridiques et incitatives des marchés financiers privés, générant ainsi des blocages structurels dans la résolution des crises<sup>200</sup>.

L'efficacité des CAC dans le contexte africain se trouve complexifiée par l'évolution du paysage des créanciers de la région subsaharienne. La multiplication des parties prenantes du côté des créanciers, telles que les prêteurs bilatéraux chinois et les détenteurs d'obligations privées, pose des problèmes de coopération qui ne sont pas prévus par les mécanismes des CAC<sup>201</sup>. On observe que la multiplicité des prêteurs dans cette région complique considérablement le processus de réduction de la dette pendant la pandémie de COVID-19. En effet, cela exige la collaboration de diverses entités, qui ont toutes des budgets, des motivations et un statut juridique distincts<sup>202</sup>. Les méthodes contractuelles actuelles, généralement les actions collectives, ne permettent pas de résoudre de manière adéquate les problèmes liés à la coordination des créanciers, au parasitisme ou aux incitations perverses<sup>203</sup>.

---

<sup>198</sup> *Ibid* à la p 3.

<sup>199</sup> African Development Bank, *supra* note 192 à la p 79.

<sup>200</sup> *Ibid* à la p 74.

<sup>201</sup> Kears, *supra* note 140.

<sup>202</sup> Aurore Sokpoh, Nora Chirikure et Jason Rosario Braganza, « Africa's Debt Landscape: Scope for Sustainability » (3 mars 2022), en ligne: *Afr Policy Res Initiat* <<https://afripoli.org/africas-debt-landscape-scope-for-sustainability>>.

<sup>203</sup> *Ibid*.

Plusieurs limites apparaissent dans l'application du cadre actuel des clauses d'action collective aux crises de la dette souveraine en Afrique subsaharienne<sup>204</sup>. Lorsqu'une réduction importante est acceptée par les créanciers officiels, cela peut paradoxalement décourager les détenteurs d'obligations privées à participer à la restructuration. Leur manque d'engagement risque alors d'empêcher l'activation des CAC, laissant l'échange de dette inachevé et ouvrant la voie à des contentieux initiés par les créanciers récalcitrants<sup>205</sup>. Cette lacune conceptuelle s'avère particulièrement préjudiciable dans le contexte africain, où la structure de l'endettement et la répartition entre créanciers officiels et privés diffèrent considérablement d'un pays à l'autre<sup>206</sup>.

On observe aussi des obstacles concernant l'étendue et le domaine d'application des CAC pendant un rééchelonnement global de la dette<sup>207</sup>. Les CAC ne s'appliquent généralement qu'à des séries d'obligations spécifiques, ce qui engendre des difficultés potentielles de coordination lorsque plusieurs émissions sont en cours, chacune assortie de conditions contractuelles distinctes<sup>208</sup>. Cette limitation revêt une importance particulière pour les pays africains ayant émis des obligations sur différents marchés et dans des cadres juridiques variés.

Les clauses d'action collective obligent tous les détenteurs d'obligations de l'émission concernée à accepter les modifications des délais de paiement approuvées par une super-majorité qualifiée, généralement 75% du principal en circulation, tandis que les sous-clauses d'exécution à la majorité empêchent les créanciers individuels de procéder à une accélération ou d'engager des poursuites à moins qu'au moins 25% d'entre eux ne votent en ce sens et permettent une annulation par des majorités de 50 à 75%<sup>209</sup>. Ces dispositions sont purement contractuelles, tirent leur force juridique du droit applicable à l'obligation (anglais ou new-yorkais généralement) et sont donc exécutoires devant les tribunaux une fois incorporées, le modèle ICMA de 2014 a introduit l'agrégation d'une seule branche qui peut lier plusieurs séries par un seul vote de 75%, mais elle reste facultative pour les émetteurs<sup>210</sup>. Les investisseurs trouvent

---

<sup>204</sup> European Central Bank, « Restructuring sovereign bonds: holdouts, haircuts and the effectiveness of CACs. » (2020) 2020:2366 Publ Off (Working Papers), à la p 7.

<sup>205</sup> David Grigorian, « A Modified Common Framework for Restructuring Sovereign Debt » (avril 2024), en ligne: *Cent Glob Dev* <<https://www.cgdev.org/blog/modified-common-framework-restructuring-sovereign-debt>>.

<sup>206</sup> Abel Gwaindepi, « How can the global sovereign debt architecture work better for African countries? » (2025) 2025:03 Dan Inst Int Stud DIIS (DIIS Report) 52 à la p 16.

<sup>207</sup> International Monetary Fund, *supra* note 193 aux pp 1-2.

<sup>208</sup> Angelos Delivorias, « Single-limb collective action clauses » (2019) 2019 Eur Parliam Res Serv à la p 4.

<sup>209</sup> Liu, *supra* note 196 aux pp 160-164.

<sup>210</sup> Deborah Zandstra, Jon Zonis et Simon James, « New ICMA sovereign collective action and pari passu clauses » (2014) Clifford Chance (Briefing Note) aux pp 3-4.

le libellé des CAC dans la section « Notes aux détenteurs d'obligations » de chaque prospectus ou acte de fiducie<sup>211</sup>.

Le cadre commun du G20 pour le traitement de la dette s'appuie sur les échanges d'obligations régis par les CAC pour assurer la comparabilité du traitement, mais sa tentative de rassembler les créanciers bilatéraux, multilatéraux et privés dans un seul processus expose un dilemme classique d'action collective : si les créanciers officiels accordent des décotes importantes, les détenteurs d'obligations restants risquent de ne pas atteindre les seuils de vote des CAC, ce qui bloquerait l'opération et compromettrait les délais prévus par le cadre<sup>212</sup>. Le dispositif du cadre commun réunit une communauté de prêteurs plus vaste et hétérogène que celle observée généralement dans les négociations souveraines. Par conséquent, sans l'imposition de règles strictes, il leur est impossible d'obtenir les majorités requises, surtout dans la région subsaharienne africaine, où la dette est éclatée entre divers systèmes juridiques et instruments financiers<sup>213</sup>.

L'efficacité des clauses d'action collective dans les contextes africains demeure entravée par les difficultés liées à la gouvernance juridique et à l'application de la loi<sup>214</sup>. La restructuration de la dette souveraine requiert en effet la gestion d'interactions complexes entre divers systèmes juridiques, chacun présentant des approches distinctes quant aux droits des créanciers et aux mécanismes d'exécution<sup>215</sup>. De plus, il est essentiel que les pays africains innovent ou restent informés des évolutions en matière d'instruments de financement tant sur le plan juridique, tels que l'action collective et les clauses d'agrégation, que financier<sup>216</sup>.

L'architecture juridique entourant les clauses d'action collective a connu une évolution notable, avec l'introduction de versions améliorées offrant des mécanismes plus sophistiqués pour la coordination des créanciers<sup>217</sup>. Toutefois, la mise en œuvre effective de ces caractéristiques avancées demeure restreinte dans les contextes africains, en raison de contraintes de capacité institutionnelle et

---

<sup>211</sup> *Ibid* à la p 5.

<sup>212</sup> Grigorian, *supra* note 161 à la p 8.

<sup>213</sup> *Ibid* aux pp 10-11.

<sup>214</sup> African Development Bank, *supra* note 192 à la p 79.

<sup>215</sup> Magalie L Masamba, « Legal Review of Contractual Agreements on African Debt » (2023) 2023 Afr Forum Netw Debt Dev (Policy Paper) à la p 8.

<sup>216</sup> African Development Bank, *supra* note 192 à la p 73.

<sup>217</sup> Zandstra, Zonis & James, *supra* note 210 à la p 1.

d'infrastructure juridique<sup>218</sup>. Seules des réformes audacieuses de la gouvernance permettront de relancer la croissance et d'inscrire la dette africaine sur une trajectoire durable<sup>219</sup>, ce qui souligne que les innovations contractuelles comme les CAC doivent être complétées par des réformes institutionnelles plus larges.

## **2.2 Regards sur la dette souveraine : expériences du Tchad, de l'Éthiopie, de la Zambie et du Ghana**

Cette partie se penche sur les expériences des quatre pays africains, le Tchad, le Ghana, la Zambie et l'Éthiopie, ayant sollicité un allègement de leur dette dans le cadre du cadre commun du G20. Chacun de ces pays présente des problèmes spécifiques ainsi que des résultats propres. Le Tchad, premier à s'engager dans la procédure, a été confronté à des retards notables et à des critiques portant sur l'absence d'allègement effectif de sa dette, ainsi que sur sa vulnérabilité persistante face à la volatilité des prix du pétrole. Le Ghana, dont le ratio d'endettement dépasse 100% du PIB, a entrepris une restructuration de sa dette intérieure et extérieure, tout en menant des négociations complexes avec ses créanciers publics et privés, sous la pression d'une instabilité sociale croissante. La Zambie, première parmi les pays africains à faire défaut sur sa dette pendant la pandémie, a conclu un protocole d'accord avec ses créanciers bilatéraux officiels, mais doit encore restructurer une dette de 6,3 milliards de dollars, les discussions avec les détenteurs d'obligations privées demeurant particulièrement ardues. Enfin, le cas éthiopien met en lumière les limites du cadre commun, marqué par un conflit interne prolongé et la réticence des créanciers privés, dont l'absence de réduction des taux d'intérêt a freiné les progrès, malgré le soutien du FMI et les propositions de décote faites aux détenteurs d'obligations.

Cette section s'attache à l'examen de quatre études de cas afin d'évaluer la performance du cadre commun du G20 en tant qu'instrument de résolution des crises de la dette souveraine. Ces exemples mettent en lumière le potentiel du dispositif pour favoriser la coordination entre créanciers et mobiliser un appui multilatéral. Ils révèlent également la persistance de difficultés majeures, telles que la lenteur des procédures, la participation limitée du secteur privé et la forte dépendance des pays débiteurs à des revenus volatils. À travers l'analyse de ces cas, l'étude entend nourrir la réflexion actuelle sur la nécessité d'un engagement effectif de l'ensemble des créanciers.

---

<sup>218</sup> Misheck Mutize, « African countries are bad at issuing bonds, so debt costs more than it should: what needs to change » (6 juin 2025), en ligne: *The Conversation* <<http://theconversation.com/african-countries-are-bad-at-issuing-bonds-so-debt-costs-more-than-it-should-what-needs-to-change-257128>>.

<sup>219</sup> African Development Bank, *supra* note 192 à la p 73.

### 2.2.1 Le Tchad

La crise de la dette souveraine du Tchad constitue un cas particulier dans les mécanismes de restructuration de la dette post-pandémique, servant de test inaugural du Cadre commun du G20 pour les traitements de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD). L'expérience de la nation centrafricaine, à commencer par sa demande officielle de restructuration de la dette en janvier 2021, éclaire à la fois les possibilités et les limites de la coordination multilatérale pour faire face au surendettement souverain. Cette analyse examine les défis de la viabilité de la dette du Tchad à travers le prisme de l'innovation institutionnelle, soulignant comment les chocs économiques externes ont nécessité de nouvelles approches en matière de coordination des créanciers et de mécanismes d'endettement contingents.

Le cas du Tchad est particulièrement significatif car il démontre l'évolution des approches traditionnelles du Club de Paris vers des cadres plus inclusifs qui intègrent les créanciers non traditionnels, en particulier la Chine et d'autres membres du G20 extérieurs au Club<sup>220</sup>. Pour chaque pays débiteur ayant recours au Cadre commun, un Comité officiel des créanciers (COC) distinct est formé, rassemblant les créanciers bilatéraux officiels concernés par la dette de ce pays, qu'ils soient membres du Club de Paris, du G20 ou autres créanciers bilatéraux impliqués. La création du Comité des créanciers du Tchad en avril 2021, coprésidé par la France et l'Arabie saoudite avec la participation de la Chine et de l'Inde, a marqué une tentative sans précédent d'unifier divers contextes institutionnels et réglementaires au sein d'une structure de négociation unique<sup>221</sup>. Cette innovation institutionnelle représente une réponse essentielle aux problèmes d'action collective qui ont historiquement entravé la restructuration efficace de la dette souveraine.

Les vulnérabilités de la dette du Tchad ont été considérablement exacerbées par la pandémie de COVID-19, qui, combinée à la volatilité des prix du pétrole, a créé une tempête parfaite de pressions budgétaires. La dette extérieure publique et garantie par l'État du pays a atteint environ 3,0 milliards de dollars à la fin de 2020, soit environ 26% du PIB<sup>222</sup>. La composition de ce fardeau de la dette reflète

---

<sup>220</sup> Paris Club, « Common Framework: Lessons Learned and Ways Forward » (mars 2025), en ligne: [clubdeparis.org <https://clubdeparis.org/en/communications/page/common-framework-lessons-learned-and-ways-forward-11-03-2025>](https://clubdeparis.org/en/communications/page/common-framework-lessons-learned-and-ways-forward-11-03-2025).

<sup>221</sup> Paris Club, « Meeting of the creditor committee for Chad under the Common Framework » (octobre 2022), en ligne: [clubdeparis.org <https://clubdeparis.org/en/communications/press-release/meeting-of-the-creditor-committee-for-chad-under-the-common-framework-0>](https://clubdeparis.org/en/communications/press-release/meeting-of-the-creditor-committee-for-chad-under-the-common-framework-0).

<sup>222</sup> Abeye Adunga et al, « Chad Joint World Bank IMF Debt Sustainability Analysis » (2022) World Bank Group à la p 2.

l'évolution du paysage des créanciers, la dette privé représentant 37% (principalement due à Glencore, une entreprise majeure de courtage et d'extraction de matières premières), la dette bilatérale représentant 28% et la dette multilatérale représentant 36%<sup>223</sup>.

Le double choc de la baisse des prix du pétrole et des pressions sur les dépenses liées à la pandémie a créé des contraintes de liquidité immédiates qui ont menacé la viabilité de la dette du pays<sup>224</sup>. L'annonce par les autorités, le 14 décembre 2020, de leur intention de demander une restructuration de la dette dans le cadre du Cadre commun du G20 reflétait la reconnaissance que les sources de financement nationales et extérieures identifiées étaient insuffisantes pour répondre aux besoins de financement du Tchad à moyen et long terme, même avec une consolidation budgétaire ambitieuse<sup>225</sup>.

La participation du Tchad en tant que premier pays à demander un traitement dans le cadre de ce mécanisme a fourni des informations cruciales sur la mise en œuvre pratique du mécanisme. Le processus a commencé avec l'obtention par le Tchad d'un accord auprès des services du FMI en janvier 2021 pour un programme de quatre ans au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) et du Mécanisme élargie de crédit (MEDC), totalisant environ 560 millions de dollars<sup>226</sup>. Cet accord était essentiel car le Cadre commun exige que le traitement de la dette soit conforme aux paramètres d'un programme de tranche de crédit supérieure soutenu par le FMI<sup>227</sup>.

La déclaration du comité de créanciers de juin 2021 a fourni des assurances de financement cruciales qui ont permis au Conseil d'administration du FMI d'approuver l'accord FEC du Tchad en décembre 2021<sup>228</sup>. Cependant, le processus a mis en évidence d'importants défis de coordination, notamment en ce qui concerne la participation du secteur privé. Le principe de comparabilité de traitement, qui exige des créanciers privés qu'ils accordent un allègement de la dette à des conditions au

---

<sup>223</sup> *Ibid.*

<sup>224</sup> International Monetary Fund, « IMF Staff completes Discussions for a US\$115 Million Disbursement to Chad in response to the COVID-19 Pandemic » (avril 2020), en ligne: *IMF* <<https://www.imf.org/en/News/Articles/2020/04/08/pr20139-chad-imf-staff-completes-discussions-for-a-us-115-million-disbursement-in-response-covid-19>>.

<sup>225</sup> Adunga et al, *supra* note 222 à la p 1.

<sup>226</sup> International Monetary Fund, « IMF Reaches Staff-Level Agreement with Chad on a Four-Year Program Under Extended Credit Facility (ECF) and Extended Fund Facility (EFF) » (janvier 2021), en ligne: *IMF* <<https://www.imf.org/en/News/Articles/2021/01/27/pr2126-chad-imf-reaches-agreement-on-4-year-program-under-ecf-and-eff>>.

<sup>227</sup> Paris Club, « What is the Common Framework? » (2025), en ligne: *clubdeparis.org* <<https://clubdeparis.org/en/communications/page/common-framework>>.

<sup>228</sup> Paris Club, *supra* note 221.

moins aussi favorables que les créanciers bilatéraux officiels, a créé des difficultés de mise en œuvre pratique<sup>229</sup>.

Le rôle de Glencore, qui détenait environ un tiers de la dette extérieure du Tchad par le biais de facilités de change pétrole contre espèces contractées en 2013-2014, illustre la complexité de garantir la participation du secteur privé à la restructuration de la dette<sup>230</sup>. La dette de Glencore avait déjà été restructurée à deux reprises auparavant, en 2015 et 2018, cette dernière restructuration introduisant des mécanismes contingents liant le service de la dette aux prix du champ pétrolier de la ville tchadienne de Doba<sup>231</sup>, dont le prix ne correspond pas au prix mondial standard. Dans les scénarios positifs, la hausse des prix du pétrole entraînait une accélération significative du remboursement du principal et une augmentation des paiements d'intérêts. À l'inverse, les scénarios négatifs impliquaient une réduction limitée du service de la dette, le Tchad pouvant différer certains paiements obligatoires lorsque les prix baissaient, bien que l'amortissement différé cumulé ait été plafonné à 75 millions de dollars. Une fois ce plafond atteint, le Tchad aurait dû effectuer des paiements en espèces, ce qui aurait nécessité des ajustements budgétaires intenable<sup>232</sup>.

Le comportement de Glencore lors des négociations du Cadre commun a mis en évidence les difficultés persistantes dans l'application du principe d'égalité de traitement entre créanciers opérant dans des contextes institutionnels et réglementaires distincts<sup>233</sup>. L'entreprise a initialement retardé son engagement dans le processus de restructuration, créant une incertitude quant à la participation du secteur privé qui a menacé le succès global de l'approche du Cadre commun<sup>234</sup>. Cette situation a démontré comment le comportement stratégique de certains créanciers pouvait compromettre les résultats de la restructuration en l'absence de mécanismes de coordination contraignants.

Après de longues négociations, le Tchad est parvenu en décembre 2022 à un accord global sur le traitement de la dette, première conclusion positive du Cadre commun. Cet accord se distingue par sa

---

<sup>229</sup> *Ibid.*

<sup>230</sup> S W I swissinfoch, « Glencore opens talks with Chad on debt overhaul » (16 octobre 2021), en ligne: *SWI Swissinfoch* <<https://www.swissinfo.ch/eng/business/glencore-opens-talks-with-chad-on-debt-overhaul/47033660>>.

<sup>231</sup> Adunga et al, *supra* note 222 à la p 5.

<sup>232</sup> *Ibid.*

<sup>233</sup> Robert Bain, « Chad gets debt rescheduling, not relief, and is left dependent on oil revenues » (8 décembre 2022), en ligne: *Bretton Woods Proj* <<https://www.brettonwoodsproject.org/2022/12/chad-gets-debt-rescheduling-not-relief-and-is-left-dependent-on-oil-revenues/>>.

<sup>234</sup> *Ibid.*

structure contingente innovante, conçue pour faire face à la volatilité des prix du pétrole tout en maintenant les objectifs de viabilité de la dette<sup>235</sup>.

L'accord de restructuration de la dette du Tchad conclu en décembre 2022 avec ses créanciers dans le cadre du G20 a essayé de mettre en place des mécanismes innovants et interconnectés. L'entente a établi un cadre conditionnel, dans lequel les prêteurs internationaux ont convenu de s'assurer que le rapport entre les remboursements de la dette et les recettes du Tchad ne dépasse pas 14% en 2024<sup>236</sup>. Ce dispositif n'a pas été créé pour résoudre rapidement le problème de la dette, mais plutôt comme un système de sécurité, car les prix élevés du pétrole depuis la fin de l'année dernière ont comblé le déficit de financement immédiat du Tchad. L'entente a également mis en place un système de répartition équitable des coûts. Ainsi, si l'allègement de la dette de Glencore ne suffit pas à maintenir le ratio des paiements de la dette par rapport aux recettes en dessous de 14% en 2024, les créanciers bilatéraux officiels contribueront proportionnellement au comblement du déficit restant<sup>237</sup>. Il s'agit là d'une coordination inédite entre les créanciers officiels et privés.

La dépendance excessive du Tchad envers les revenus volatils du pétrole a entraîné des difficultés durables dans l'évaluation de la soutenabilité de sa dette et la gestion de sa politique budgétaire. En effet, la politique budgétaire du pays a révélé des traits procycliques marqués, avec des recettes et des dépenses publiques qui fluctuent considérablement en fonction des prix du pétrole<sup>238</sup>. Cette procyclicité a entraîné des résultats économiques et de développement inférieurs à ceux des pays comparables, avec une croissance économique plus lente et des progrès sociaux moins rapides.

L'évaluation traditionnelle de la solvabilité de la dette a des difficultés à intégrer la volatilité des prix des matières premières, car ces analyses reposent souvent sur des prévisions à court terme qui deviennent rapidement caduques lorsque les conditions externes évoluent significativement<sup>239</sup>. L'expérience du Tchad montre que les analyses de la viabilité de la dette, qui partent du principe d'une

---

<sup>235</sup> Paris Club, *supra* note 220.

<sup>236</sup> International Monetary Fund African Dept, « Chad: First and Second Reviews Under the Extended Credit Facility Arrangement, Requests for Waivers of Nonobservance of Performance Criteria and Modification of Performance Criteria-Press Release; Staff Report; Staff Supplement; and Statement by the Executive Director for Chad » (2023) 2023:007 IMF Staff Ctry Rep A001 à la p 5.

<sup>237</sup> *Ibid* à la p 15.

<sup>238</sup> International Monetary Fund African Dept, « Chad: Selected Issues » (2024) 2024:336 IMF Staff Ctry Rep A001 à la p 5.

<sup>239</sup> Adunga et al, *supra* note 222 à la p 7.

économie stable, ne peuvent pas prendre en compte tous les facteurs de risque qui menacent les économies dépendantes des ressources naturelles.

L'accord de restructuration de la dette de décembre 2022 a remédié aux limites analytiques en intégrant directement dans les modalités de restructuration des approches fondées sur des scénarios. Au lieu d'utiliser des prévisions ponctuelles pour le prix du pétrole, l'accord a établi des mécanismes conditionnels qui ajusteront automatiquement les obligations de service de la dette selon l'évolution réelle des prix.

L'analyse de viabilité de la dette effectuée en 2024 a révélé des résultats encourageants. En effet, le Tchad est passé d'un classement « en surendettement » à un classement « à haut risque de surendettement ». Cependant, cette analyse continue de reposer sur des appréciations subjectives, compte tenu de l'incertitude entourant la dynamique de la dette à court, moyen et long terme. Le ratio de la dette extérieure par rapport aux recettes devait dépasser la limite de 14% en 2024, mais devait rester inférieur par la suite, sous réserve de la poursuite des réformes et de l'évolution favorable des prix du pétrole<sup>240</sup>. La politique budgétaire du Tchad a continué de présenter des risques pour les résultats de développement à long terme en raison de sa nature procyclique. La dépendance du pays envers les revenus pétroliers et les cycles d'expansion et de récession dans l'investissement public ont entravé les progrès des indicateurs sociaux et de la formation du capital humain<sup>241</sup>.

L'opération du Cadre commun du Tchad n'impliquait pas de clauses d'action collective parce que le pays n'avait pas d'obligations internationales en circulation auxquelles ces clauses pouvaient s'appliquer. Au lieu de cela, la quasi-totalité de son exposition commerciale consistait en un prêt à terme unique, garanti par le pétrole, accordé à Glencore. En l'absence d'obligations et seulement de ce prêt il n'y avait tout simplement pas de cadre contractuel dans lequel le vote à la majorité des CAC pouvait être invoqué, laissant l'engagement des créanciers à la négociation directe et au principe de comparabilité de traitement du Cadre commun plutôt qu'aux mécanismes d'agrégation des détenteurs d'obligations.

Le principe de comparabilité de traitement, bien qu'il ait été pensé pour assurer l'équité entre les créanciers, a causé des problèmes dans sa mise en œuvre. La condition imposant aux créanciers privés d'approuver une réduction de la dette dans des termes au moins aussi avantageux que ceux des prêteurs

---

<sup>240</sup> International Monetary Fund African Dept, « Chad: Staff Report for the 2024 Article IV Consultation—Debt Sustainability Analysis » (2024) 2024:335 IMF Staff Ctry Rep A002 aux pp 5-6.

<sup>241</sup> Adunga et al, *supra* note 222 à la p 7.

bilatéraux officiels s'est révélée difficile à appliquer<sup>242</sup>, en raison des particularités des divers instruments de crédit, notamment en ce qui concerne la durée, le taux d'intérêt, les droits d'émission, la devise et la garantie.

La restructuration de la dette tchadienne s'est déroulée en plusieurs phases, présentant à la fois des avancées remarquables et des limites majeures. Cet accord a permis au Tchad de regagner l'accès aux prêts du FMI, obtenant ainsi un montant de 145 millions de dollars suite à l'approbation par le conseil des premières et deuxième évaluations de son accord FEC<sup>243</sup>. Le soutien du FMI a permis de débloquent des financements additionnels de la Banque mondiale et des prêteurs bilatéraux, ce qui a fourni une aide cruciale en matière de liquidité durant une période difficile. Néanmoins, certains commentaires font valoir que cet accord n'est pas vraiment une réduction de la dette, mais plutôt un simple report du remboursement. Ainsi, le Tchad dépend toujours des revenus pétroliers stables et élevés pour garantir sa solvabilité<sup>244</sup>. La Banque mondiale exprime des préoccupations concernant l'absence de réduction immédiate de la dette dans l'accord, ce qui entraîne un poids élevé pour le service de la dette. Cela a un impact négatif sur les dépenses prioritaires dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'éducation et de l'adaptation au changement climatique<sup>245</sup>. Ces critiques ont mis en évidence les tensions entre les différentes approches de la viabilité de la dette. Certaines institutions souhaitent une restructuration plus profonde afin d'offrir une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses de développement.

Ce cas illustre comment les fluctuations économiques externes, en particulier celles du prix des matières premières, peuvent faire dépasser les limites de viabilité de la dette traditionnelle, ce qui nécessite des approches et des décisions politiques plus élaborées. L'affaire du Tchad a révélé que le principe de comparabilité de traitement pouvait potentiellement compromettre la réussite d'une restructuration en créant des contraintes empêchant la mise en œuvre de solutions optimales. L'application rigide de ce principe risquait soit d'accorder un allègement insuffisant de la part des créanciers publics, soit d'exiger trop de la part des créanciers privés, ce qui risquait de ne pas déclencher les clauses d'action collective nécessaires à la réussite de la participation du secteur privé.

---

<sup>242</sup> Grigorian, *supra* note 205.

<sup>243</sup> Andrea Shalal, « IMF says Chad debt deal cuts risks, protects against oil price fall » (novembre 2022), en ligne: *financialpost* <<https://financialpost.com/pmnbusiness-pmn/imf-says-chad-debt-deal-cuts-risks-protects-against-oil-price-fall>>.

<sup>244</sup> Bain, *supra* note 233.

<sup>245</sup> *Ibid.*

### 2.2.2 L'Éthiopie

L'expérience éthiopienne relative au cadre commun du G20 pour le règlement de la dette constitue l'un des processus de restructuration de la dette souveraine les plus complexes et les plus longs de l'histoire récente. Depuis sa demande d'allègement de la dette en janvier 2021, le cas de l'Éthiopie a mis en évidence les problèmes inhérents aux mécanismes de restructuration de la dette. Il a aussi révélé les tensions persistantes entre la coordination des créanciers, les évaluations de la viabilité de la dette et la mise en œuvre des réformes économiques<sup>246</sup>.

La crise de la dette éthiopienne trouve son origine dans un ensemble de facteurs de vulnérabilité internes, exacerbés par plusieurs chocs concomitants. Bien avant la pandémie de COVID-19, l'Éthiopie s'était endettée considérablement pour financer un vaste programme d'infrastructures et en 2023, sa dette extérieure atteignait près de 28 milliards de dollars<sup>247</sup>.

La pandémie de COVID-19 a considérablement aggravé la situation budgétaire déjà fragile de l'Éthiopie. D'après l'analyse de la CNUCED, les effets macroéconomiques de la crise sanitaire ont entraîné une baisse des recettes fiscales, des exportations, des importations, ainsi qu'une hausse concomitante des dépenses publiques, du déficit public, de la dette extérieure et du ratio du service de la dette<sup>248</sup>.

Le conflit au Tigré, qui a éclaté en novembre 2020 et s'est terminé à la fin de 2022, a également exacerbé la situation. Cette guerre a entraîné des dépenses additionnelles colossales pour l'économie éthiopienne, selon le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, qui estime que ce conflit a coûté plus d'un milliard de dollars au pays. Selon Trading Economics, les dépenses militaires devaient atteindre 502 millions de dollars à la fin de 2021, soit une hausse par rapport aux 460 millions de dollars de l'année précédente<sup>249</sup>. La conjonction de ces crises a entraîné un niveau d'endettement intenable selon le FMI.

La structure de la dette de l'Éthiopie reflète la complexité des mécanismes de financement souverain. Au mois de juin 2024, la dette souveraine globale de l'Éthiopie s'élevait à 68,9 milliards de

---

<sup>246</sup> Luiz Vieira, « Private lenders resist to Ethiopia's debt relief » (15 avril 2025), en ligne: *Bretton Woods Proj* <<https://www.brettonwoodsproject.org/2025/04/private-lenders-resistance-to-ethiopias-debt-relief-highlights-urgent-need-for-debt-architecture-reform/>>.

<sup>247</sup> Catherine Mithia, « Ethiopia's Debt Crisis: What Next? | African Forum and Network On Debt and Development » (août 2024), en ligne: <<https://afrodad.org/news-events/articles/ethiopias-debt-crisis-what-next>>.

<sup>248</sup> Alemayehu Geda, « The Macroeconomic and Social Impact of COVID-19 in Ethiopia in the Global Context » (2021) 2021:75 UNCTAD (UNCTAD Research Paper) à la p 4.

<sup>249</sup> Vivienne Nunis, « Ethiopia's economy battered by Tigray war », *BBC* (30 août 2021), en ligne : <<https://www.bbc.com/news/world-africa-58319977>>.

dollars, ce qui équivaut à 32,9% du PIB<sup>250</sup>. Sa composition révèle des changements importants au cours des dernières années : la dette intérieure représente désormais 59% (40 milliards de dollars) du total, tandis que la dette extérieure constitue 41% (28,9 milliards de dollars) du total<sup>251</sup>.

Les créanciers multilatéraux détiennent environ 52% des obligations de la dette extérieure de l'Éthiopie, ce qui reflète la stratégie consciente du pays de s'orienter vers un financement à des conditions favorables<sup>252</sup>. Les créanciers bilatéraux représentent quant à eux 28,3% de la dette extérieure, la Chine étant le plus grand créancier bilatéral<sup>253</sup>. Les créanciers privés, incluant les détenteurs d'obligations éthiopiennes d'un milliard de dollars, représentent la part restante de la dette externe.

L'Éthiopie a été l'un des premiers pays à solliciter une réduction de sa dette dans le cadre du Cadre commun du G20, en soumettant sa demande en février 2021<sup>254</sup>. Ce fut suivi par la création du comité officiel des créanciers en septembre de la même année, présidé par la Chine et la France. Malgré cela, le processus de restructuration a été marqué par des retards considérables et des difficultés d'exécution, mettant en évidence les lacunes fondamentales du mécanisme du Cadre commun.

Les avancées dans le processus de restructuration de la dette éthiopienne ont été entravées par le conflit en cours au Tigré, qui a rendu difficile pour la communauté internationale d'approuver une réduction de la dette pendant que les combats continuaient. Ce n'est qu'après la trêve de fin d'année 2022 que des pourparlers sérieux ont pu reprendre, mais à ce moment-là, la situation financière de l'Éthiopie s'était considérablement dégradée<sup>255</sup>.

La crise de la dette éthiopienne a atteint un point critique en décembre 2023, lorsque le pays n'a pas effectué un paiement de 33 millions de dollars sur ses obligations internationales, entrant officiellement en situation de défaut<sup>256</sup>. Ce défaut de paiement, qui bénéficiait d'un délai de grâce de

---

<sup>250</sup> Addis Standard, « Ethiopia's total public debt soars by a quarter in five years, reaches \$68.9 billion by end of 2024 » (21 janvier 2025), en ligne: *Addis Stand* <<https://addisstandard.com/ethiopias-total-public-debt-soars-by-a-quarter-in-five-years-reaches-68-9-billion-by-end-of-2024/>>.

<sup>251</sup> *Ibid.*

<sup>252</sup> *Ibid.*

<sup>253</sup> *Ibid.*

<sup>254</sup> Muluken Yewondwossen, « Ethiopia's G20 Common Framework debt restructuring expected to conclude by June » (6 mai 2025), en ligne: *Cap News* <<https://capitalethiopia.com/2025/05/06/ethiopias-g20-common-framework-debt-restructuring-expected-to-conclude-by-june/>>.

<sup>255</sup> Duncan Miriri, « Key issues on Ethiopia's road to debt restructuring » (19 août 2024), en ligne: *CNBC Afr* <<https://www.cnbcafrica.com/2024/key-issues-on-ethiopias-road-to-debt-restructuring/>>.

<sup>256</sup> Birr Metrics, « Ethiopia Enters Official Default: \$33 Million Bond Payment Missed - Birr Metrics » (26 décembre 2023), en ligne: <<https://birrmetrics.com/ethiopia-default-33m/>>.

14 jours jusqu'au 25 décembre 2023, a fait de l'Éthiopie le troisième pays africain à faire défaut sur ses obligations internationales ces dernières années, rejoignant la Zambie et le Ghana<sup>257</sup>.

L'analyse de la viabilité de la dette du Fonds monétaire international a suscité beaucoup de controverses durant toute la période de restructuration de l'Éthiopie. Dans son évaluation de juillet 2024, le FMI a qualifié la dette éthiopienne d'insoutenable, principalement en raison de la persistance des infractions aux critères de la dette extérieure liée aux exportations<sup>258</sup>. L'analyse a révélé que le ratio de la dette extérieure par rapport aux exportations de l'Éthiopie était de 179,8%, ce qui dépassait largement la limite de 150% du pays<sup>259</sup>.

L'analyse du FMI a mis en évidence trois mesures critiques qui dépassent régulièrement leurs limites : le rapport entre les paiements de la dette et les recettes, ainsi que deux ratios concernant la dette extérieure liée aux exportations. Ces écarts sont attribuables à deux raisons majeures. Tout d'abord, il y a les engagements importants et concentrés dans le domaine du service de la dette pour les investissements réalisés par les sociétés publiques. De plus, ses obligations doivent être remboursées, ce qui s'avère difficile compte tenu des faibles taux d'exportation de l'Éthiopie<sup>260</sup>.

L'analyse de la viabilité de la dette a révélé que l'Éthiopie connaissait des difficultés de solvabilité, nécessitant une réduction substantielle de sa dette, par une diminution du capital. Cette évaluation a suscité la controverse parmi les créanciers privés, qui estiment que le pays est plutôt confronté à des problèmes de liquidité<sup>261</sup>.

Après avoir négocié pendant plus de quatre ans, l'Éthiopie a finalement conclu un accord de principe avec son Comité officiel des créanciers en mars 2025<sup>262</sup>. Cet accord vise à restructurer une dette publique de 8,4 milliards de dollars et à alléger les paiements de 2,5 milliards de dollars entre 2023 et 2028<sup>263</sup>.

---

<sup>257</sup> *Ibid.*

<sup>258</sup> International Monetary Fund African Dept, « The Federal Democratic Republic of Ethiopia: Request for an Arrangement Under the Extended Credit Facility—Debt Sustainability Analysis » (2024) 2024:253 IMF Staff Ctry Rep A002 à la p 13.

<sup>259</sup> Addis Standard, *supra* note 250.

<sup>260</sup> International Monetary Fund. African Dept., *supra* note 258 aux pp 13-14.

<sup>261</sup> Vieira, *supra* note 246.

<sup>262</sup> Dawit Endeshaw et Duncan Miriri, Ethiopia clinches initial deal with official creditors amid bondholder standoff, *Reuters* (21 mars 2025) en ligne: <<https://www.reuters.com/world/africa/ethiopia-reaches-agreement-principle-with-official-creditors-state-finance-2025-03-21/>>.

<sup>263</sup> *Ibid.*

Le compromis préliminaire marque une avancée majeure dans l'effort visant à alléger la charge de la dette éthiopienne. Il permettra une nette amélioration du profil de paiement extérieur grâce à des réductions de coûts matérielles<sup>264</sup>. Dans ce contexte, l'Éthiopie s'est engagée à réduire ses paiements du service de la dette au cours de la durée du programme du FMI, tout en assurant la viabilité de sa dette à long terme<sup>265</sup>.

Il est important de souligner que l'accord officiel avec les créanciers vise principalement des prolongations d'échéance plutôt que des réductions directes du capital<sup>266</sup>. Cette approche reflète la réticence des créanciers à accepter des pertes nominales et constitue un compromis entre les besoins de financement de l'Éthiopie et les préoccupations des créanciers concernant les pertes.

La question la plus discutée au sujet de la restructuration de la dette éthiopienne est le conflit avec les détenteurs d'obligations éthiopienne. La seule obligation de l'Éthiopie, 1 milliard de dollars US, 6,625 %, échéance décembre 2024, a été émise en vertu du droit anglais en décembre 2014 et contient les clauses d'action collective, conformes aux normes de l'ICMA<sup>267</sup>. En octobre 2024, le gouvernement éthiopien a présenté un plan de restructuration lié à l'impossibilité de payer les 33 millions de dollars d'obligations dues en décembre 2023. Ce plan prévoyait une réduction de 18% du capital initial, un remboursement du solde impayé entre 2027 et 2031, ainsi qu'un taux d'intérêt de 5%<sup>268</sup>. Un comité spécial composé de détenteurs d'obligations a annoncé publiquement qu'il possédait plus de 40 % des obligations émises, ce qui dépasse largement la barre de contrôle de 25%<sup>269</sup>. Cette position a permis au groupe de rejeter la proposition faite par le gouvernement en octobre 2024 d'une décote de 18% du principal et d'un nouveau coupon de 5% à échéance 2031, qualifiant l'offre de totalement incompatible avec les fondamentaux de l'Éthiopie<sup>270</sup>. Comme le pays n'a pas d'autres obligations internationales, les caractéristiques d'agrégation de ses CAC ne peuvent pas diluer le droit de veto du comité. Par conséquent,

---

<sup>264</sup> *Ibid.*

<sup>265</sup> *Ibid.*

<sup>266</sup> Karin Strohecker et Libby George, « Official creditors grant Ethiopia more time to pay debt, no write-down » (4 avril 2025), en ligne: <<https://www.cnbcfrance.com/2025/official-creditors-grant-ethiopia-more-time-to-pay-debt-no-write-down/>>.

<sup>267</sup> Cepheus Research, « Ethiopia's Billion-Dollar Sovereign Bond: Recent Performance and Outlook » (2019) 2019 Cepheus Res Anal (Macro Research) à la p 2.

<sup>268</sup> Duncan Miriri et George Obulutsa, « Ethiopia bondholders reject government's \$1 bln bond restructuring outline » (3 octobre 2024), en ligne: <<https://www.cnbcfrance.com/2024/ethiopia-bondholders-reject-governments-1-bln-bond-restructuring-outline/>>.

<sup>269</sup> Jorgelina Do Rosario, « Ethiopia Bondholders Reject 18% Haircut Proposal as Unreasonable », *Bloomberg.com* (3 octobre 2024), en ligne: <<https://www.bloomberg.com/news/articles/2024-10-03/ethiopia-bondholders-reject-18-haircut-proposal-as-unreasonable>>.

<sup>270</sup> *Ibid.*

jusqu'à présent, les CAC n'ont pas fonctionné comme un outil de restructuration rapide et majoritaire, mais plutôt comme un moyen de pression qui oblige les deux parties à des négociations prolongées soutenues par le FMI, ce qui modifie les incitations, mais ne résout pas l'impasse.

Le Comité des porteurs d'obligations, qui représente les investisseurs possédant des obligations éthiopiennes, a refusé cette proposition, la jugeant « totalement incompatible » avec son évaluation des fondamentaux économiques de l'Éthiopie. Comme nous l'avons mentionné plus haut, selon ces créanciers privés, les problèmes économiques de l'Éthiopie découlent principalement de problèmes de liquidité et non d'insolvabilité structurelle et maintiennent leur affirmation contredisant directement l'analyse de la viabilité de la dette effectuée par le Fonds monétaire international<sup>271</sup>. Cette résistance des créanciers privés illustre une des faiblesses majeures du Cadre commun, soit son impuissance à obliger le secteur privé à participer aux efforts pour alléger la dette.

L'expérience éthiopienne soulève plusieurs défis fondamentaux liés au fonctionnement du Cadre commun du G20. Elle montre en effet que le problème de la coordination des créanciers privés dans les cadres multilatéraux n'est toujours pas réglé. Bien que le Cadre commun ait été pensé pour renforcer la collaboration entre les différents acteurs financiers, le cas éthiopien montre que la transformation des accords de principe en réalité opérationnelle s'avère très difficile. Les négociations bilatérales actuelles entre les prêteurs institutionnels et les détenteurs d'obligations, ainsi que leurs divergences de vues quant à la viabilité de la dette, illustrent bien la difficulté persistante de coordonner les créanciers.

De plus, ce cas met en évidence la manière complexe dont de multiples crises concomitantes peuvent compliquer les efforts de restructuration de la dette. La combinaison de la pandémie de COVID-19, des conflits civils et des vulnérabilités économiques structurelles a créé un réseau de défis interconnectés qui a dépassé les mécanismes traditionnels de soulagement de la dette.

En milieu d'année 2025, l'Éthiopie poursuit toujours les négociations pour finaliser sa restructuration de la dette. Les accords conclus avec le comité des créanciers officiels plus tôt cette année devraient être ratifiés par des protocoles d'entente individuels avec chaque pays prêteur<sup>272</sup>.

---

<sup>271</sup> Duncan Miriri, Ethiopia bondholders say IMF report « artificially » creates solvency issue, *Reuters* (17 février 2025) en ligne: <<https://www.reuters.com/world/africa/ethiopia-bondholders-committee-say-imf-report-contains-significant-flaws-2025-02-17/>>.

<sup>272</sup> Yewondwossen, *supra* note 254.

Les négociations avec les créanciers privés continuent, et on s'attend à ce qu'elles aboutissent dans la deuxième moitié de 2025. Il semblerait que l'accent soit désormais mis sur des prolongations de la date d'échéance plutôt que sur des réductions du capital, ce qui témoigne une nouvelle fois de la réticence persistante des prêteurs privés à accepter des pertes de valeur nominale<sup>273</sup>.

La réussite de la restructuration de la dette éthiopienne repose sur sa capacité à mettre en œuvre efficacement ses réformes économiques, tout en maîtrisant les conséquences sociales et politiques de l'ajustement budgétaire. Le plan du FMI prévoit des mesures pour renforcer les filets de sécurité sociale, protégeant ainsi les populations vulnérables pendant le processus de réforme.

### **2.2.3 La Zambie**

La crise de la dette souveraine zambienne met en évidence l'évolution de l'architecture de la dette internationale à la suite de la pandémie de COVID-19. Cette étude approfondie explore les différents aspects de cette crise, examinant comment les facteurs institutionnels, l'asymétrie d'information et les conflits d'intérêts entre créanciers ont influencé le processus de restructuration et ses conséquences.

Les causes profondes de la crise de la dette zambienne ne se limitent pas au déclencheur immédiat de la pandémie de COVID-19. Elles découlent plutôt d'une interaction complexe de vulnérabilités structurelles, de chocs externes et de décisions politiques. Après une réduction significative de la dette dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en 2005, qui a fait passer la dette extérieure de 7,1 milliards de dollars en 2004 à 500 millions de dollars en 2006 la Zambie a rapidement accumulé une dette considérable au cours de la décennie suivante.

La combinaison de dépenses d'infrastructure ambitieuses financées par des émissions d'obligations, de la volatilité des prix des matières premières et de chocs externes ont fait en sorte que l'endettement soit devenu insoutenable. En 2019, la dette publique zambienne atteignait 120% du PIB, les paiements d'intérêt représentant 6% du PIB<sup>274</sup>. La pandémie de COVID-19 a encore exacerbé ces

---

<sup>273</sup> Yared Seyoum, « Ethiopia Opts for Maturity Extensions as Debt Restructuring Deal Nears Completion - Birr Metrics » (23 juin 2025), en ligne: <<https://birrmetrics.com/ethiopia-opts-for-maturity-extensions-as-debt-restructuring-deal-nears-completion/>>.

<sup>274</sup> Martin Kessler et al, « The Road to Zambia's 2020 Sovereign Debt Default » (2024) 2024 Finance Dev Lab.

vulnérabilités, entraînant une baisse de 14,8% des recettes d'exportation de cuivre de 14,8% en 2020<sup>275</sup> et poussant le déficit budgétaire à 14% du PIB<sup>276</sup>.

En février 2021, la Zambie a soumis sa candidature au Cadre commun du G20. Cette démarche visait à tirer parti du nouveau mécanisme de coordination multilatérale pour parvenir à un partage plus équitable des responsabilités entre les différentes catégories de créanciers<sup>277</sup>. La création du Comité officiel des créanciers en 2022, coprésidé par la Chine et la France, avec cette fois-ci l'Afrique du Sud comme vice-président, reflète la dynamique institutionnelle complexe sous-jacente à la restructuration actuelle de la dette<sup>278</sup>.

Le système de codirection sino-français était à la fois innovateur et intrinsèquement complexe, puisqu'il demandait de concilier des approches diamétralement opposées sur la gestion de la dette. En tant que principal créancier bilatéral de la Zambie avec une dette de 4,2 milliards de dollars (soit 23% de la dette totale extérieure), la Chine a proposé une approche commerciale axée sur la restructuration de prêts qui préserve le capital initial tout en étirant les échéances de remboursement<sup>279</sup>. Cette approche reflétait les contraintes institutionnelles au sein des banques chinoises, où les dépréciations du capital initial créent des défis politiques et réglementaires nationaux plus importants que les prolongations d'échéance et les ajustements de taux d'intérêt.

Le principe de comparabilité de traitement a rencontré de sérieuses difficultés lorsqu'il a été appliqué à la vaste gamme de créanciers zambiens. Les accords finaux ont révélé des disparités significatives dans les taux de recouvrement : les détenteurs d'obligations privées ont reçu 62 cents pour chaque dollar de dette initiale, tandis que les créanciers officiels ont reçu 55 cents dans les scénarios de référence<sup>280</sup>.

Le traitement préférentiel des créanciers privés par rapport aux créanciers publics est le résultat de négociations complexes qui ont nécessité plusieurs cycles de rejet et de révision. L'accord initial des

---

<sup>275</sup> Twivwe Siwale, « One year on: Zambian economy during COVID-19 » (18 mars 2021), en ligne: *Int Growth Cent* <<https://www.theigc.org/blogs/one-year-zambian-economy-during-covid-19>>.

<sup>276</sup> Alemayehu Geda, « The Economic and Social Impact of COVID-19 in Zambia » (2021) 2021:79 UNCTAD (UNCTAD Research Paper No. 79) à la p 7.

<sup>277</sup> Solikha Makhmatova, « Zambia's debt turnaround » (janvier 2025), en ligne: *ISS Afr Futur* <<https://futures.issafrica.org/blog/2025/Zambias-debt-turnaround>>.

<sup>278</sup> *Ibid.*

<sup>279</sup> CP Chandrasekhar, « Lessons from a Zambian Stand-off – IDEAs » (19 janvier 2024), en ligne: *Int Dev Econ Assoc Ltd* <<https://www.networkideas.org/news-analysis/2024/01/lessons-from-a-zambian-stand-off/>>.

<sup>280</sup> Debt Justice, « Zambia's debt relief deal with bondholders, initial analysis » (2024) 2024 Debt Justice à la p 1.

détenteurs d'obligations d'octobre 2023 a été rejeté par les créanciers publics, qui estimaient que l'allègement de la dette proposé n'était pas suffisant. Les détenteurs d'obligations devaient initialement recevoir 73 cents pour chaque dollar, comparativement à 55 cents pour les créanciers officiels. Cette disparité a poussé les créanciers officiels à exiger des concessions additionnelles, ce qui a entraîné de longues négociations qui ont duré jusqu'en 2024<sup>281</sup>.

Les déséquilibres dans l'information ont été déterminants dans le processus de restructuration de la dette zambienne, mettant en évidence les problèmes plus larges de transparence dans la gestion actuelle de la dette souveraine. Le manque de divulgation complète des termes négociés avec les différents groupes de créanciers a entraîné des difficultés importantes de coordination, et a contribué à prolonger les négociations<sup>282</sup>.

Les créanciers officiels n'ont pas été très transparents concernant les modalités précises de leurs ententes, alors que les créanciers privés ont publié des propositions détaillées peu après avoir conclu un accord préliminaire. Cette situation a entravé l'évaluation comparative de ces ententes et a encouragé des comportements stratégiques de la part des différents groupes de créanciers. Le manque de mécanismes de divulgation simultanée a poussé les groupes de créanciers à fonctionner avec des informations incomplètes sur les concessions des autres, favorisant une approche prudente qui a retardé la résolution<sup>283</sup>.

La conception institutionnelle du Cadre commun du G20 a créé une structure de négociation séquentielle qui a fondamentalement faussé les incitations pour toutes les parties concernées. Dans ce cadre, les créanciers officiels étaient tenus de parvenir d'abord à un accord, établissant les paramètres de comparabilité de traitement qui régiraient ensuite les négociations avec les créanciers privés<sup>284</sup>. Cette séquence a incité stratégiquement les créanciers officiels à exiger un traitement plus généreux pour eux-mêmes, tout en s'attendant à ce que les créanciers privés acceptent des conditions moins favorables lors des négociations ultérieures.

Le comité des créanciers officiels, une fois de plus présidé conjointement par la Chine et la France, est parvenu à un accord sur les paramètres de traitement de la dette en juin 2023, impliquant la

---

<sup>281</sup> *Ibid* à la p 3.

<sup>282</sup> Sean Hagan et Brad Setser, « Restructuring Sovereign Debt: The Need for a Coordinated Framework » (2024) SSRN Electron J, en ligne : <<https://www.ssrn.com/abstract=4875081>> aux pp 2-3.

<sup>283</sup> *Ibid* aux pp 3-4.

<sup>284</sup> David Grigorian et Aditya Bhayana, « Zambia: A Case Study of Sovereign Debt Restructuring under the G20 Common Framework » (2024) 707 Cent Glob Dev (Working Papers) à la p 21.

restructuration de 6,3 milliards de dollars de dette bilatérale. Les conditions comprenaient des extensions de maturité significatives de plus de 12 ans en moyenne, des réductions des taux d'intérêt à 1% pour les 14 premières années et des remboursements du principal commençant seulement en 2026<sup>285</sup>. Cependant, lorsque les créanciers privés sont parvenus à un premier accord de principe en octobre 2023, les conditions proposées, qui auraient permis aux détenteurs d'obligations de recevoir plus de 700 millions de dollars en paiements avant 2026 selon le scénario de base, ont été immédiatement rejetées par les créanciers officiels et le FMI au motif qu'elles ne répondaient pas aux exigences de comparabilité.<sup>286</sup> Ce rejet est intervenu en dépit du fait que la proposition des détenteurs d'obligations incluait une réduction du principal, alors que les créanciers officiels n'en offraient aucune<sup>287</sup>.

La position de la Chine sur la participation des banques multilatérales de développement (BMD) à la restructuration de la dette reflétait ses préoccupations légitimes concernant le risque moral dans l'architecture actuelle de la dette internationale. En effet, le statut de créancier privilégié dont bénéficient les BMD leur permettait de recevoir l'intégralité du paiement, alors que les autres créanciers, bilatéraux et privés, devaient accepter des réductions ou des modifications substantielles<sup>288</sup>.

Ce traitement différencié, qui confère aux BMD un statut de créancier privilégié, n'incite pas nécessairement les États à privilégier les emprunts multilatéraux. Au contraire, la certitude que les dettes contractées auprès des BMD devront être remboursées en totalité, même en cas de crise, rend ce type de financement moins attractif pour les pays débiteurs. Le transfert de la charge qui en a résulté vers d'autres catégories de créanciers a menacé la viabilité à long terme des accords de restructuration de la dette<sup>289</sup>.

La discussion sur les institutions multilatérales moins connues, telles que la Banque africaine d'import-export et la Banque de commerce et de développement, a encore complexifié cette situation. Ces banques ont réclamé un statut de créancier privilégié similaire à celui des banques de développement internationales traditionnelles, malgré leur couverture géographique plus limitée et leurs mécanismes de

---

<sup>285</sup> *Ibid* aux pp 5-7.

<sup>286</sup> Devere Zambia, « Zambia bond deal rejected by official creditors » (novembre 2023), en ligne: <<https://www.devere-zambia.co.zm/news/Zambia-bond-deal-rejected-by-official-creditors>>.

<sup>287</sup> Rachel Savage, Bhargav Acharya et Karin Strohecker, « Zambia says international bond deal can't be implemented at this time » (20 novembre 2023), en ligne: *CNBC Afr* <<https://www.cnbcafrica.com/2023/zambia-says-international-bond-deal-cant-be-implemented-at-this-time/>>.

<sup>288</sup> Toshiro Nishizawa, « China's Double-Edged Debt Trap » (21 septembre 2023), en ligne: *Domino Theory* <<https://dominotheory.com/china-debt-trap/>>.

<sup>289</sup> Amegashie, *supra* note 175 aux pp 7-8.

financement distincts. Leur exclusion des négociations de restructuration a créé des problèmes de coordination supplémentaires et réduit l'efficacité globale des mesures d'allègement de la dette<sup>290</sup>.

Cette exclusion a créé d'importants problèmes de coordination et a prolongé le processus de restructuration de la dette de la Zambie, qui devait environ 555 millions de dollars à la Trade and Development Bank (TDB) et 45 millions de dollars à Afreximbank<sup>291</sup>. Le différend a eu des implications plus larges que les enjeux financiers immédiats, le PDG de TDB ayant averti que cela créerait un dangereux précédent affectant la confiance des investisseurs dans toute l'Afrique. La controverse a mis en évidence les lacunes du cadre commun du G20 concernant le traitement des institutions multilatérales régionales et a potentiellement réduit l'efficacité globale de l'allègement de la dette en forçant ces banques de développement africaines à participer à la restructuration aux côtés des créanciers commerciaux, ce qui compromet leur capacité future à fournir un financement abordable pour le développement du continent<sup>292</sup>.

La crise de la dette souveraine de la Zambie et le processus de restructuration qui a suivi mettent en lumière les défis fondamentaux de l'architecture internationale contemporaine de la dette. Les lacunes en matière de transparence et les déséquilibres d'information observés lors des négociations soulignent la nécessité urgente de renforcer les exigences de divulgation et de mettre en place des cadres de négociation simultanés. La méthode actuelle, qui consiste à tout régler en séquence, favorise un comportement stratégique, prolonge l'incertitude et impose des coûts superflus aux pays en difficulté financière, tout en réduisant l'efficacité globale des processus de restructuration de la dette.

#### **2.2.4 Le Ghana**

La crise de la dette souveraine du Ghana constitue un des défis économiques majeurs issus des effets exacerbés de la pandémie de COVID-19 et des vulnérabilités budgétaires sous-jacentes. Le processus global de restructuration de la dette de ce pays, amorcé en décembre 2022, révèle des informations cruciales sur les complexités de la négociation avec les créanciers nationaux et étrangers lors d'une restructuration de la dette souveraine actuelle. En 2022, la dette intérieure du Ghana représentait 44,6%

---

<sup>290</sup> Libby George et Karin Strohecker, Battle over « baby multilaterals » may trap Zambia, Ghana in longer debt default, *Reuters* (24 avril 2025) en ligne: <<https://www.reuters.com/world/africa/battle-over-baby-multilaterals-may-trap-zambia-ghana-longer-debt-default-2025-04-24/>>.

<sup>291</sup> Chris Humphrey, « What makes an MDB an MDB? » (2025) 2025 ODI Glob (Working Paper) à la p 14.

<sup>292</sup> Danny Bradlow et Lisa Sachs, « Africa's development banks are being undermined: the continent will pay the price » (27 juin 2025), en ligne: *The Conversation* <<http://theconversation.com/africas-development-banks-are-being-undermined-the-continent-will-pay-the-price-259404>>.

de l'ensemble de sa dette et était fortement concentrée dans le secteur bancaire (23% des actifs bancaires<sup>293</sup>. Face à ces défis, le Ghana a décidé de donner la priorité à la restructuration de sa dette intérieure par le biais du Programme d'échange de dettes intérieures (DDEP) avant de négocier avec les créanciers extérieurs. Cette décision illustre les enjeux de séquençage stratégique inhérents aux restructurations de dette modernes.

La crise est née d'une convergence de chocs externes et de vulnérabilités préexistantes qui ont culminé avec le ratio dette/PIB du Ghana atteignant 92,7% à la fin de 2022, la dette intérieure constituant à elle seule 49,7% du PIB<sup>294</sup>. La perte d'accès du gouvernement aux marchés internationaux de capitaux à la fin de 2021<sup>295</sup>, combinée aux difficultés croissantes de refinancement de la dette intérieure, a forcé le gouvernement à recourir au financement monétaire de la Banque du Ghana et a finalement déclenché une crise financière aigüe. Cette détérioration a conduit à un ratio service de la dette/recettes atteignant un niveau record de 127% en 2020, ce qui représente le plus élevé parmi les pays d'Afrique subsaharienne et l'un des plus élevés au monde<sup>296</sup>.

Les fondements de la crise de la dette au Ghana remontaient à avant la pandémie, mais cette dernière en a accéléré l'éclosion, révélant et amplifiant ainsi des vulnérabilités budgétaires préexistantes. La pandémie a eu un impact important et multiforme sur l'économie ghanéenne, faisant chuter le PIB, déséquilibrant la balance des paiements et augmentant l'inflation. Cet impact est causé par la perturbation des chaînes logistiques, la diminution des activités commerciales et l'application de mesures de confinement strictes<sup>297</sup>.

La pandémie a entraîné une hausse des dépenses publiques dans les secteurs de la santé, de la protection sociale et des mesures de relance économique, ce qui a entraîné un creusement du déficit budgétaire et une augmentation de la dette publique<sup>298</sup>. Cette augmentation du budget a coïncidé avec une baisse globale de la demande, des problèmes dans la chaîne logistique et des limitations sur les

---

<sup>293</sup> Grigorian & Vessereau, *supra* note 4 à la p 5.

<sup>294</sup> International Monetary Fund African Dept, « Ghana: Third Review Under the Arrangement Under the Extended Credit Facility, Request for Modification of Performance Criteria, and Financing Assurances Review—Debt Sustainability Analysis » (2024) 2024:334 IMF Staff Ctry Rep A002 à la p 6.

<sup>295</sup> *Ibid* à la p 4.

<sup>296</sup> *Ibid* à la p 6.

<sup>297</sup> Williams Kwasi Peprah et al, « COVID-19 Pandemic and Ghana's Economy: A Deep Dive into Economic Indicators » (2024) 14:6 Int J Econ Financ Issues 145-152 à la p 149.

<sup>298</sup> Yeboah Samuel, « Unmasking the Storm: An In-Depth Analysis of Covid-19's Economic Ripple Effect on Ghana » (2023) 2023 Munich Pers RePEc Arch (MPRA Paper) à la p 7.

voyages, ce qui a entraîné un ralentissement économique au Ghana, pays dont la croissance repose principalement sur ses exportations, notamment celles de produits tels que le cacao, l'or et le pétrole<sup>299</sup>. Le secteur informel, qui occupe une part considérable de la main-d'œuvre ghanéenne, a subi de plein fouet les mesures de confinement et les limitations imposées aux activités économiques, entraînant ainsi une baisse des revenus et une précarité accrue de l'emploi. Ces facteurs ont contribué à aggraver la pauvreté et les inégalités sociales<sup>300</sup>.

Dans ces conditions, le Ghana a entamé une approche novatrice visant à réduire sa dette intérieure avant de conduire une restructuration de la dette extérieure. Le Programme d'échange de dettes intérieures a été mis en œuvre en deux phases pour assurer une exécution optimale et répondre aux différentes préoccupations des parties prenantes. La première phase, achevée en février 2023, s'est concentrée sur l'échange d'obligations nationales émises par le gouvernement central<sup>301</sup>. La deuxième phase, finalisée en septembre 2023, concernait les obligations locales libellées en dollars américains, les bons du cacao émis par COCOBOD, des arrangements alternatifs pour les fonds de pension et la dette non négociable détenue par la Banque du Ghana. Les bons du Trésor ont été explicitement exclus du périmètre de restructuration afin de maintenir la liquidité sur le marché de la dette à court terme<sup>302</sup>.

L'échange a permis aux détenteurs d'obligations de recevoir de nouveaux instruments avec des termes et conditions considérablement modifiés. Les obligations nouvellement émises présentaient des échéances prolongées, avec des obligations arrivant à échéance entre 2027 et 2038, et des taux de paiement considérablement réduits, d'environ 10% en moyenne, contre 19% en moyenne pour les obligations initiales. Cette restructuration a permis un échange volontaire de 87 milliards de GH¢ (Cedi) sur les 109,84 milliards de GH¢ visés, représentant une participation d'environ 85% malgré la résistance initiale de divers groupes de parties prenantes<sup>303</sup>.

Le DDEP a eu un impact considérable et immédiat sur le secteur financier ghanéen, en particulier sur les banques. Ces dernières ont subi des pertes substantielles en raison de la dépréciation de leurs

---

<sup>299</sup> *Ibid.*

<sup>300</sup> *Ibid.*

<sup>301</sup> Mohamed Amin Adam, « 2023 Annual Public Debt Report » (2024) 2023 Minist Finance aux pp 10-11.

<sup>302</sup> *Ibid.*

<sup>303</sup> Juliet Etefe, « Assessing the DDEP and fair value accounting impact on local banks' solvency » (21 mars 2023), en ligne: *Bus Financ Times* <<https://thebftonline.com/2023/03/21/assessing-the-ddep-and-fair-value-accounting-impact-on-local-banks-solvency/>>.

portefeuilles d'obligations d'État. La valeur actuelle nette de ces obligations a diminué d'environ 50%<sup>304</sup>. Un total de GH¢15,7 milliards de charges de dépréciation du DDEP a érodé la rentabilité, ce qui a entraîné une perte avant impôt de GH¢7,4 milliards pour l'industrie<sup>305</sup>.

Pour pallier les répercussions négatives sur la stabilité du secteur financier, le gouvernement a créé le Fonds de stabilité financière du Ghana (FSFG) avec un financement initial de 750 millions de dollars<sup>306</sup>. Ce fonds, composé de 250 millions de dollars provenant de la Banque mondiale/IDA et de 500 millions de dollars du gouvernement ghanéen, a été mis en place afin d'offrir un appui à la solvabilité et à la liquidité des institutions financières touchées par le DDEP. Le FSFG représente une innovation cruciale dans la restructuration de la dette intérieure. Il vise à atténuer les effets négatifs qu'une restructuration nationale impose généralement au système financier local. Ces effets découlent du lien étroit entre l'État et les institutions financières, en particulier les banques, qui, lors des épisodes de stress souverain, peuvent affecter leur bilan et leurs revenus<sup>307</sup>.

La restructuration de la dette externe du Ghana a montré que les négociations avec plusieurs catégories de prêteurs sont complexes. Le pays a officiellement demandé une restructuration de sa dette dans le cadre du cadre commun du G20 à la fin de 2022, après avoir suspendu ses paiements de dette commerciale et bilatérale. Le comité des créanciers officiels, une nouvelle fois coprésidé par la France et la Chine, a été établi pour discuter de la restructuration de la dette bilatérale officielle du Ghana<sup>308</sup>.

L'entente bilatérale conclue en janvier 2024 avec les créanciers a considérablement allégé les flux pendant la durée du programme. La réduction de la dette nécessite une annulation totale des paiements de la dette pour toutes les dettes bilatérales contractées et payées avant décembre 2022. Les paiements de la dette seront étalés sur une période de dix ans et les intérêts seront capitalisés et accumulés jusqu'à

---

<sup>304</sup> PwC, « Post-DDEP: how do banks intend to build back? » (2023) 2023 PwC (2023 PwC Ghana Banking Survey Report) à la p 21.

<sup>305</sup> *Ibid* à la p 70.

<sup>306</sup> Ghana Ministry of Finance, « Operational Framework of the Ghana Financial Stability Fund » (2023) 2023 Minist Finance à la p 3.

<sup>307</sup> *Ibid*.

<sup>308</sup> Paris Club, « Joint statement of the Creditor Committee for Ghana under the Common Framework » (mai 2023), en ligne: [clubdeparis.org <https://clubdeparis.org/en/communications/press-release/joint-statement-of-the-creditor-committee-for-ghana-under-the-common>](https://clubdeparis.org/en/communications/press-release/joint-statement-of-the-creditor-committee-for-ghana-under-the-common).

leur remboursement complet. Cette restructuration représente environ 5,19 milliards de dollars de dette bilatérale avec un taux de recouvrement prévu de 62 cents par dollar prêté<sup>309</sup>.

La réorganisation de la dette du gouvernement, qui s'est déroulée avec succès en octobre 2024, constitue l'une des restructurations de dette souveraine les plus importantes de l'histoire africaine. La transaction a atteint une participation de plus de 98% des détenteurs d'obligations, dépassant largement la norme internationale de 65%<sup>310</sup>. En vertu du nouvel accord, les détenteurs d'obligations ont vu leur dette de 13 milliards de dollars diminuer de 37% en raison d'une réduction nominale. Les taux d'intérêt, quant à eux, sont passés de plus de 8% à moins de 5% en moyenne<sup>311</sup>.

La restructuration a offert deux options principales aux détenteurs d'obligations : une option impliquant aucune réduction nominale mais des taux d'intérêt plus bas de 1,5% avec une durée jusqu'en 2037, et une option impliquant une réduction de 37% avec des taux de coupon augmentant de 5% à 6% en 2028<sup>312</sup>. Cette structure a tenu compte des différentes préférences des détenteurs d'obligations tout en garantissant un traitement comparable avec les créanciers bilatéraux. L'accord a abouti à une annulation de dette de 4,7 milliards de dollars et à un allègement supplémentaire du service de la dette de 4,4 milliards de dollars<sup>313</sup>.

Après le succès de l'échange d'obligations, le Ghana a entamé des négociations avec les créanciers commerciaux restants, qui représentaient environ 2,7 milliards de dollars de créances, soit moins de 5% de la dette publique totale avant restructuration. La stratégie des autorités consiste à élaborer des plans de restructuration adaptés aux diverses catégories de créanciers. Certains sont prêts à accepter un allongement considérable de l'échéancier sans qu'il y ait de réduction, tandis que d'autres sont disposés à consentir une réduction du capital initial en échange d'un remboursement maximal à court terme<sup>314</sup>.

La restructuration a entraîné une baisse significative des flux, grâce à un accord bilatéral avec les créanciers prévoyant une réduction du paiement de la dette de 2,8 milliards de dollars sur la durée du

---

<sup>309</sup> Integrated Social Development Centre et Debt Justice, « Analysis of Ghana's debt restructuring negotiations » (2024) 2024 Debt Justice à la p 1.

<sup>310</sup> GNA, « Ghana completes external debt restructuring with Eurobond holders » (3 octobre 2024), en ligne: *Ghana News Agency* <<https://gna.org.gh/2024/10/ghana-completes-external-debt-restructuring-with-eurobond-holders/>>.

<sup>311</sup> Ronalds Esealuka, « Why Eurobond Holders Got Haircut In Ghana » (1 août 2024), en ligne: *DataPro Ltd* <<https://datapronigeria.com/why-eurobond-holders-got-haircut-in-ghana/>>.

<sup>312</sup> GNA, *supra* note 310.

<sup>313</sup> Esealuka, *supra* note 311.

<sup>314</sup> International Monetary Fund. African Dept., *supra* note 294 à la p 10.

programme<sup>315</sup>. Combiné à l'allègement du service de la dette de la restructuration des obligations et à l'impact de l'échange de dette intérieure sur les coûts de financement interne, le Ghana a obtenu un espace budgétaire important pour des investissements publics essentiels dans les soins de santé, l'éducation et le développement des infrastructures.

L'expérience du Ghana fournit des leçons importantes sur la restructuration de la dette souveraine, notamment sur l'ordre des négociations avec les créanciers nationaux et étrangers, ainsi que sur la gestion de la stabilité du secteur financier durant les opérations. Le choix de se concentrer d'abord sur la restructuration de la dette intérieure avant d'entamer des négociations avec les créanciers extérieurs s'est révélé être une décision stratégique judicieuse pour le gouvernement. Cela lui a permis de démontrer son engagement en faveur de l'ajustement budgétaire tout en s'attaquant aux risques systémiques les plus urgents pour la stabilité du secteur financier.

La restructuration de la dette souveraine du Ghana depuis la pandémie de COVID-19 constitue un cas d'école complexe de gestion moderne de la dette souveraine. Elle illustre à la fois les problèmes et les innovations possibles en matière de coordination d'un allègement global de la dette entre plusieurs catégories de créanciers. Le choix du pays de se concentrer sur le remboursement de sa dette interne, tout en renforçant les dispositifs de stabilité financière, illustre comment des cadres de restructuration soigneusement élaborés peuvent résoudre les problèmes de soutenabilité budgétaire et de solidité du système financier.

### **2.3 Problèmes liés à l'émergence des nouveaux créanciers**

En se penchant sur les problèmes spécifiques soulevés par l'apparition de nouveaux créanciers, l'étude de la réaction internationale à la crise de la dette en Afrique subsaharienne acquiert une couche supplémentaire de complexité. L'émergence de ces nouveaux acteurs, tels que les prêteurs bilatéraux non membres du Club de Paris, comme la Chine, ainsi que les détenteurs d'obligations privées, remet en question les mécanismes de restructuration de la dette existants. Ces créanciers opèrent souvent avec des conditions de prêt, des normes de transparence et des approches de la restructuration différentes de celles des institutions financières occidentales établies, ce qui introduit des problèmes inédits en matière de coordination et d'efficacité des efforts d'allègement de la dette, tels que le Cadre commun du G20.

---

<sup>315</sup> Emmanuel Bruce, Ghana approves \$2.8 billion debt relief deal with creditor nations, *Reuters* (25 juin 2025) en ligne: <<https://www.reuters.com/world/africa/ghana-approves-28-billion-debt-relief-deal-with-creditor-nations-2025-06-25/>>.

L'arrivée de ces prêteurs inédits intensifie les antagonismes profonds et les conflits pour le pouvoir qui existent depuis longtemps dans la gestion économique internationale. Leurs approches divergentes, qui peuvent être perçues comme un manque de collaboration avec les structures existantes ou comme l'imposition de conditions moins transparentes, contribuent aux tensions entre les puissances établies qui cherchent à préserver le statu quo et les acteurs émergents qui remettent en question les hiérarchies mondiales. Les difficultés à intégrer pleinement ces nouveaux créanciers dans des initiatives telles que le Cadre commun illustrent les limites d'un cadre dit coopératif, qui peine à s'adapter à un paysage multipolaire et qui peut reproduire les inégalités structurelles en ne traitant pas adéquatement la diversité des acteurs et de leurs intérêts.

On se rend compte que la gestion de la dette de l'ASS est un terrain de conflit. Un conflit particulièrement aigu est apparu sur la question du « statut de créancier privilégié » entre les institutions financières internationales (IFI) et les banques de développement régionales africaines<sup>316</sup>. En effet, l'insistance du FMI et de la Banque mondiale pour qu'Afreximbank et la Banque de commerce et de développement (BCD) acceptent des pertes a entraîné des tensions qui ont pu allonger la période durant laquelle ces pays se trouvent en défaut de paiement<sup>317</sup>. Ces désaccords soulèvent des questions plus profondes : quels organismes devraient être protégés lors de la restructuration de la dette et qui devrait contrôler les modalités de la gouvernance financière en Afrique ? Même l'analyse de la viabilité de la dette est devenue un champ de conflits, les différents groupes de créanciers proposant des méthodologies et des seuils concurrents<sup>318</sup>. Les divergences ne sont pas uniquement d'ordre technique, elles portent également sur des aspects fondamentaux, soit l'équilibre approprié entre les droits des créanciers et les besoins de développement des pays endettés<sup>319</sup>. Ces conflits analytiques masquent souvent des désaccords politiques sous-jacents sur la répartition des coûts d'ajustement entre créanciers et débiteurs<sup>320</sup>.

---

<sup>316</sup> Libby George et al, Battle over « baby multilaterals » may trap Zambia, Ghana in longer debt default, *Reuters* (24 avril 2025) en ligne: <<https://www.reuters.com/world/africa/battle-over-baby-multilaterals-may-trap-zambia-ghana-longer-debt-default-2025-04-24/>>.

<sup>317</sup> *Ibid.*

<sup>318</sup> Martin Guzman, « The Elements of Sovereign Debt Sustainability Analysis » (2018) 196 *Cent Int Gov Innov (CIGI Papers)* aux pp 2-3.

<sup>319</sup> *Ibid* à la p 3.

<sup>320</sup> *Ibid* à la p 8.

### 2.3.1 Engagement insuffisant des créanciers privés

Bien que des programmes tels que l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) et le Cadre commun du G20 aient été conçus pour alléger le fardeau des pays en difficulté, leur efficacité s'est trouvée considérablement compromise par la réticence persistante des créanciers privés à y participer activement. En effet, la démarche volontaire adoptée, qui laissait aux prêteurs privés la latitude de contribuer ou non, a révélé une lacune fondamentale dans ces dispositifs. Malgré les exhortations des dirigeants du G20, du FMI et de la Banque mondiale en faveur d'une participation à conditions similaires, la réponse fut largement décevante<sup>321</sup>. Cette situation était aggravée par l'hésitation des pays débiteurs eux-mêmes, qui, redoutant des conséquences négatives telles qu'une dégradation de leur note de crédit ou la perte d'un accès futur aux marchés financiers, n'ont pas officiellement sollicité la participation de leurs créanciers privés<sup>322</sup>. Par conséquent, les entités privées ont continué de percevoir l'intégralité de leurs paiements durant toute la période de l'ISSD, profitant ainsi de l'espace budgétaire qui avait été créé par le seul allègement du secteur public<sup>323</sup>.

Le Cadre commun du G20 repose sur le principe de la comparabilité de traitement, lequel stipule que les créanciers privés doivent offrir des conditions au moins équivalentes à celles proposées par les prêteurs bilatéraux internationaux<sup>324</sup>. Cependant, l'engagement limité du secteur privé s'est avéré être un obstacle majeur à la mise en œuvre effective de ce dispositif<sup>325</sup>. En pratique, la difficulté à obtenir une participation adéquate des créanciers privés a engendré des retards considérables dans la conclusion des accords de restructuration. Cette situation met en évidence des problèmes d'une plus grande ampleur, puisque les intérêts et les contraintes des créanciers privés peuvent substantiellement diverger de ceux des prêteurs bilatéraux officiels, compliquant ainsi le règlement global de la dette souveraine<sup>326</sup>. La complexité est d'autant plus grande que le cadre lui-même impose au pays débiteur de solliciter un règlement comparable auprès de ses créanciers privés, une procédure qui, selon un document du G20, présente des difficultés et mériterait d'être réexaminée. Ce problème se cristallise tout particulièrement

---

<sup>321</sup> World Bank Group, « Debt Service Suspension Initiative », en ligne (Text/HTML): *World Bank* <<https://www.worldbank.org/en/topic/debt/brief/covid-19-debt-service-suspension-initiative>>.

<sup>322</sup> Habtamu Fuje, Franck Ouattara et Andrew Tiffin, « Has the DSSI Helped Lower Sovereign Spreads of Participating SSA Countries? » (2021) International Monetary Fund à la p 2.

<sup>323</sup> Debt Justice, *supra* note 120 à la p 5.

<sup>324</sup> G20, *supra* note 160 à la p 3.

<sup>325</sup> Blanca Ximena Talero, « Potential Statutory Options to Encourage Private Sector Creditor Participation in the Common Framework » (2022) World Bank Group à la p 3.

<sup>326</sup> Matthias Schlegl, Christoph Trebesch et Mark L J Wright, « The Seniority Structure of Sovereign Debt » (2019) Natl Bur Econ Res à la p 3.

durant le processus de négociation, où il est crucial mais ardu de déterminer en amont quelles informations seront partagées et quels paramètres de traitement de la dette seront employés<sup>327</sup>.

Les tentatives de l'Institut international de finance (IIF) visant à encourager la participation des créanciers privés au moyen de dispositifs prédéfinis se sont révélées foncièrement inadéquates<sup>328</sup>. En effet, ces lignes directrices volontaires, dénuées de tout mécanisme de mise en œuvre, se sont avérées impuissantes à surmonter les principaux obstacles économiques, aboutissant à une quasi-absence totale de participation. Il en est résulté que les créanciers privés n'ont suspendu qu'une infime partie des paiements dus tout en continuant de percevoir des milliards, ce qui a drastiquement limité la portée attendue de l'ISSD<sup>329</sup>. Un tel dénouement a mis en lumière une faille critique du filet de sécurité financier mondial, incapable d'assurer une répartition équitable du fardeau en temps de crise. Plus encore, comme l'ont dénoncé les dirigeants mondiaux, cet engagement minimal a de fait facilité un transfert de la richesse des contribuables des pays de l'ISSD vers les institutions financières privées<sup>330</sup>.

La méfiance persistante des prêteurs privés s'enracine dans une confluence de facteurs structurels. En premier lieu, la nature hétérogène et le nombre pléthorique de ces acteurs, allant des détenteurs d'obligations et banques commerciales jusqu'aux fonds spéculatifs et négociants en matières premières, engendrent des difficultés de coordination considérables<sup>331</sup>. Contrairement au Club de Paris, qui offre un cadre institutionnalisé pour les créanciers publics bilatéraux, il n'existe aucun mécanisme comparable pour le secteur privé, une lacune qui non seulement complexifie la collaboration, mais accroît également la probabilité d'une résistance. De ce fait, un créancier individuel est faiblement incité à participer à une restructuration s'il anticipe que l'abstention des autres lui permettra, à terme, de recouvrer l'intégralité de sa créance, illustrant ainsi le classique dilemme du passager clandestin.

Deuxièmement, il convient d'examiner avec une attention particulière l'argument du devoir fiduciaire, fréquemment brandi par les créanciers privés pour justifier leur réticence à participer aux restructurations de dettes souveraines. Si les gestionnaires d'actifs ont bien une obligation juridique de promouvoir les intérêts de leurs bénéficiaires, notamment en cherchant à accroître leur richesse, cette

---

<sup>327</sup> International Financial Architecture Working Group, *supra* note 172 à la p 10.

<sup>328</sup> Talero, *supra* note 325 à la p 5.

<sup>329</sup> Debt Justice, *supra* note 120 à la p 5.

<sup>330</sup> *Ibid* à la p 4.

<sup>331</sup> Talero, *supra* note 325 à la p 5.

exigence ne saurait être interprétée comme un impératif de se soustraire systématiquement à de tels processus<sup>332</sup>. En effet, une lecture restrictive de cette obligation, exclusivement axée sur les gains à court terme, occulte les bénéfices considérables d'une vision à plus long terme, tels que la stabilité financière, la disponibilité du crédit pour les emprunteurs et la prévention de défauts de paiement autrement plus onéreux. De surcroît, le refus de restructurer une dette devenue insoutenable risque d'engendrer des pertes bien plus importantes à l'avenir. La responsabilité fiduciaire est ainsi souvent instrumentalisée, servant de paravent pour se dérober à des initiatives de sauvetage qui impliqueraient des pertes financières, même temporaires<sup>333</sup>. Cette tendance trouve une illustration manifeste dans les propositions de l'Institut de la finance internationale (IIF), qui privilégient le report des échéances à un véritable allègement de la dette, favorisant ainsi les intérêts des créanciers au détriment de la solvabilité du débiteur<sup>334</sup>.

Troisièmement, il est crucial de reconnaître le rôle dissuasif que joue la perspective d'une dégradation de la note de crédit. En effet, les agences de notation interprètent souvent les demandes de restructuration de dette, particulièrement celles qui impliquent des créanciers privés dans des initiatives telles que l'ISSD, comme un signal de risque de défaut accru. Cette perception peut entraîner des déclassements qui non seulement restreignent l'accès aux marchés financiers, mais augmentent également le coût de l'emprunt<sup>335</sup>. Il en résulte une dynamique périlleuse où les nations les plus démunies, précisément celles qui ont le plus besoin d'aide, hésitent à la solliciter auprès de l'ensemble de leurs créanciers, paralysées par la crainte de précipiter une aggravation de leur propre situation financière.

Quatrièmement, les asymétries d'information qui prévalent entre le débiteur, les créanciers officiels et leurs homologues privés constituent un obstacle majeur qui complexifie considérablement les négociations. En effet, les prêteurs privés déplorent fréquemment le manque de données exhaustives et récentes sur la situation financière de l'emprunteur, ainsi que sur les conditions proposées par les autres créanciers. Cette opacité obère leur capacité à évaluer l'équité et la nécessité des modalités de

---

<sup>332</sup> William R Rhodes et al, « Private Sector Engagement and Equitable Burden Sharing: A New Paradigm » (2023), Bretton Woods Committee à la p 2.

<sup>333</sup> *Ibid.*

<sup>334</sup> Daniel Munevar, « IIF Private creditor participation proposal: A cure worse than the disease » (2 juin 2020), en ligne: *Eurodad* <[https://www.eurodad.org/a\\_cure\\_worse\\_than\\_the\\_disease](https://www.eurodad.org/a_cure_worse_than_the_disease)>.

<sup>335</sup> Nicole Kearse, « The DSSI, Defaults and Credit Ratings: A Primer | ALSF Academy » (juin 2020), en ligne: <<https://alsf.academy/blog/dssi-defaults-and-credit-ratings-primer>>.

restructuration soumises<sup>336</sup>. Bien que des efforts notables soient déployés pour accroître la transparence, notamment concernant les prêts accordés par des pays non membres du Club de Paris comme la Chine, ce déficit informationnel demeure une entrave significative au processus<sup>337</sup>.

La non-participation des créanciers privés engendre des répercussions bien plus délétères qu'une simple contraction de la marge de manœuvre budgétaire. En effet, elle a contribué à pérenniser des fardeaux de dette insoutenables, obérant ainsi la capacité des nations à répondre efficacement aux chocs sanitaires et socio-économiques et à investir dans leurs priorités de développement à long terme. Ce défaut d'engagement a, par ailleurs, considérablement entravé la mise en œuvre du Cadre commun du G20, un dispositif précisément conçu pour offrir une restructuration plus substantielle aux pays insolubles. Les négociations menées sous son égide, notamment pour la Zambie, l'Éthiopie et le Ghana, se sont avérées longues et complexes, précisément en raison de la difficulté à obtenir des créanciers privés un accord aux conditions comparables à celles proposées par leurs homologues officiels<sup>338</sup>. Cette situation a engendré une méfiance palpable de la part des créanciers officiels, qui ont exprimé leur réticence à finaliser tout accord sans la garantie d'un traitement équivalent. Leur crainte, légitime, est que les concessions qu'ils accorderaient ne servent en définitive qu'à faciliter le remboursement intégral des détenteurs d'obligations et des banques<sup>339</sup>. Une telle impasse ne fait que prolonger l'incertitude économique pour les pays débiteurs, retardant d'autant la reprise et l'accès à des financements pourtant indispensables.

Par ailleurs, la distinction dans le traitement des divers types de créanciers exacerbe les inégalités de pouvoir au sein du système international des relations financières. En effet, les pays fortement endettés envers des créanciers privés se heurtent à des difficultés accrues lorsqu'il s'agit de négocier une restructuration globale, contrairement à ceux dont la dette dépend majoritairement de prêteurs publics bilatéraux ou multilatéraux. Cette fragmentation du paysage créancier entrave ainsi considérablement l'effort collectif visant à offrir une réponse mondiale à la fois équitable et cohérente face aux crises récurrentes de la dette souveraine.

---

<sup>336</sup> Sovereign Debt Working Group of the Bretton Woods Committee et al, « Debt transparency: the essential starting point for successful reform » (2022) 17:3 Cap Mark Law J 383-408 à la p 5.

<sup>337</sup> Lauren L Ferry et Alexandra O Zeitz, « China, the IMF, and Sovereign Debt Crises » (2024) 68:3 Int Stud Q à la p 4.

<sup>338</sup> International Financial Architecture Working Group, *supra* note 172 à la p 11.

<sup>339</sup> *Ibid.*

Afin de remédier à l'engagement défaillant des créanciers privés, il s'avère impératif de transcender les approches purement volontaires. Une voie privilégiée pour y parvenir réside dans l'intégration et le perfectionnement de clauses d'action collective au sein d'accords contraignants. Ces dispositions juridiques habilent en effet une majorité qualifiée de créanciers à imposer des termes de restructuration à l'ensemble des prêteurs, y compris aux minorités récalcitrantes, offrant ainsi une solution partielle à l'épineux problème du blocage<sup>340</sup>. Il convient toutefois de se garder de considérer ces stipulations comme une panacée, car leur champ d'application ne s'étend pas à toutes les formes de dette privée et leur efficacité demeure contingente à leurs modalités spécifiques.

L'avènement de la pandémie de COVID-19 a projeté une lumière crue sur l'inadéquation des cadres existants pour garantir l'implication des créanciers privés dans la restructuration des dettes souveraines des pays d'Afrique subsaharienne. Le caractère volontaire de ces mécanismes, qui en constitue le principe directeur, s'est révélé largement inopérant, car entravé par des obstacles structurels profonds. Au nombre de ces derniers figurent des difficultés de coordination inextricables, des interprétations parfois erronées des obligations fiduciaires, ainsi que la crainte prégnante d'une dégradation de la notation souveraine des pays concernés. Cette convergence de facteurs a eu pour conséquence inéluctable un engagement manifestement insuffisant de la part du secteur privé.

### **2.3.2 Approches opposées entre Club de Paris et la Chine quant au partage d'informations et à l'application du principe de comparabilité**

Les désaccords entre le Club de Paris et la Chine sur la divulgation d'informations et le principe de comparabilité de traitement ont eu un impact significatif sur les mécanismes de restructuration de la dette des États souverains en développement. Ces approches divergentes ont entraîné des frictions importantes lors des négociations sur le traitement de la dette, ce qui a entraîné des retards dans des restructurations cruciales. Le Club de Paris fonctionne selon un ensemble de principes formels, dont certains sont très clairs. Par exemple, il est écrit que les membres doivent partager régulièrement leurs points de vue et informations sur la situation des pays débiteurs, ainsi que des données sur leurs créances<sup>341</sup>. Cet échange se déroule dans un forum confidentiel où les participants doivent respecter la confidentialité des discussions, des négociations et des délibérations<sup>342</sup>. Le partage d'informations au sein du Club de Paris

---

<sup>340</sup> Delivorias Angelos, « Single-limb collective action clauses » (2019) Eur Parliam Res Serv aux pp 3-4.

<sup>341</sup> Olivier Blamagin, « The Paris Club How sovereign debts are restructured, and why an alternative is necessary », The French Debt and Development Platform, (mars 2020) à la p 17.

<sup>342</sup> *Ibid.*

s'étend au-delà de ses membres. Il entretient une étroite collaboration avec le Fonds monétaire international et utilise les données de celui-ci et de la Banque mondiale pour éclairer ses décisions<sup>343</sup>.

Le partage d'informations constitue un élément fondamental de l'approche coordonnée du Club de Paris. Cela renforce son principe de solidarité selon lequel tous les membres conviennent d'agir collectivement dans leurs relations avec un pays débiteur donné<sup>344</sup>. Cette posture conjointe vise à unifier la position des prêteurs lors des discussions avec les nations endettées, tout en maintenant des liens harmonieux entre eux.

La Chine adopte une approche distincte du partage d'informations par rapport au Club de Paris. En effet, le gouvernement chinois a traditionnellement considéré les informations financières étrangères comme des informations confidentielles de l'État, limitant ainsi la transparence de ses activités de prêt<sup>345</sup>. Selon les données, les prêts chinois comportent souvent des clauses de confidentialité strictes qui interdisent aux emprunteurs de partager des informations sur les prêts avec des tiers, y compris les institutions financières internationales<sup>346</sup>. La complexité institutionnelle en Chine rend plus difficile encore l'échange d'informations. Lors des négociations sur la restructuration de la dette, les différences entre les diverses institutions financières chinoises ont entraîné des problèmes de coordination.

Par exemple, lors de la restructuration de la dette de la République du Congo en 2018-2019, le FMI a contacté la Banque populaire de Chine (BPC) pour obtenir des garanties de financement, malgré le fait que la majeure partie des prêts avait été accordée par la China Eximbank et la China Development Bank (CDB), deux institutions sur lesquelles la BPC a peu de contrôle de facto<sup>347</sup>. Cette fragmentation institutionnelle a contribué à la réticence de la Chine à fournir des informations standardisées.

Le principe de comparabilité de traitement est au cœur de l'approche du Club de Paris. Ce principe stipule qu'un pays en difficulté financière qui négocie un accord avec les créanciers du Club de Paris

---

<sup>343</sup> Lohanna Reis, « What is the Select Paris Club and How does it Coordinate the Renegotiation of External Debts of Developing Countries » (20 novembre 2023), en ligne: *Atlas Rep* <<https://atlas-report.com/what-is-the-select-paris-club-and-how-does-it-coordinate-the-renegotiation-of-external-debts-of-developing-countries/>>.

<sup>344</sup> Blamagin, *supra* note 341 à la p 17.

<sup>345</sup> Kathleen J Brown, « Why hide? Africa's unreported debt to China » (2022) 20:1 Rev Int Organ 1-32 à la p 7.

<sup>346</sup> *Ibid* à la p 9.

<sup>347</sup> Gregory Makoff et al, « Sovereign Debt Restructuring with China at the Table: Forward Progress but Lost Decade Risk Remains » (2025) 2025:248 Mossavar-Rahmani Cent Bus Government (M-RCBG Associate Working Paper) à la p 11.

s'engage à ne pas accepter de la part d'autres créanciers bilatéraux ou commerciaux un traitement de la dette dont les conditions seraient moins favorables que celles convenues avec le Club de Paris<sup>348</sup>. L'objectif est d'éviter que des créanciers non affiliés au Club de Paris ne bénéficient des arrangements conclus entre les membres du Club. Il s'agit aussi de s'assurer que les créances des pays du Club de Paris ne sont pas moins prioritaires que celles des autres prêteurs<sup>349</sup>.

Malgré son importance centrale dans le cadre de la restructuration de la dette, la mise en œuvre du principe de comparabilité de traitement s'est révélée complexe. Ce principe a été décrit comme « une forme d'art plutôt que de science »<sup>350</sup>, avec une grande latitude quant à son évaluation. La comparabilité peut être mesurée à partir de divers critères, tels que l'évolution du service de la dette nominale pendant la période considérée, la diminution de la dette en termes de valeur actuelle nette et l'allongement de l'échéance de la créance concernée<sup>351</sup>. Cette souplesse dans l'évaluation crée une zone grise qui pourrait entraîner des conflits entre les prêteurs.

La Chine a montré une relation complexe avec le principe de la comparabilité. Certains accords chinois remettent en question les règles du Club de Paris. Une étude a révélé que plus de sept contrats chinois sur dix contiennent des dispositions interdisant à l'emprunteur de comparer le traitement chinois à celui du Club de Paris, ce qui revient à exempter le traitement chinois de toute comparaison<sup>352</sup>. Paradoxalement, la Chine a elle aussi invoqué le principe de comparabilité dans son propre intérêt. En effet, lors de la restructuration de la Zambie, la Chine a refusé l'accord de ce pays avec les créanciers détenteurs d'obligations sur les conditions de leur restructuration<sup>353</sup>. Elle a ensuite décidé que l'allégement de cette dette n'était pas comparable à celui convenu avec les créanciers bilatéraux officiels<sup>354</sup>. Cette action a contraint la Zambie à rouvrir les négociations sur la restructuration de sa dette, prouvant ainsi que la Chine accorde une grande importance à l'égalité de traitement lorsqu'elle estime que certains créanciers sont favorisés par rapport aux autres.

---

<sup>348</sup> Blamagin, *supra* note 341 à la p 17.

<sup>349</sup> Lauren Ferry, « Comparing Comparability: Participation in the HIPC Initiative by Non-Paris Club Official Creditors » (2025) à la p 7.

<sup>350</sup> *Ibid* à la p 8.

<sup>351</sup> *Ibid*.

<sup>352</sup> *Ibid* à la p 9.

<sup>353</sup> Makoff et al, *supra* note 347 à la p 16.

<sup>354</sup> *Ibid* aux pp 16-17.

La Chine a remis en question la décision prise par le Fonds monétaire international en 2021 de ne pas inclure la dette interne zambienne dans le processus de restructuration. Lorsque les investisseurs étrangers ont massivement investi dans les obligations nationales zambiennes et ont bénéficié d'un rendement exceptionnellement élevé, la Chine a remis en question l'équité d'une situation où les détenteurs d'obligations étrangères et les prêteurs bilatéraux du pays subiraient une perte importante tandis que ces nouveaux acheteurs d'obligations étrangères réaliseraient un profit important<sup>355</sup>. Il est important de comprendre le comportement de la Chine envers la Zambie en tenant compte du cadre institutionnel complexe régissant ses prêts à l'étranger<sup>356</sup>. Le système de prêt chinois se compose d'une multitude d'institutions régies par des autorités distinctes, ce qui entraîne une coordination et une prise de décision complexes<sup>357</sup>. La complexité institutionnelle s'étend à la méconnaissance par la Chine des procédures de restructuration standard du Club de Paris<sup>358</sup>. En tant que nouvelle venue sur la scène de la gouvernance mondiale de la dette, la Chine a développé une approche unique qui met l'accent sur les négociations bilatérales et les évaluations de projets spécifiques plutôt que sur les évaluations globales de solvabilité préférées par les créanciers traditionnels<sup>359</sup>.

Les créanciers traditionnels du Club de Paris ont évolué vers l'acceptation d'une réduction de la dette et de conditions de restructuration préférentielles pour les pays à faible revenu, en particulier après les crises de la dette dans les années 1980<sup>360</sup>. En revanche, la Chine maintient une approche commerciale et de nouveaux crédits axée sur l'extension de la durée des prêts et l'ajustement des coûts de financement, plutôt que sur l'acceptation de réductions du capital initial<sup>361</sup>. Cette approche reflète à la fois des contraintes institutionnelles, qui opèrent dans le cadre de mandats stricts d'évitement des pertes, et la relative inexpérience de la Chine en matière de restructuration à grande échelle de la dette souveraine<sup>362</sup>.

---

<sup>355</sup> *Ibid* à la p 16.

<sup>356</sup> Yunnan Chen, « China's approach to sovereign lending and debt restructuring: A primer for African public debt managers » (2021) Collab Afr Budg Reform Initiat aux pp 12-13.

<sup>357</sup> Shahar Hameiri et Lee Jones, « China, international competition and the stalemate in sovereign debt restructuring: beyond geopolitics » (2024) 100:2 Int Aff 691-710 à la p 699.

<sup>358</sup> Ferry & Zeitz, *supra* note 337 à la p 3.

<sup>359</sup> Chen, *supra* note 356 à la p 13.

<sup>360</sup> Muyang Chen, « China's rise and the reshaping of sovereign debt relief » (2023) 99:4 Int Aff 1755-1775 à la p 1757.

<sup>361</sup> *Ibid*.

<sup>362</sup> David Grigorian et Winston Tang, « China and the Common Framework: Understanding the Motives behind Debt Relief Provision to Low-Income Countries » (2024) 2024:706 Cent Glob Dev (Working Paper) à la p 16.

Cette divergence institutionnelle entraîne des retards et des conflits dans les processus de restructuration multilatérale, comme en témoigne par exemple le calendrier de négociations de quatre ans de la Zambie<sup>363</sup>. La restructuration de la dette zambienne, qui a duré de la défaillance de paiement du pays en novembre 2020 à l'accord bilatéral avec les créanciers en juin 2023, démontre comment la complexité institutionnelle peut entraîner des négociations prolongées<sup>364</sup>. Ce processus a nécessité une coordination non seulement entre la Chine et les créanciers traditionnels, mais aussi entre les institutions chinoises elles-mêmes, dont les mandats et les positions de négociation divergent. La China Eximbank, qui représente la dette bilatérale officielle, ainsi que la Banque de développement chinoise, classée comme prêteur commercial, ont nécessité des voies de négociation distinctes. Elles se retrouvent donc de part et d'autre du clivage entre les créanciers officiels et les créanciers commerciaux<sup>365</sup>.

Cette fragmentation des institutions a été exacerbée par la complexité du système de décision chinois en matière de restructuration de la dette, qui implique la participation de plusieurs ministères et agences, dont le ministère des Finances, le ministère du Commerce et l'Agence chinoise de coopération internationale pour le développement<sup>366</sup>. Alors que les créanciers traditionnels ont tendance à être régis par une entité gouvernementale unique, les institutions financières chinoises fonctionnent comme des organismes autonomes relevant de différents ministères. Cela exige une collaboration au sommet du gouvernement, au sein du Conseil des États, pour prendre des décisions cruciales<sup>367</sup>. La complexité bureaucratique qui s'en est résultée a entraîné des retards. Les négociateurs chinois ont eu du mal à présenter des positions unifiées alors qu'ils devaient gérer des intérêts et des mandats institutionnels concurrents.

Avec pour objectif d'assurer une participation active de la Chine, le FMI a revu les suppositions sous-jacentes à son évaluation de la soutenabilité de la dette, ce qui a permis d'augmenter les liquidités disponibles pour rembourser les créanciers internationaux. Cette concession importante témoigne de la volonté du Fonds de s'adapter à la position de la Chine et de la maintenir impliquée dans les processus de

---

<sup>363</sup> Marc Jones, *Zambia's troubled debt restructuring efforts*, *Reuters* (21 novembre 2023) en ligne: <<https://www.reuters.com/world/africa/zambias-troubled-debt-restructuring-efforts-2023-11-21/>>.

<sup>364</sup> *Ibid.*

<sup>365</sup> Makoff et al, *supra* note 347 à la p 25.

<sup>366</sup> Marina Rudyak et Yunnan Chen, « China's lending landscape and approach to debt relief » (2021) 2021 ODI Glob (ODI emerging analysis) aux pp 8-11.

<sup>367</sup> *Ibid* à la p 8.

restructuration multilatéraux<sup>368</sup>. Ces changements montrent que la communauté internationale a compris que l'efficacité d'une restructuration de la dette dépend de la participation chinoise et de la prise en compte des limites institutionnelles du pays<sup>369</sup>.

L'ajustement le plus crucial a été opéré par les réformes globales de la politique du FMI concernant l'assurance-crédit en avril 2024. Ces réformes ont profondément transformé la manière dont l'institution évalue les engagements des créanciers lors des négociations sur la restructuration de la dette<sup>370</sup>. Dans le système traditionnel, le FMI demandait des engagements écrits et clairs des créanciers bilatéraux avant d'approuver les programmes d'aide financière. Toutefois, le FMI a introduit une flexibilité opérationnelle pour tenir compte des limites institutionnelles de la Chine à fournir de tels engagements préalables. Son personnel peut ainsi évaluer la crédibilité des assurances au cas par cas, plutôt qu'exiger des engagements verbaux et écrits fermes et rapides<sup>371</sup>.

Le comportement de la Chine dans l'affaire de la Zambie montre qu'elle veut assumer un rôle de plus en plus important dans l'élaboration des règles internationales sur la gestion de la dette<sup>372</sup>. En remettant en question l'exclusion de la dette interne sur la base du principe de l'équité, la Chine a prouvé qu'elle pouvait influencer les pratiques existantes lorsqu'elle dispose d'un certain pouvoir de négociation<sup>373</sup>. Cette décision aura des conséquences pour les futures restructurations, car d'autres créanciers pourraient adopter des stratégies similaires pour protéger leurs intérêts.

Cette affaire souligne aussi les tensions persistantes entre les institutions traditionnelles de gestion de la dette et l'approche chinoise en ce qui a trait aux prêts souverains et à leur restructuration<sup>374</sup>. Les récentes mesures d'adaptation ont accéléré les processus de restructuration, mais des désaccords profonds sur les principes d'allègement de la dette persistent. Ces désaccords pourraient entraîner des

---

<sup>368</sup> Makoff et al, *supra* note 347 à la p 11.

<sup>369</sup> *Ibid.*

<sup>370</sup> Marc Jones, IMF moves to blunt Chinese debt deal delays with lending policy change, *Reuters* (17 avril 2024) en ligne: <<https://www.reuters.com/world/imf-board-backs-key-change-lending-into-official-arrears-policy-2024-04-17/>>.

<sup>371</sup> Makoff et al, *supra* note 347 à la p 19.

<sup>372</sup> Ye, « The G20 reciprocal socialization for global coordination on sovereign debt and development », *supra* note 93 à la p 16.

<sup>373</sup> Makoff et al, *supra* note 347 à la p 19.

<sup>374</sup> Ferry & Zeitz, *supra* note 337 à la p 3.

négociations longues et une réduction insuffisante de la dette dans les affaires futures.<sup>375</sup> Le FMI a révisé ses prévisions sur la soutenabilité de la dette. Cette décision vise à accroître les liquidités permettant de rembourser les prêteurs étrangers, rassurant ainsi la Chine<sup>376</sup>.

Les tensions entre les méthodes du Club de Paris et celles de la Chine ont entraîné des réformes majeures dans l'architecture financière internationale depuis 2022. C'est ainsi que la Table ronde mondiale sur la dette souveraine (TRMDS) a été créée en décembre 2022. La Table ronde mondiale sur la dette souveraine rassemble les pays débiteurs et les créanciers pour renforcer la compréhension commune entre les principales parties prenantes sur la viabilité de la dette et les difficultés de sa restructuration. Elle vise également à identifier les moyens de les surmonter<sup>377</sup>. Elle fonctionne comme un forum informel qui ne remplace pas les mécanismes de restructuration existants tels que le Cadre commun, mais qui les renforce plutôt en favorisant une meilleure compréhension commune des concepts et des principes, ce qui facilite à son tour les restructurations individuelles<sup>378</sup>. La TRMDS fonctionne selon un mode de codirection tripartite, avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la présidence tournante du G20<sup>379</sup>. L'Afrique du Sud assure actuellement la présidence du G20 pour l'année 2025, ayant succédé au Brésil en décembre 2024<sup>380</sup>. La table ronde réunit une diversité de participants, tels que les créanciers bilatéraux officiels des membres du Club de Paris, de nouveaux créanciers, des créanciers privés, des pays emprunteurs, des banques multilatérales de développement, des organisations de la société civile et des spécialistes de la dette<sup>381</sup>.

La réalisation la plus importante du TRMDS est sans doute la formalisation des pratiques de partage de l'information. Ces pratiques permettent d'aborder directement les asymétries historiques existant entre les créanciers du Club de Paris et ceux qui n'en font pas partie, notamment la Chine<sup>382</sup>. La

---

<sup>375</sup> Rakan Aboneaj, Jocilyn Estes et Clemence Landers, « The ABCs of Sovereign Debt Relief » (2022) *Cent Glob Dev*, en ligne : <<https://www.cgdev.org/publication/abcs-sovereign-debt-relief>> à la p 6.

<sup>376</sup> Makoff et al, *supra* note 347 à la p 16.

<sup>377</sup> Anahí Wiedebrüg, Yanne Horas et Fernando Morra, « Tackling Liquidity and Debt Challenges in Developing Countries: Key takeaways from the Global Sovereign Debt Roundtable » (octobre 2024), en ligne: *Int Inst Sustain Dev* <<https://www.iisd.org/articles/explainer/tackling-liquidity-challenges-global-sovereign-debt-roundtable>>.

<sup>378</sup> International Monetary Fund, « Questions and Answers on the Global Sovereign Debt Roundtable » (janvier 2025), en ligne: *IMF* <<https://www.imf.org/en/About/FAQ/gsd-roundtable>>.

<sup>379</sup> *Ibid.*

<sup>380</sup> *Ibid.*

<sup>381</sup> Wiedebrüg, Horas & Morra, *supra* note 377.

<sup>382</sup> World Bank, « Global Sovereign Debt Roundtable - Compendium of GSDR Common Understanding on Technical Issues » (2024) 2024:189643 World Bank Group (Report) à la p 1.

note d'orientation des services du FMI de juin 2023 sur le partage de l'information dans le contexte des restructurations de la dette souveraine, élaborée spécifiquement en réponse aux discussions du TRMDS, a établi que, si les données sont partagées avec le Club de Paris, la position par défaut des services du FMI sera qu'elles soient aussi partagées avec les créanciers officiels ne faisant pas partie du Club de Paris pour des raisons d'équité entre créanciers<sup>383</sup>.

La mise en œuvre de ces réformes sur l'échange d'informations s'est avérée cruciale pour répondre aux préoccupations de la Chine concernant son exclusion des processus décisionnels clés qui affectent directement ses intérêts en tant que principal créancier. Avant, la Chine ne recevait les évaluations de solvabilité de la dette et les prévisions macroéconomiques qu'après que les créanciers du Club de Paris eurent pris des décisions préliminaires, ce qui plaçait les institutions chinoises dans une situation où elles devaient se plier à des directives qu'elles n'avaient pas contribué à établir. L'accent mis par le TRMDS sur le partage simultané d'informations a commencé à régler ces problèmes de procédure<sup>384</sup>.

Les pratiques de divulgation chinoises favorisent la conformité aux normes nationales plutôt qu'internationales. Par exemple, le marché des obligations interbancaire chinois exige des rapports détaillés sur l'utilisation des fonds, mais ne tient pas compte des facteurs de risque, comme les asymétries de devises<sup>385</sup>. À l'inverse, les prospectus d'obligations doivent divulguer tous les risques, conformément à la réglementation européenne. Cette asymétrie permet à la Chine de dissimuler certaines informations, par exemple les accords de garantie, lors des restructurations, ce qui rend plus difficile l'évaluation de la comparabilité<sup>386</sup>.

Les évolutions politiques mentionnées plus tôt peuvent être considérées comme des tentatives des structures hégémoniques existantes pour gérer et absorber l'influence croissante de la Chine. Ces ajustements cherchent à incorporer les systèmes chinois dans l'architecture mondiale de la dette souveraine<sup>387</sup>, préservant ainsi la stabilité globale du système tout en laissant une place à un nouvel acteur

---

<sup>383</sup> International Monetary Fund Legal Dept, « Staff Guidance Note on Information Sharing in The Context of Sovereign Debt Restructurings » (2023) 2023:027 Policy Pap 1 aux pp 5-6.

<sup>384</sup> International Monetary Fund, « Global Sovereign Debt Roundtable Co-Chairs Press Statement » (avril 2023), en ligne: *IMF* <<https://www.imf.org/en/News/Articles/2023/04/12/pr23117-global-sovereign-debt-roundtable-cochairs-press-stmt>>.

<sup>385</sup> ICMA-NAFMII Working Group, « Practices and procedures in the Chinese and international debt capital markets » (2015) Internatioanl Cap Mark Assoc à la p 20.

<sup>386</sup> *Ibid* à la p 18.

<sup>387</sup> Karim Karaki, « China's role in African sovereign debt: Implications for Europe » (2023) Eur Cent Dev Policy Manag à la p 11.

puissant. Ce processus reflète une volonté de forger un nouveau consensus, certes fragile, intégrant les préoccupations chinoises, s'orientant vers une hégémonie négociée plus complexe.

### **2.3.3 Désaccords stratégiques : les exigences chinoises pour une implication accrue des banques multilatérales au processus**

Depuis l'émergence de la COVID-19 en début d'année 2020, la Chine a constamment plaidé en faveur de l'implication des banques multilatérales de développement (BMD) dans les efforts de soulagement de la dette africaine, ce qui a suscité des débats animés dans les cercles de restructuration de la dette souveraine. Elle est souvent contestée par les créanciers occidentaux, mais elle reflète un ensemble complexe d'intérêts économiques, de stratégie diplomatique et de perspectives sur la gouvernance mondiale.

Lors de leurs échanges officiels, les diplomates chinois ont souligné l'importance cruciale de la participation des BMD pour régler durablement la dette en Afrique. Cet engagement a été réaffirmé lors du Sommet de Pékin du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC) en septembre 2024, où la Chine a annoncé des mesures concrètes pour alléger la dette dans le Plan d'action de Pékin<sup>388</sup>.

La position de la Chine est restée remarquablement constante au cours de cette période de cinq ans. En 2020, lors du lancement de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) par le G20, le gouvernement chinois a mis en évidence l'importance de suspendre simultanément le paiement de la dette envers les BMD et les prêteurs bilatéraux et privés pour renforcer son efficacité<sup>389</sup>. Les représentants du ministère chinois des Affaires étrangères ont répété à maintes reprises cette demande lors de conférences de presse et de déclarations officielles. Le porte-parole Mao Ning a directement exhorté les BMD à réduire la dette de la Zambie, qui représente 19% de sa dette internationale. On peut comparer ces affirmations à celles concernant le Ghana et l'Éthiopie concernant le mécanisme du Cadre commun du G20<sup>390</sup>.

---

<sup>388</sup> « Foreign Ministry Spokesperson Mao Ning's Regular Press Conference on September 10, 2024\_Ministry of Foreign Affairs of the People's Republic of China », en ligne: <[https://www.mfa.gov.cn/eng/xw/fyrbt/202409/t20240910\\_11488370.html](https://www.mfa.gov.cn/eng/xw/fyrbt/202409/t20240910_11488370.html)>.

<sup>389</sup> Etsehiwot Kebret et Hannah Ryder, « China's Debt Relief Position Is Actually Reasonable », en ligne: <<https://thediplomat.com/2023/02/chinas-debt-relief-position-is-actually-reasonable/>>.

<sup>390</sup> *Ibid.*

Cette position a été renforcée dans divers forums diplomatiques, tels que les réunions du G20, du sommet des BRICS et, en particulier, lors des réunions du FCSA. Lors du sommet des BRICS de 2023, la Chine a plaidé pour que les BMD partagent le fardeau de l'allègement de la dette<sup>391</sup>. Cette requête s'inscrit également dans les réflexions critiques chinoises sur l'architecture financière mondiale, mettant en évidence la nécessité de profondes transformations des organisations internationales.

La position défendue par la Chine en faveur de l'implication des BMD dans la réduction de la dette repose sur plusieurs arguments interdépendants qui remettent en question les normes actuelles du système des relations internationales. L'un des piliers clés de sa position est le principe de la répartition équitable de la charge entre tous les créanciers. Les dirigeants chinois mettent l'accent sur le fait que les prêteurs internationaux, en particulier les institutions multilatérales, constituent une proportion significative de la dette extérieure des pays africains. Selon les données présentées dans plusieurs rapports, environ un tiers de la dette africaine est due à des créanciers multilatéraux, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement étant les plus grands prêteurs multilatéraux<sup>392</sup>. Parmi les 61 pays nécessitant une réduction de leur dette, 27 d'entre eux doivent plus de la moitié de leur dette publique et garantie par l'État à des créanciers multilatéraux<sup>393</sup>.

La Chine soutient que, lorsque les BMD ne participent pas au remboursement de la dette, c'est aux créanciers bilatéraux, tels que la Chine, qu'incombe un fardeau disproportionnel, ce qui entraîne une répartition inéquitable des coûts. Cet argument est d'autant plus valable dans le cas des pays africains à faible revenu, qui empruntent principalement auprès des BMD<sup>394</sup>.

La posture adoptée par la Chine conteste directement le rôle traditionnellement reconnu de « prêteur préférentiel » dévolu aux BMD, leur permettant d'échapper à une révision de leurs obligations financières. Les représentants chinois s'interrogent sur la justification de cette position privilégiée, en particulier dans le contexte de difficultés mondiales sans précédent, tels que la pandémie de COVID-19<sup>395</sup>.

---

<sup>391</sup> BU Global Development Policy Ctr, « Breaking the Taboo: How Multilateral Development Banks Can Participate in Debt Relief » (10 octobre 2023), en ligne: *China-Glob South Proj* <<https://chinaglobalsouth.com/analysis/breaking-the-taboo-how-multilateral-development-banks-can-participate-in-debt-relief/>>.

<sup>392</sup> Kebret & Ryder, *supra* note 389.

<sup>393</sup> Ctr, *supra* note 391.

<sup>394</sup> *Ibid.*

<sup>395</sup> Kebret & Ryder, *supra* note 389.

Le contentieux concernant le statut de créancier privilégié a été révélé dans les situations de la Zambie et du Ghana, où les négociations sur le statut des banques régionales de développement, telles qu’Afreximbank et la Banque de commerce et de développement, ont entravé les procédures de restructuration de la dette souveraine<sup>396</sup>. Cette situation illustre comment la croissance des banques multilatérales de développement a encore complexifié les mécanismes de règlement de la dette souveraine.

Les dirigeants chinois ont réfuté systématiquement trois raisons fréquemment invoquées pour défendre l’exonération des BMD de l’allègement de la dette. Tout d’abord, ils remettent en question le statut de prêts préférentiels accordés par les BMD. En effet, ces derniers affirment souvent que leurs crédits présentent un fort caractère préférentiel, mais des informations provenant de Chine indiquent que ce taux dépend significativement du revenu national. Pour les pays africains, comme le Ghana, l’Égypte et l’Angola, les BMD peuvent offrir des prêts à des taux d’intérêt plus commerciaux<sup>397</sup>. Ainsi, la définition générale des prêts des BMD comme « bon marché » est remise en question.

Les BMD défendent leur cote de crédit en affirmant qu’un allègement de la dette pourrait la faire baisser, ce qui nuirait à leur capacité de fournir un financement avantageux à l’avenir. Toutefois, des sources chinoises indiquent que les BMD ont déjà accordé un allègement de la dette sans subir de conséquences désastreuses. Entre 1970 et 2021, la Banque mondiale a allégé au moins 38,4 milliards de dollars de dette sur le continent africain. La Banque africaine de développement en a annulé 9,4 milliards, et le FMI, 5,8 milliards<sup>398</sup>.

La prétention selon laquelle les BMD comblent le déficit de financement pour le paiement constant de la dette en fournissant de nouveaux fonds est remise en question par des preuves indiquant que ce n’est pas toujours le cas. L’analyse des prêts accordés par la Banque mondiale en 2020 et 2021 a révélé que, même si l’ensemble du continent avait enregistré des entrées nettes positives, six pays africains, soit le Burundi, le Tchad, Maurice, Sao Tomé-et-Principe, l’Afrique du Sud et le Soudan, avaient versé plus d’argent à la Banque mondiale qu’ils n’en avaient reçu en nouveaux prêts<sup>399</sup>.

Un aspect important du plaidoyer de la Chine est l’alignement de ses positions avec celles exprimées par différents dirigeants et institutions africaines. Cette convergence a considérablement

---

<sup>396</sup> Chris Humphrey, « What makes an MDB an MDB? » (2025) ODI Global aux pp 13-14.

<sup>397</sup> Kebret & Ryder, *supra* note 389.

<sup>398</sup> *Ibid.*

<sup>399</sup> *Ibid.*

renforcé sa crédibilité, car elle démontre qu'elle ne défend pas un programme exclusivement chinois, mais qu'elle met plutôt en évidence les préoccupations africaines. Lorsque la pandémie de COVID-19 a débuté en Afrique, le président sud-africain Cyril Ramaphosa, au nom de l'Union africaine, a invité les BMD à se joindre à l'ISSD en mettant en garde contre l'impact de la pandémie sur l'endettement africain<sup>400</sup>. De même, le premier ministre éthiopien, Abiy Ahmed, a demandé un allègement global de la dette de tous les créanciers, y compris des institutions multilatérales, en avril 2020<sup>401</sup>.

L'appui africain accorde une crédibilité significative à la position de la Chine. En effet, lors de divers forums, tels que les réunions du FOCAC et les dialogues de haut niveau, les dirigeants africains ont manifesté leur reconnaissance pour la position de la Chine concernant la réduction de la dette et la coopération financière accrue<sup>402</sup>. En effet, au Sommet du FOCAC à Beijing en 2024, divers chefs d'État africains ont explicitement contesté l'idée d'un « piège de la dette » imposé par la Chine, mais ils ont également souligné les apports positifs de cette dernière dans les initiatives visant à alléger la charge de la dette<sup>403</sup>.

La riposte des BMD et des nations occidentales face à la position chinoise est principalement axée sur la défense et la résistance. En effet, les BMD s'opposent fermement à l'idée de participer aux programmes d'allègement de la dette, tout comme les prêteurs bilatéraux, en invoquant le risque pour leur cote de crédit si jamais ils devaient accepter une réduction des remboursements de leurs prêts<sup>404</sup>.

Les pays occidentaux, et plus particulièrement ceux du Club de Paris, ont résisté aux appels de la Chine à la participation des BMD. Ce refus traduit des divergences géopolitiques profondes ainsi que des perspectives opposées sur l'architecture de la restructuration de la dette souveraine en ASS<sup>405</sup>. Les États-Unis, en particulier, ont critiqué les pratiques de prêt chinoises, tout en défendant le statu quo des institutions multilatérales. Selon Fitch Ratings, la position de la Chine pourrait menacer la position de

---

<sup>400</sup> *Ibid.*

<sup>401</sup> *Ibid.*

<sup>402</sup> Xinhua, « Spokesperson: China actively helps Africa ease debt repayment pressure | english.scio.gov.cn », en ligne: <[http://english.scio.gov.cn/pressroom/2024-09/11/content\\_117420838.html](http://english.scio.gov.cn/pressroom/2024-09/11/content_117420838.html)>.

<sup>403</sup> *Ibid.*

<sup>404</sup> Karoline Eickhoff, Rainer Thiele, « Debt Relief in Africa: Conflicting Interests Between the West and China Hinder Multilateral Solutions », en ligne: *Stift Wiss Polit SWP* <<https://www.swp-berlin.org/publikation/mta-spotlight-25-debt-relief-in-africa>>.

<sup>405</sup> *Ibid.*

prêteur prioritaire des BMD<sup>406</sup>. Cela montre bien l'impact systémique que peut avoir la remise en question, par la Chine, des règles régissant la gestion de la dette souveraine.

Les BMD pourraient explorer des façons de contribuer à l'allégement de la dette sans mettre en péril la viabilité de leurs modèles économiques. Une étude mandatée par le G20 a révélé que 15 banques multilatérales de développement notées AAA pourraient atténuer leur aversion au risque et assouplir leurs exigences tout en conservant leur note maximale. La note AAA est la meilleure note qu'une agence de notation financière peut attribuer. Elle indique une probabilité extrêmement faible de défaut de paiement et une solide stabilité financière. Grâce à cette cote, ces entités peuvent emprunter sur les marchés mondiaux à des taux très avantageux. Ces institutions pourraient donc envisager des ajustements techniques pour faciliter la restructuration de la dette souveraine. Elles pourraient ainsi concilier les attentes des créanciers chinois avec les contraintes des BMD, et contribuer à combler le fossé entre ces acteurs<sup>407</sup>.

Une autre approche consiste en des mécanismes de compensation similaires à ceux utilisés dans les initiatives antérieures de réduction de la dette. Par exemple, lorsque le FMI a compensé la Banque africaine de développement pour les pertes de recouvrement sur une période de 50 ans lors des précédents efforts de réduction de la dette<sup>408</sup>, cela a créé un modèle où la participation des BMD pouvait être facilitée sans compromettre leur stabilité financière.

Le rôle croissant des banques multilatérales dirigées par des pays des régions émergentes, telles que l'Afreximbank et la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, offre des modèles alternatifs de financement du développement. Elles ne sont pas dominées par l'Occident et reflètent la vision de la Chine d'un système financier plus multipolaire<sup>409</sup>. La Chine s'appuie de plus en plus sur des institutions financières alternatives, tout en encourageant simultanément des réformes au sein des banques multilatérales de développement traditionnelles. Cette approche pragmatique vise à transformer

---

<sup>406</sup> Nick Perry, Arnaud Louis et Mark Brown, « China's Stance on Multilateral Debt Relief Could Weaken MDBs' Preferred Creditor Status », en ligne: <<https://www.fitchratings.com/research/sovereigns/chinas-stance-on-multilateral-debt-relief-could-weaken-mdbs-preferred-creditor-status-04-04-2023>>.

<sup>407</sup> Kebret & Ryder, *supra* note 389.

<sup>408</sup> *Ibid.*

<sup>409</sup> Thiele, *supra* note 404.

l'architecture financière mondiale tout en créant de nouvelles plateformes où la Chine peut exercer une influence accrue<sup>410</sup>.

La position de la Chine est particulièrement significative parce qu'elle se rallie aux perspectives africaines concernant l'allègement de la dette. En renforçant les demandes africaines pour un traitement global de la dette qui inclurait tous les créanciers, la Chine s'est placée du côté des pays en développement et non pas seulement celui de son propre programme.

En début 2025, le débat n'était toujours pas réglé. Les BMD continuaient de refuser de participer à l'allègement de la dette africaine dans les mêmes conditions que les créanciers bilatéraux. Cependant, le débat a évolué, les parties prenantes reconnaissant désormais l'importance de la dette africaine détenue par les institutions multilatérales et les limites des approches d'allègement de la dette qui excluent certains créanciers clés.

D'un point de vue néo-gramscien, les demandes de la Chine pour une implication accrue des BMD dans la restructuration de la dette souveraine africaine peuvent être perçues comme une contestation des structures hégémoniques qui gouvernent le système financier mondial. La théorie néo-gramscienne met l'accent sur le fait que le pouvoir ne s'exerce pas seulement par la force, mais aussi par la conviction, l'idéologie et les structures institutionnelles qui sous-tendent un ordre mondial spécifique. L'insistance de la Chine pour que les BMD soient impliqués remet en question la prééminence financière néolibérale actuelle, dominée par les institutions dirigées par l'Occident, qui ont traditionnellement le statut de créanciers privilégiés et qui dictent les normes de gouvernance de la dette. En exigeant que les BMD partagent le fardeau de l'allègement de la dette avec les prêteurs bilatéraux, tels que la Chine, Pékin cherche à réviser les règles du système international de gestion de la dette souveraine. Il conteste ainsi la domination occidentale et milite pour un ordre financier plus pluraliste et multipolaire, qui correspondrait davantage aux intérêts des puissances montantes et aux besoins des pays africains d'Afrique subsaharienne.

En outre, la position de la Chine témoigne d'une démarche stratégique visant à rallier un bloc contre-hégémonique avec les États africains et d'autres économies émergentes en alignant ses demandes sur les appels africains pour une répartition équitable des charges et une réforme de la gouvernance des relations internationales. Cette alliance met en question la légitimité des institutions existantes et leurs

---

<sup>410</sup> *Ibid.*

pratiques d'exclusion. Elle montre les contradictions de l'ordre capitaliste mondial, où les institutions multilatérales prétendent à la prudence financière, mais échappent à leurs responsabilités en matière d'allègement de la dette. En même temps, la structure institutionnelle complexe de la Chine et sa réticence à accorder un allègement permanent de la dette montrent les limites du projet contre-hégémonique, car elle tente d'équilibrer ses intérêts stratégiques, ses contraintes bureaucratiques nationales et la nécessité de maintenir sa propre crédibilité financière. Par conséquent, l'argument de la Chine en faveur de l'engagement des BMD est à la fois une action idéologique et matérielle visant à redessiner l'architecture de la dette mondiale pour refléter l'évolution des rapports de force et à saper le consensus néolibéral qui sous-tend la restructuration de la dette souveraine africaine.

## **2.4 Conclusion d'étape**

L'analyse de la restructuration de la dette souveraine en Afrique subsaharienne montre que la crise actuelle va bien au-delà d'un simple problème de coordination technique. Elle constitue une crise fondamentale de légitimité de la gouvernance mondiale, ce qui exige des transformations radicales plutôt que progressives. Au cours de la dernière décennie, les innovations institutionnelles ont constitué des ajustements majeurs face aux conditions mondiales en constante évolution. Cependant, elles n'ont pas réussi à corriger les déséquilibres de pouvoir qui entraînent l'endettement excessif et qui perpétuent les dépendances structurelles. La voie vers une gouvernance post-hégémonique de la dette passe par une révision totale des principes régissant les relations internationales en matière de dette. Elle doit dépasser le cadre actuel, dominé par le marché, afin d'adopter des arrangements plus équitables et durables.

Le système actuel de gouvernance de la dette s'inscrit dans ce que l'on peut qualifier de crise d'hégémonie et de contre-hégémonie sous le capitalisme transnational. En effet, l'architecture dominante, marquée par la prééminence des institutions occidentales et du dogme du libre marché, voit sa légitimité remise en question. Cette crise se caractérise par plusieurs aspects. Tout d'abord, il y a la persistance de l'exclusion des créanciers de la prise de décision concernant le partage des responsabilités. Ensuite, on observe une priorité accordée aux rendements du capital privé par rapport aux objectifs de la politique publique. Enfin, il y a l'incapacité de mettre en place des mécanismes coercitifs efficaces pour réguler le comportement des différentes catégories de créanciers.

L'approche néo-gramscienne met en évidence le rôle des processus actuels de restructuration de la dette dans la perpétuation de rapports hiérarchiques. En effet, ces mécanismes permettent aux groupes

dominants de maintenir leurs avantages économiques grâce à une série d'ajustements superficiels qui ne remettent pas en cause les fondements du système. La vision institutionnelle du Cadre commun reflète cette tendance, protégeant le rôle dominant du FMI et du Club de Paris, tout en évitant de remettre en question les disparités fondamentales dans le traitement des créanciers. Bien que de nouveaux créanciers, tels que la Chine, aient été intégrés au cadre, son fonctionnement est restreint par des contraintes hégémoniques existantes qui entravent sa capacité de transformation. Cela est évident dans les négociations prolongées et l'allègement limité de la dette obtenu au Tchad, en Zambie, au Ghana et en Éthiopie.

L'analyse révèle que la gestion de la dette souveraine en Afrique subsaharienne est devenue un terrain de dispute, où s'affrontent des conceptions rivales de l'ordre mondial. La crise actuelle constitue une occasion de promouvoir des alternatives post-hégémoniques privilégiant les besoins de développement aux intérêts des créanciers. Cependant, pour exploiter ce potentiel, il faut aller au-delà des solutions techniques et transformer en profondeur les principes régissant les relations internationales en ce qui concerne la résolution de la dette souveraine.

La gouvernance post-hégémonique de la dette doit aborder non seulement la crise actuelle de la viabilité de la dette, mais aussi les structures sous-jacentes qui perpétuent la dépendance et la vulnérabilité. Cela revient à reconsidérer le statut préférentiel de certains créanciers, à assurer une réelle coopération multilatérale dans le partage des responsabilités et à conditionner l'allègement de la dette à des plans plus globaux de changement structurel susceptibles d'interrompre les schémas de dépendance.

## **CONCLUSION**

La crise de la dette souveraine en Afrique subsaharienne représente bien plus qu'un problème financier technique : elle constitue une manifestation profonde des contradictions structurelles de l'ordre économique mondial contemporain et des limites des cadres institutionnels existants pour faire face au surendettement systémique dans un monde de plus en plus multipolaire. Cette analyse a démontré que l'émergence de nouveaux créanciers, notamment la Chine comme principal prêteur bilatéral, et la croissance exponentielle des détenteurs d'obligations privées, ont fondamentalement transformé l'architecture de la gouvernance de la dette souveraine, créant des complexités sans précédent qui rendent les mécanismes de restructuration traditionnels obsolètes et inadéquats.

La pandémie de la COVID-19 a joué un rôle de catalyseur crucial, révélant et amplifiant les vulnérabilités préexistantes du paysage de la dette en Afrique subsaharienne, tout en accélérant la fragmentation des mécanismes de coordination des créanciers. La région a connu sa première récession en vingt-cinq ans, avec une production économique en baisse de 3,3% en 2020, ce qui représente un renversement radical par rapport aux projections de croissance pré-pandémiques<sup>411</sup>. Ce choc économique s'est transmis par de multiples canaux, perturbation de la production et de la demande intérieures, ralentissement économique mondial accompagné de conditions financières plus strictes et forte baisse des prix des matières premières, modifiant fondamentalement les trajectoires budgétaires des pays africains.

La transformation du paysage des créanciers constitue peut-être le changement structurel le plus important dans la gouvernance de la dette souveraine depuis la création du système de Bretton Woods. L'émergence de la Chine comme le plus grand créancier bilatéral d'Afrique subsaharienne, avec des prêts accordés à 49 gouvernements africains et sept institutions régionales entre 2000 et 2022, représente 64% des 264,15 milliards de dollars de prêts souverains de la Banque mondiale à l'Afrique au cours de la même période<sup>412</sup>. Simultanément, les créanciers privés détiennent désormais des parts importantes de la dette de la région, modifiant fondamentalement le profil de risque et la dynamique de négociation de la restructuration de la dette souveraine.

Cette diversification des créanciers a créé un triple problème qui transcende les considérations purement économiques. Premièrement, la complexité institutionnelle découlant de la participation passive de la Chine aux cadres traditionnels dominés par l'Occident, tels que le Club de Paris, a engendré des désaccords fondamentaux sur la transparence, le partage d'informations et l'application des principes de comparabilité<sup>413</sup>. Les pratiques de prêt chinoises, caractérisées par des évaluations spécifiques aux projets et des négociations bilatérales plutôt que par des évaluations complètes de la solvabilité, remettent directement en cause les normes établies par le Club de Paris en matière d'action collective et de procédures standardisées.

---

<sup>411</sup> World Bank, « World Bank Confirms Economic Downturn in Sub-Saharan Africa, Outlines Key Policies Needed for Recovery », en ligne (Text/HTML): *World Bank* <<https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2020/10/08/world-bank-confirms-economic-downturn-in-sub-saharan-africa-outlines-key-policies-needed-for-recovery>>.

<sup>412</sup> Oyintarelado Moses et al, « A New State of Lending: Chinese loans to Africa » (2023) 2023:19 Boston Univ Glob Dev Policy Cent (GCI Policy Brief) à la p 4.

<sup>413</sup> Paris Club, « What are the main principles underlying Paris Club work ? » (2025), en ligne: <<https://clubdeparis.org/en/communications/page/what-are-the-main-principles-underlying-paris-club-work>>.

Deuxièmement, la multiplication des créanciers privés, qui agissent dans un contexte juridique varié, entraîne des dysfonctionnements en matière de coordination, ce qui rend impossible un partage équitable des responsabilités au moment de la restructuration. Le taux d'intérêt moyen des obligations souveraines africaines de 6,2% contre 1% pour les prêts des institutions multilatérales<sup>414</sup> démontre les écarts de coûts importants qui compliquent les négociations de restructuration. La réticence des créanciers privés à participer aux initiatives d'allègement de la dette, comme en témoigne leur engagement minimal dans l'Initiative de suspension du service de la dette du G20, met en évidence les déficiences structurelles fondamentales des mécanismes de coordination volontaire<sup>415</sup>.

Troisièmement, la persistance du statut de créancier privilégié pour les banques multilatérales de développement est devenue une question litigieuse qui menace la viabilité d'une restructuration globale de la dette. Cette position a gagné en crédibilité en s'alignant sur les appels lancés par diverses parties prenantes, dont la Chine et l'Union africaine, en faveur d'un traitement global de la dette incluant toutes les catégories de créanciers, reflétant ainsi les demandes plus générales d'accords de partage des charges plus équitables dans l'ensemble du paysage des créanciers<sup>416</sup>.

Le Cadre commun du G20 pour les traitements de la dette, bien qu'il représente la tentative la plus ambitieuse de coordination des créanciers depuis les initiatives PPTe et IADM, a montré des limites importantes pour relever ces difficultés structurelles. La nature prolongée des processus de restructuration, le Tchad, l'Éthiopie, la Zambie et le Ghana connaissant des retards de plusieurs années, illustre l'inadéquation des mécanismes existants pour gérer la complexité du paysage des créanciers contemporains<sup>417</sup>. Le recours du Cadre à la participation volontaire et à la recherche d'un consensus entre divers groupes de créanciers confrontés à des contraintes institutionnelles contradictoires a entraîné un allègement de la dette insuffisant et une incertitude économique prolongée pour les pays débiteurs.

D'un point de vue théorique, cette crise représente ce que l'analyse néo-gramscienne caractériserait comme une crise d'hégémonie au sein du capitalisme transnational. Le système traditionnel de gouvernance de la dette, dominé par l'Occident et ancré par le FMI, la Banque mondiale et le Club de

---

<sup>414</sup> Christoph Trebesch, « Sovereign debt in Africa: large interest rate differences across creditors » (mai 2023), en ligne: *Kiel Inst* <<https://www.ifw-kiel.de/publications/news/sovereign-debt-in-africa-large-interest-rate-differences-across-creditors/>>.

<sup>415</sup> Alexander Nye et June Rhee, « The Limits of the G20's Debt Service Suspension Initiative » (2020) 2020 *Yale Sch Manag* (Yale Program on Financial Stability) aux pp 33-35.

<sup>416</sup> African Union, « Draft Declaration of the African Union Conference on Debt » (2025) *Afr Union* à la p 4.

<sup>417</sup> Raji, *supra* note 162.

Paris, est confronté à des problèmes de légitimité et d'efficacité de la part des puissances émergentes et d'autres dispositifs institutionnels. La résistance de la Chine aux cadres existants et son insistance sur des approches différentes de la restructuration de la dette peuvent être interprétées non seulement comme des désaccords techniques, mais aussi comme des manifestations de projets hégémoniques concurrents visant à remodeler la gouvernance économique mondiale.

Les mécanismes disciplinaires de la gestion néolibérale de la dette, conceptualisés par Stephen Gill comme s'appuyant sur la crédibilité du marché, la cohérence et la confiance des investisseurs, se sont de plus en plus fragmentés, face à la concurrence entre de multiples centres de pouvoir financier. Il en résulte un système où la dette sert non seulement d'instrument financier, mais aussi d'outil de discipline politique, limitant l'autonomie des politiques publiques tout en ne fournissant pas de mécanismes efficaces de résolution des crises.

Les implications de cette crise sur le développement humain vont bien au-delà de la comptabilité budgétaire. Cette année, les pays d'Afrique subsaharienne doivent s'acquitter de 20 milliards de dollars d'intérêts sur la dette extérieure publique, les paiements d'intérêts représentant 3,4% du PIB combiné de la région<sup>418</sup>. Vingt pays ont dépensé plus pour le service de la dette que pour les soins de santé et l'éducation réunis, démontrant comment les obligations du service de la dette évincent les investissements sociaux essentiels<sup>419</sup>. La Banque mondiale estime que la pandémie a plongé environ 40 millions de personnes en Afrique subsaharienne dans l'extrême pauvreté, ce qui représente un renversement significatif des progrès en matière de développement<sup>420</sup>.

La complexité de la situation actuelle se manifeste par plusieurs dimensions interconnectées qui résistent aux solutions simples. La complexité juridique résulte de la prolifération de différents cadres juridiques régissant les obligations souveraines, de nombreuses obligations africaines étant soumises à des systèmes juridiques occidentaux offrant des mécanismes de coordination limités pour la restructuration. La complexité institutionnelle résulte de l'absence de mécanismes contraignants

---

<sup>418</sup> Walid Kéfi, « Sub-Saharan Africa Faces \$20bn Interest Bill on Public Debt in 2025 » (avril 2025), en ligne: *Ecofin Agency* <<https://www.ecofinagency.com/public-management/2904-46697-sub-saharan-africa-faces-20bn-interest-bill-on-public-debt-in-2025>>.

<sup>419</sup> *Ibid.*

<sup>420</sup> Olivier Fiala, « Coronavirus could push over 40 million children globally into poverty » (22 avril 2020), en ligne: *Save Child Int* <<https://www.savethechildren.net/blog/coronavirus-could-push-over-40-million-children-globally-poverty>>.

garantissant la participation des créanciers privés et de la persistance du statut de créancier prioritaire vis-à-vis des créanciers bilatéraux, source d'aléa moral et d'une répartition inéquitable des charges.

La complexité géopolitique reflète des changements plus larges dans les relations de pouvoir mondiales, la restructuration de la dette devenant un terrain de compétition où différentes visions de la gouvernance économique internationale se disputent la domination. La fragmentation des mécanismes de coordination des créanciers reflète et renforce ces tensions géopolitiques, créant des impasses qui prolongent la détresse des pays débiteurs sans servir les intérêts ultimes d'aucune des parties.

À l'avenir, la résolution de la crise de la dette en Afrique subsaharienne exige de reconnaître que les difficultés actuelles découlent de contradictions structurelles fondamentales plutôt que de problèmes de coordination technique. La persistance des crises de la dette malgré de nombreuses tentatives de réforme démontre que les cadres existants reproduisent les déséquilibres de pouvoir sous-jacents au lieu de les résoudre. Des solutions efficaces doivent répondre non seulement aux besoins immédiats de liquidités, mais aussi aux facteurs systémiques qui perpétuent les cycles de dépendance et de vulnérabilité extérieures.

La création de la Table ronde mondiale sur la dette souveraine en décembre 2022 représente une modeste avancée vers une meilleure coordination, mais son caractère volontaire et ses mécanismes d'application limités suggèrent que des réformes plus fondamentales sont nécessaires<sup>421</sup>. L'élaboration de clauses d'action collective renforcées et leur intégration dans les obligations souveraines fournissent certains outils pour gérer la coordination des créanciers, mais ces innovations contractuelles restent insuffisantes pour remédier aux défaillances institutionnelles plus larges de la gouvernance de la dette.

En définitive, la crise de la dette souveraine en Afrique subsaharienne montre qu'il est urgent de trouver des innovations institutionnelles qui puissent concilier les besoins légitimes de financement du développement des pays africains et les impératifs de soutenabilité de la dette dans un système financier mondial toujours plus complexe. Cela exige de dépasser l'opposition entre les solutions axées sur le marché et les interventions de l'État pour adopter des approches plus globales qui privilégient les résultats du développement durable plutôt que le rendement des créanciers.

---

<sup>421</sup> Sonja Gibbs et al, « Principles for Stable Capital Flows and Fair Debt Restructuring: PCG Implementation Note » (2023) 2023 Inst Int Finance.

La situation actuelle est marquée par des difficultés sans précédent, mais aussi par des opportunités de changement radical. En effet, de plus en plus de parties prenantes prennent conscience de l'insuffisance des systèmes existants, ce qui ouvre la voie à des réformes plus profondes. Toutefois, pour que ce potentiel se réalise, il est nécessaire d'avoir une volonté politique pour remettre en question les intérêts bien établis et les dépendances institutionnelles qui contribuent aux dysfonctionnements actuels.

La crise de la dette en Afrique subsaharienne met en évidence les contradictions sous-jacentes du système économique global actuel. Il s'agit notamment des conflits entre la souveraineté nationale, l'intégration financière internationale, le développement durable, la régulation des marchés, ainsi que différentes conceptions de la gouvernance économique mondiale. Pour surmonter ces obstacles, il sera également nécessaire de réévaluer en profondeur les fondements idéologiques et les équilibres de pouvoir qui régissent la gouvernance mondiale de la dette.















## BIBLIOGRAPHIE

### 1. Monographies

Gramsci, Antonio, Selections from the Prison Notebooks, New York, International Publishers, 1992.

IMF, Navigating a long pandemic, Regional economic outlook April 2021, Washington, DC, International Monetary Fund, 2021.

Pattberg, Philipp H & Fariborz Zelli, dir, Encyclopedia of global environmental governance and politics, Cheltenham, UK; Northampton, MA, Edward Elgar Publishing, 2015.

Phumma, Naphon, Neoliberalism and the global imbalances: the neo-Gramscian approach, University of Utah, Department of Economics, (avril 2014).

Quayyum, Saad, Regional Economic Outlook, Sub-Saharan Africa, October 2023: Light on the Horizon? Washington, D.C., International Monetary Fund, 2023.

Zeufack, Albert G et al, Africa's Pulse - Boosting Resilience: The future of social protection in Africa, The World Bank, 2022.

### 2. Articles de revues scientifiques

Amegashie, J Atsu, « On the Preferred Creditor Status of Multilateral Development Banks » (2023) SSRN Electron J.

Brown, Kathleen J, « Why hide? Africa's unreported debt to China » (2022) 20:1 Rev Int Organ 1-32.

Cepheus Research, « Ethiopia's Billion-Dollar Sovereign Bond: Recent Performance and Outlook » (2019) 2019 Cepheus Res Anal (Macro Research)

Chen, Muyang, « China's rise and the reshaping of sovereign debt relief » (2023) 99:4 Int Aff 1755-1775.

Ferry, Lauren L & Alexandra O Zeitz, « China, the IMF, and Sovereign Debt Crises » (2024) 68:3 Int Stud Q.

Gallagher, Kevin P et al, « Debt Distress and Climate-Resilient Development in Sub-Saharan Africa » (2024) 33: Supplement\_2 J Afr Econ ii8-ii25.

Gill, Stephen, « Globalisation, Market Civilisation, and Disciplinary Neoliberalism » (1995) 24:3 Millennium 399-423.

Hagan, Sean & Brad Setser, « Restructuring Sovereign Debt: The Need for a Coordinated Framework » (2024) SSRN Electron J.

Hameiri, Shahar & Lee Jones, « China, international competition and the stalemate in sovereign debt restructuring: beyond geopolitics » (2024) 100:2 Int Aff 691-710.

Liu, Ian Yuying, « The Chinese Dream, Neoliberalism, and International Legal Ideology » (2018) 4:2 Chin J Glob Gov 81-121.

Liu, Yan, « Collective Action Clauses in International Sovereign Bonds » dans Current Developments in Monetary and Financial Law Vol 3, 2005.

Manasseh, Charles O et al, « External debt and economic growth in Sub-Saharan Africa: Does governance matter? » (2022) 17:3 PLOS ONE.

Mueller, Julie L, « The IMF, Neoliberalism and Hegemony » (2011) 25:3 Glob Soc 377-402.

Ostry, Jonathan D, Prakash Loungani & Davide Furceri, « Instead of delivering growth, some Neoliberal policies have increased inequality, in turn jeopardizing durable expansion » (2016) Finance & Development.

Peprah, Williams Kwasi et al, « COVID-19 Pandemic and Ghana's Economy: A Deep Dive into Economic Indicators » (2024) 14:6 Int J Econ Financ Issues 145-152.

Sovereign Debt Working Group of the Bretton Woods Committee et al, « Debt transparency: the essential starting point for successful reform » (2022) 17:3 Cap Mark Law J 383-408.

Unay, Sadik, « Hegemony, Aid and Power: A Neo-Gramscian Analysis of the World Bank » (2010) 3 Eur J Econ Polit Stud 39-52.

Vila, Miquel, « Xi Jinping's Passive Revolution » (2018), Mapping China Journal, 2.

Ye, Yu, « The G20 reciprocal socialization for global coordination on sovereign debt and development: perspective of China » (2023) Int Polit.

### **3. Rapports et documents institutionnels**

Adam, Mohamed Amin, « 2023 Annual Public Debt Report » (2024) Ministry of Finance Ghana.

Adunga, Abeye et al, « Chad Joint World Bank IMF Debt Sustainability Analysis » (2022) World Bank Group.

African Development Bank, « African Economic Outlook 2021: From Debt Resolution to Growth: The Road Ahead for Africa » (2021) 2021 African Development Bank Group

The African Sovereign Debt Justice Network, « One Hundred and Fourteenth Sovereign Debt News Update Zambia Reaches Agreement with Bondholders to Restructure 3 billion Eurobonds », AfronomicsLaw, (Avril 2024).

African Union, « Draft Declaration of the African Union Conference on Debt » (2025) African Union.

Afreximbank Research, « State of Play of Debt Burden in Africa 2024 : Debt dynamics and mounting vulnerability », Afreximbank, (Février 2024).

Afrodad, « Analysis on Debt Restructuring Under the G20 Common Framework and Alternative Policy Solutions », African Forum and Network on Debt and Development, (Avril 2023).

Beekhuis, Geert et al, « A New Debt Deal for Africa: Breaking the Vicious Cycle », Tony Blair Institute for Global Change, (Février 2025).

Blamagin, Olivier, « The Paris Club How sovereign debts are restructured, and why an alternative is necessary », The French Debt and Development Platform, (Mars 2020).

Blöchliger, Hansjörg, « Market mechanisms in public service provision », OECD Working Papers on Fiscal Federalism 06, (26 Septembre 2018).

Brautigam, Deborah & Yufan Huang, « Integrating China into Multilateral Debt Relief: Progress and Problems in the G20 DSSI » (2023) 2023:09 China Africa Research Initiative (SAIS-CARI Briefing Paper).

Brooks, Skylar, Domenico Lombardi & Ezra Suruma, « African perspectives on sovereign debt restructuring » (2014) 43 Centre for International Governance Innovation.

Buchheit, Lee et al, « The Sovereign Debt Restructuring Process » (2018) IMF Working Paper.

Cassimon, Danny, Dennis Essers & Andrea Presbitero, « Debtor (Non-)Participation in sovereign debt relief: A real option approach », International Monetary Fund, (Septembre 2023).

Chen, Wenjie, « Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa: the big funding squeeze » (2023) International Monetary Fund (Regional economic outlook).

Chen, Yunnan, « China's approach to sovereign lending and debt restructuring: A primer for African public debt managers » (2021) Collaborative Africa Budget Reform Initiative.

Chorzempa, Martin & Adnan Mazarei, « Improving China's Participation in Resolving Developing-Country Debt Problems » (2021) Peterson Institute for International Economics.

Christou, Costas et al, « Request for an arrangement under the extended credit facility - debt sustainability analysis » (2022) International Monetary Fund.

Comelli, Fabio, « Navigating Fiscal Challenges in Sub-Saharan Africa » (2023) 2023:007 International Monetary Fund.

Debt Justice, « How the G20 debt suspension initiative benefits private lenders », Jubilee Debt Campaign, (Octobre 2021).

Debt Justice, « Zambia's debt relief deal with bondholders, initial analysis » (2024) 2024 Debt Justice.

Delivorias, Angelos, « Single-limb collective action clauses » (2019) European Parliamentary Research Service.

Ekeruche, Mma Amara, « Africa's rising debt and the emergence of new creditors » (2022) 2 Friedrich Ebert Stiftung (African Debt).

Engel, Lucas et al, « Relative Risk and the Rate of Return » (2024) 023 Boston University Global Development Policy Center (Global China Initiative).

European Central Bank, « Restructuring sovereign bonds: holdouts, haircuts and the effectiveness of CACs. » (2020) 2020:2366 Publications Office (Working Papers).

Ferry, Lauren, « Comparing Comparability: Participation in the HIPC Initiative by Non-Paris Club Official Creditors » (2025).

Fofack, Hippolyte, « The ruinous price for Africa of pernicious “perception premiums” » (2021) Africa Growth Initiative.

Fuje, Habtamu, Franck Ouattara & Andrew Tiffin, « Has the DSSI Helped Lower Sovereign Spreads of Participating SSA Countries? » (2021) International Monetary Fund.

G20, « Extraordinary G20 Finance Ministers and Central Bank Governors’ Meeting », G20 Saudi Arabia Riyadh Summit, (Novembre 2020).

G20 Research Group, « G20 Finance Ministers and Central Bank Governors Meeting », G20 Indonesia (Février 2022).

Gandour, Jackson, Rebecca Riddell & Nabil Ahmed, « Multilateralism in an Era of Global Oligarchy » (2024) Oxfam Media Briefing.

Gbohoui, William, « Sub-Saharan Africa’s Risk Perception Premium: In the Search of Missing Factors » (2023) 2023:130 IMF Working Paper.

Geda, Alemayehu, « The Economic and Social Impact of COVID-19 in Zambia » (2021) 2021:79 UNCTAD (UNCTAD Research Paper No. 79).

Geda, Alemayehu, « The Macroeconomic and Social Impact of COVID-19 in Ethiopia in the Global Context » (2021) 2021:75 UNCTAD (UNCTAD Research Paper).

Ghanem, Hafez et al, « Angola - Second growth and inclusion development policy financing project », World Bank Group, (Février 2021).

Ghana Ministry of Finance, « Operational Framework of the Ghana Financial Stability Fund » (2023) 2023 Ministry of Finance.

Gibbs, Sonja et al, « Principles for Stable Capital Flows and Fair Debt Restructuring: PCG Implementation Note » (2023) 2023 Institute of International Finance.

Gilpin, Raymond & Greg Larson, « COVID-19 and external debt in Africa », United Nations Development Programme, (Février 2022).

Grigorian, David A, « Overcoming the Collective Action Problem in the Common Framework » (2024) 246 Mossavar-Rahmani Center for Business and Government (M-RCBG Associate Working Paper).

Grigorian, David A & Aditya Bhayana, « Zambia: A Case Study of Sovereign Debt Restructuring under the G20 Common Framework » (2024) 707 Centre for Global Development (Working Papers).

Grigorian, David A & Lili Vessereau, « Ghana: A Case Study of Sovereign Debt Restructuring under the G20 Common Framework » (2024) Centre for Global Development.

Grigorian, David & Winston Tang, « China and the Common Framework: Understanding the Motives behind Debt Relief Provision to Low-Income Countries » (2024) 2024:706 Centre for Global Development (Working Paper).

Guzman, Martin, « Definitional issues in the sustainability analysis framework: A proposal » (2016) Centre for International Governance Innovation.

Guzman, Martin, « The Elements of Sovereign Debt Sustainability Analysis » (2018) 196 Centre for International Governance Innovation (CIGI Papers).

Gwaindepi, Abel, « How can the global sovereign debt architecture work better for African countries? » (2025) 2025:03 Danish Institute for International Studies DIIS (DIIS Report) 52.

Hardy, Daniel C, « Sovereign Eurobond Liquidity and Yields » (2022) 2022:098 IMF Working Paper.

Henning, C Randall, « The IMF's April 2024 Policy Reforms and Sovereign Debt Restructuring » (2024) 304 Centre for International Governance Innovation.

Humphrey, Chris, « What makes an MDB an MDB? » (2025) 2025 ODI Global (Working Paper).

ICMA-NAFMII Working Group, « Practices and procedures in the Chinese and international debt capital markets » (2015) International Capital Market Association.

IMF, « Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa - Living on the Edge » (2022) International Monetary Fund (Regional economic outlook).

Integrated Social Development Centre & Debt Justice, « Analysis of Ghana's debt restructuring negotiations » (2024) 2024 Debt Justice.

International Financial Architecture Working Group, « G20 Note on lessons learned from the first cases treated by the Common Framework » (2024) G20 Brazil.

International Labour Organization, « World Social Protection Report 2020-22: Social protection at the crossroads – in pursuit of a better future », ILO, (Septembre 2021).

International Monetary Fund, « Collective Action Clauses - Recent Developments and Issues » (2003) 2003:012 Policy Paper.

International Monetary Fund, « The International Architecture for Resolving Sovereign Debt Involving Private-Sector Creditors—Recent Developments, Challenges, And Reform Options » (2020) 2020:043 Policy Paper.

International Monetary Fund African Dept, « Chad: First and Second Reviews Under the Extended Credit Facility Arrangement, Requests for Waivers of Nonobservance of Performance Criteria and Modification of Performance Criteria—Press Release; Staff Report; Staff Supplement; and Statement by the Executive Director for Chad » (2023) 2023:007 IMF Staff Country Report A001.

International Monetary Fund African Dept, « Chad: Selected Issues » (2024) 2024:336 IMF Staff Country Report A001.

International Monetary Fund African Dept, « Chad: Staff Report for the 2024 Article IV Consultation—Debt Sustainability Analysis » (2024) 2024:335 IMF Staff Country Report A002.

International Monetary Fund African Dept, « Ghana: Third Review Under the Arrangement Under the Extended Credit Facility, Request for Modification of Performance Criteria, and Financing Assurances Review—Debt Sustainability Analysis » (2024) 2024:334 IMF Staff Country Report A002.

International Monetary Fund African Dept, « The Federal Democratic Republic of Ethiopia: Request for an Arrangement Under the Extended Credit Facility—Debt Sustainability Analysis » (2024) 2024:253 IMF Staff Country Report A002.

International Monetary Fund Legal Dept, « Staff Guidance Note on Information Sharing in The Context of Sovereign Debt Restructurings » (2023) 2023:027 Policy Paper 1.

Jones, Tim & Jennifer Larbie, « Between life and debt » (2024) Christian Aid.

Kalikeka, Mbewe, Shebo Nalishebo & Florence Banda-Muleya, « Options for paying back Zambia's Eurobond Debt » (2019) Zambia Institute for Policy Analysis and Research.

Karaki, Karim, « China's role in African sovereign debt: Implications for Europe » (2023) European Centre for Development Policy Management.

Kararach, George et al, « Public Investment Efficiency, Economic Growth and Debt Sustainability in Africa », African Development Bank, (Mai 2022).

Kessler, Martin et al, « The Road to Zambia's 2020 Sovereign Debt Default » (2024) 2024 Finance Development Lab.

Kohli, Harinder S, « An Inside-Out Perspective: Impact of Non-Paris Club Countries' Lending on Selected African Countries » (2019) Centenary Group.

Lane, Timothy D, « Market Discipline », International Monetary Fund, (mars 1993).

Leininger, Julia et al, « The COVID-19 pandemic and structural transformation in Africa: evidence for action » (2021) Discussion Paper 11/2020.

Liwaaddine, Fliss, « Eurobonds, debt sustainability in Africa and credit rating agencies », United Nations, (Février 2022).

Löscher, Anne, « The birth of African Eurobond markets. Its causes and possible implications for domestic financial markets » (2019) Hans Böckler Foundation.

Makoff, Gregory & Robert Kahn, « Sovereign bond contract reform: Implementing the new ICMA Pari Passu and Collective Action Clauses » (2015) 2015:56 Centre for International Governance Innovation.

Makoff, Gregory et al, « Sovereign Debt Restructuring with China at the Table: Forward Progress but Lost Decade Risk Remains » (2025) 2025:248 Mossavar-Rahmani Center for Business and Government (M-RCBG Associate Working Paper).

Masamba, Magalie L, « Legal Review of Contractual Agreements on African Debt » (2023) 2023 African Forum and Network on Debt and Development (Policy Paper).

Mattlin, Mikael & Matti Nojonen, « Conditionality in Chinese Bilateral Lending » (15 Juin 2011) Rochester, NY.

Moses, Oyintarelado et al, « A New State of Lending: Chinese loans to Africa » (2023) 2023:19 Boston University Global Development Policy Center (GCI Policy Brief).

Nye, Alexander & June Rhee, « The Limits of the G20's Debt Service Suspension Initiative » (2020) 2020 Yale School of Management (Yale Program on Financial Stability).

OECD, « OECD Debt Transparency Initiative: Trends, challenges and progress », OECD Business and Finance Policy Papers 03, (26 Mai 2022).

Oppenheim, Jeremy, « Mobilizing private finance for sustainable infrastructure » (2017) Global Economic Development.

PwC, « Post-DDEP: how do banks intend to build back? » (2023) 2023 PwC (2023 PwC Ghana Banking Survey Report).

Rhodes, William R et al, « Private Sector Engagement and Equitable Burden Sharing: A New Paradigm » (2023), Bretton Woods Committee.

Ruckert, Arne, « From the Heavily Indebted Poor Country (HIPC) to the Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI): Inclusive Neoliberalism and Accumulation by Subsidization », Canadian Political Science Association, (2008).

Rudyak, Marina & Yunnan Chen, « China's lending landscape and approach to debt relief » (2021) 2021 ODI Global (ODI emerging analysis).

Saungweme, Talknice & Nicholas M. Odhiambo, « Public debt service and economic growth: A survey of international literature », Applied Econometrics and International Development, (Janvier 2018).

Schlegl, Matthias, Christoph Trebesch & Mark L J Wright, « The Seniority Structure of Sovereign Debt » (2019) National Bureau of Economic Research.

Talero, Blanca Ximena, « Potential Statutory Options to Encourage Private Sector Creditor Participation in the Common Framework » (2022) World Bank Group.

Tax Justice Network Africa, « The Role of Private Creditors in Kenya's Public Debt Problem », Africa Centre for People Institutions and Society, (Septembre 2022).

Teachout, Matthieu & Céline Zipfel, « The economic impact of COVID-19 lockdowns in sub-Saharan Africa », International Growth Centre, (Mai 2020).

UNCTAD, « A world of debt 2024: A growing burden to global prosperity » (2024) UN Trade and Development.

UNCTAD, « External debt sustainability and development » (2024) 79: Macroeconomic policy questions UN.

UNDP, « Sub-Saharan Africa Needs to Collect More Taxes and Spend Better », United Nations Development Programme, (Juillet 2024).

UNESCO, « Closing the gap - Ensuring there are enough qualified and supported teachers », (2021) UNESCO.

Vines, Alex, Creon Butler & Yu Jie, « The response to debt distress in Africa and the role of China », Royal Institute of International Affairs, (15 Décembre 2022).

World Bank, « Global Sovereign Debt Roundtable - Compendium of GSDR Common Understanding on Technical Issues » (2024) 2024:189643 World Bank Group (Report).

World Bank Group, « Debt Report 2020 », World Bank, (Avril 2020).

Yeboah, Samuel, « Unmasking the Storm: An In-Depth Analysis of Covid-19's Economic Ripple Effect on Ghana » (2023) 2023 Munich Personal RePEc Archive (MPRA Paper).

Zandstra, Deborah, Jon Zonis & Simon James, « New ICMA sovereign collective action and pari passu clauses » (2014) Clifford Chance (Briefing Note).

Zhongxia, Jin, « China Development Finance Seminar » (2024) 1 Finance Development Lab.

Zucker-Marques, Marina, Ulrich Volz & Kevin P Gallagher, « Debt relief by Multilateral lenders: Why, How and How Much? » (2023) Debt Relief for a Green and Inclusive Recovery.

#### 4. Sources en ligne

Aboneaaj, Rakan, Jocilyn Estes & Clemence Landers, « The ABCs of Sovereign Debt Relief » (2022) Centre for Global Development, en ligne : <https://www.cgdev.org/publication/abcs-sovereign-debt-relief>.

Addis Standard, « Ethiopia's total public debt soars by a quarter in five years, reaches \$68.9 billion by end of 2024 » (21 Janvier 2025), en ligne : <https://addisstandard.com/ethiopias-total-public-debt-soars-by-a-quarter-in-five-years-reaches-68-9-billion-by-end-of-2024/>.

Amendolagine, Vito, Andrea Presbitero & Roberta Rabelotti, « Chinese infrastructure lending and Africa's global value chain participation » (19 Décembre 2024), en ligne: CEPR <https://cepr.org/voxeu/columns/chinese-infrastructure-lending-and-africas-global-value-chain-participation>.

Bain, Robert, « Chad gets debt rescheduling, not relief, and is left dependent on oil revenues » (8 Décembre 2022), en ligne: Bretton Woods Project <https://www.brettonwoodsproject.org/2022/12/chad-gets-debt-rescheduling-not-relief-and-is-left-dependent-on-oil-revenues/>.

Birr Metrics, « Ethiopia Enters Official Default: \$33 Million Bond Payment Missed - Birr Metrics » (26 Décembre 2023), en ligne : <https://birrmetrics.com/ethiopia-default-33m/>.

Bradlow, Danny, Kevin P Gallagher & Marina Zucker-Marques, « Easing Africa's debt burdens: a fresh approach, based on an old idea » (26 Septembre 2024), en ligne: The Conversation <http://theconversation.com/easing-africas-debt-burdens-a-fresh-approach-based-on-an-old-idea-239427>.

Bradlow, Danny & Lisa Sachs, « Africa's development banks are being undermined: the continent will pay the price » (27 Juin 2025), en ligne: The Conversation <http://theconversation.com/africas-development-banks-are-being-undermined-the-continent-will-pay-the-price-259404>.

Broto, Carmen, « Which factors affect sovereign credit ratings? » (21 Mai 2015), en ligne: World Economic Forum <https://www.weforum.org/stories/2015/05/which-factors-affect-sovereign-credit-ratings/>.

Bruce, Emmanuel, « Ghana approves \$2.8 billion debt relief deal with creditor nations », Reuters (25 Juin 2025) en ligne : <https://www.reuters.com/world/africa/ghana-approves-28-billion-debt-relief-deal-with-creditor-nations-2025-06-25/>.

BU Global Development Policy Ctr, « Breaking the Taboo: How Multilateral Development Banks Can Participate in Debt Relief » (10 Octobre 2023), en ligne: China-Glob South Proj <https://chinaglobalsouth.com/analysis/breaking-the-taboo-how-multilateral-development-banks-can-participate-in-debt-relief/>.

Chandrasekhar, CP, « Lessons from a Zambian Stand-off – IDEAs » (19 Janvier 2024), en ligne: International Development Economics Associates Ltd <https://www.networkideas.org/news-analysis/2024/01/lessons-from-a-zambian-stand-off/>.

Chen, Vanessa, « What China's New Lending Policy Means for Africa », Harvard Political Review (28 Janvier 2025).

Collard, George, « Debt restructurings get more rational, but private lenders are still groping in the dark » (24 Octobre 2024), en ligne: GlobalMarkets <https://www.globalcapital.com/globalmarkets/article/2dxhlwnc4q7alz35vu0ao/emerging-markets/debt-restructurings-get-more-rational-but-private-lenders-are-still-groping-in-the-dark>.

Comelli, Fabio et al, « How to Avoid a Debt Crisis in Sub-Saharan Africa » (Septembre 2023), en ligne: IMF <https://www.imf.org/en/News/Articles/2023/09/26/cf-how-to-avoid-a-debt-crisis-in-sub-saharan-africa>.

Cruz, Andrés de la et al, « Cleary Gottlieb | Litigation in the Age of Collective Action Clauses » (Septembre 2021), en ligne: Cleary Gottlieb <https://content.clearygottlieb.com/sovereigns/sovereign-debt-articles/litigation-in-the-age-of-collective-action-clauses/>.

Debt Justice, « African governments owe three times more debt to private lenders than China - Debt Justice » (11 Juillet 2022), en ligne : <https://debtjustice.org.uk/press-release/african-governments-owe-three-times-more-debt-to-private-lenders-than-china>.

Devere Zambia, « Zambia bond deal rejected by official creditors » (Novembre 2023), en ligne : <https://www.devere-zambia.co.zm/news/Zambia-bond-deal-rejected-by-official-creditors>.

Direction générale du Trésor, « China's Position Among Lenders in Sub-Saharan Africa » (8 Novembre 2021), en ligne : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2021/11/08/china-s-position-among-lenders-in-sub-saharan-africa>.

Do Rosario, Jorgelina, « Ethiopia Bondholders Reject 18% Haircut Proposal as Unreasonable », *Bloomberg.com* (3 octobre 2024) , en ligne : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2024-10-03/ethiopia-bondholders-reject-18-haircut-proposal-as-unreasonable>.

Dowd, Miriam, « FocusEconomics Awards Interview – Dennis Shen, Chair of the Macroeconomic Council (Scope Ratings) » (7 Mars 2025), en ligne: FocusEconomics <https://www.focus-economics.com/blog/awards-interview-shen-scope-ratings/>.

Dragidella, Rron, « Can China forge a neo-gramscian counter-hegemony? » (7 janvier 2024), en ligne: CAMR <https://www.camr.sk/2024/01/07/can-china-forge-a-neo-gramscian-counter-hegemony/>.

Eickhoff, Karoline, Rainer Thiele, « Debt Relief in Africa: Conflicting Interests Between the West and China Hinder Multilateral Solutions », (15 Juin 2023) en ligne: Stiftung Wissenschaft und Politik SWP <https://www.swp-berlin.org/publikation/mta-spotlight-25-debt-relief-in-africa>.

Endeshaw, Dawit & Duncan Miriri, « Ethiopia clinches initial deal with official creditors amid bondholder standoff », Reuters (21 Mars 2025) en ligne : <https://www.reuters.com/world/africa/ethiopia-reaches-agreement-principle-with-official-creditors-state-finance-2025-03-21/>.

Esealuka, Ronalds, « Why Eurobond Holders Got Haircut In Ghana » (1 Août 2024), en ligne: DataPro Ltd <https://datapronigeria.com/why-eurobond-holders-got-haircut-in-ghana/>.

Fiala, Olivier, « Coronavirus could push over 40 million children globally into poverty » (22 Avril 2020), en ligne: Save the Children International <https://www.savethechildren.net/blog/coronavirus-could-push-over-40-million-children-globally-poverty>.

G20 Italy, « The Common Framework for debt treatment beyond the DSSI », en ligne: MEF <https://www.mef.gov.it/en/G20-Italy/common-framework.html>.

George, Libby & Karin Strohecker, Battle over « baby multilaterals » may trap Zambia, Ghana in longer debt default, Reuters (24 Avril 2025) en ligne : <https://www.reuters.com/world/africa/battle-over-baby-multilaterals-may-trap-zambia-ghana-longer-debt-default-2025-04-24/>.

Gill, Stephen, « Global Organic Crisis and Geopolitics » (août 2015), en ligne (Stephen Gill News): <https://stephengill.com/news/?p=28>.

Gill, Stephen, « The Constitution of Global Capitalism » (2000) International Studies Association Department of Political Science York University, en ligne : <https://ciaotest.cc.columbia.edu/isa/gis01/>.

GNA, « Ghana completes external debt restructuring with Eurobond holders » (3 Octobre 2024), en ligne: Ghana News Agency <https://gna.org.gh/2024/10/ghana-completes-external-debt-restructuring-with-eurobond-holders/>.

Grigorian, David A, « A Modified Common Framework for Restructuring Sovereign Debt » (Avril 2024), en ligne: Centre for Global Development <https://www.cgdev.org/blog/modified-common-framework-restructuring-sovereign-debt>.

Harcourt, Sara, Jorge Rivera & Fiona Robertson, « African Debt » (Février 2025), en ligne: ONE Campaign <https://data.one.org/analysis/african-debt>.

Human Rights Watch, « African Governments Falling Short on Healthcare Funding | Human Rights Watch » (26 Avril 2024), en ligne : <https://www.hrw.org/news/2024/04/26/african-governments-falling-short-on-healthcare-funding>.

International Monetary Fund, « Global Sovereign Debt Roundtable Co-Chairs Press Statement » (Avril 2023), en ligne: IMF <https://www.imf.org/en/News/Articles/2023/04/12/pr23117-global-sovereign-debt-roundtable-cochairs-press-stmt>.

International Monetary Fund, « IMF Reaches Staff-Level Agreement with Chad on a Four-Year Program Under Extended Credit Facility (ECF) and Extended Fund Facility (EFF) » (Janvier 2021), en ligne: IMF <https://www.imf.org/en/News/Articles/2021/01/27/pr2126-chad-imf-reaches-agreement-on-4-year-program-under-ecf-and-eff>.

International Monetary Fund, « IMF Staff completes Discussions for a US\$115 Million Disbursement to Chad in response to the COVID-19 Pandemic » (Avril 2020), en ligne: IMF

<https://www.imf.org/en/News/Articles/2020/04/08/pr20139-chad-imf-staff-completes-discussions-for-a-us-115-million-disbursement-in-response-covid-19>.

International Monetary Fund, « Questions and Answers on the Global Sovereign Debt Roundtable » (Janvier 2025), en ligne: IMF <https://www.imf.org/en/About/FAQ/gsd-roundtable>.

International Monetary Fund, « Understanding Sovereign Debt in Africa Options and Opportunities » (Avril 2024), en ligne: IMF Connect <https://www.imfconnect.org/content/imf/en/annual-meetings/calendar/open/2024/04/16/183749.html>.

Jones, Marc, « IMF moves to blunt Chinese debt deal delays with lending policy change », Reuters (17 Avril 2024) en ligne : <https://www.reuters.com/world/imf-board-backs-key-change-lending-into-official-arrears-policy-2024-04-17/>.

Jones, Marc, « Zambia’s troubled debt restructuring efforts », Reuters (21 novembre 2023) en ligne : <https://www.reuters.com/world/africa/zambias-troubled-debt-restructuring-efforts-2023-11-21/>.

Kearse, Nicole, « Navigating today’s debt restructuring landscape » (5 Juillet 2024), en ligne: African Business <https://african.business/2024/07/finance-services/navigating-todays-debt-restructuring-landscape>.

Kearse, Nicole, « The DSSI, Defaults and Credit Ratings: A Primer | ALSF Academy » (Juin 2020), en ligne : <https://alsf.academy/blog/dssi-defaults-and-credit-ratings-primer>.

Kebret, Etsehiwot & Hannah Ryder, « China’s Debt Relief Position Is Actually Reasonable », en ligne : <https://thediplomat.com/2023/02/chinas-debt-relief-position-is-actually-reasonable/>.

Kéfi, Walid, « Sub-Saharan Africa Faces \$20bn Interest Bill on Public Debt in 2025 » (Avril 2025), en ligne: Ecofin Agency <https://www.ecofinagency.com/public-management/2904-46697-sub-saharan-africa-faces-20bn-interest-bill-on-public-debt-in-2025>.

Kluiver, Jana de, « Navigating the complex terrain of China-Africa debt relations » (Novembre 2023), en ligne: Institute for Security Studies <https://issafrica.org/iss-today/navigating-the-complex-terrain-of-china-africa-debt-relations>.

Makhmatova, Solikha, « Zambia’s debt turnaround » (Janvier 2025), en ligne: ISS Africa Futures <https://futures.issafrica.org/blog/2025/Zambias-debt-turnaround>.

Ministry of Foreign Affairs of the People’s Republic of China « Foreign Ministry Spokesperson Mao Ning’s Regular Press Conference on September 10, 2024 » (10 Septembre 2024), en ligne : [https://www.mfa.gov.cn/eng/xw/fyrbt/202409/t20240910\\_11488370.html](https://www.mfa.gov.cn/eng/xw/fyrbt/202409/t20240910_11488370.html).

Miriri, Duncan, « Ethiopia bondholders say IMF report « artificially » creates solvency issue », Reuters (17 Février 2025) en ligne : <https://www.reuters.com/world/africa/ethiopia-bondholders-committee-say-imf-report-contains-significant-flaws-2025-02-17/>.

Miriri, Duncan, « Key issues on Ethiopia's road to debt restructuring » (19 Août 2024), en ligne: CNBC Africa <https://www.cnbcfranca.com/2024/key-issues-on-ethiopias-road-to-debt-restructuring/>.

Miriri, Duncan & George Obulutsa, « Ethiopia bondholders reject government's \$1 bln bond restructuring outline » (3 Octobre 2024), en ligne : <https://www.cnbcfranca.com/2024/ethiopia-bondholders-reject-governments-1-bln-bond-restructuring-outline/>.

Mithia, Catherine, « Ethiopia's Debt Crisis: What Next? | African Forum and Network On Debt and Development » (Août 2024), en ligne : <https://afrodad.org/news-events/articles/ethiopias-debt-crisis-what-next>.

Mnongya, Rosemary, « African Agency and Strategies for Effective Engagement with China » (7 Mai 2024), en ligne: Africa-China Centre <https://africachinacentre.org/african-agency-and-strategies-for-effective-engagement-with-china/>.

Moore, Gyude, « Will China Play Its Part in Addressing African Debt Distress? », en ligne: Centre for Global Development <https://www.cgdev.org/blog/will-china-play-its-part-addressing-african-debt-distress>.

Munevar, Daniel, « IIF Private creditor participation proposal: A cure worse than the disease » (2 Juin 2020), en ligne: Eurodad [https://www.eurodad.org/a\\_cure\\_worse\\_than\\_the\\_disease](https://www.eurodad.org/a_cure_worse_than_the_disease).

Mutize, Misheck, « African countries are bad at issuing bonds, so debt costs more than it should: what needs to change » (6 Juin 2025), en ligne: The Conversation <http://theconversation.com/african-countries-are-bad-at-issuing-bonds-so-debt-costs-more-than-it-should-what-needs-to-change-257128>.

Nachman, Allison, « Hogan Lovells cross-border, cross practice team advises the Republic of Ghana in their precedent setting Sovereign Debt Restructurings » (Octobre 2024), en ligne : <https://www.hoganlovells.com/en/news/hogan-lovells-cross-border-cross-practice-team-advises-the-republic-of-ghana-in-their-precedent-setting-sovereign-debt-restructurings>.

Ngugi, Rose et al, « Africa's Debt Priorities: A Sustainability Perspective and Required Support from the G20 », en ligne: SAIIA <https://saiia.org.za/research/africas-debt-priorities-a-sustainability-perspective-required-support-from-the-g20/>.

Nishizawa, Toshiro, « China's Double-Edged Debt Trap » (21 Septembre 2023), en ligne: Domino Theory <https://dominotheory.com/china-debt-trap/>.

Nunis, Vivienne, « Ethiopia's economy battered by Tigray war », BBC (30 Août 2021), en ligne: <https://www.bbc.com/news/world-africa-58319977>.

Olisah, Chike, « Eurobond Default: Ghana reveals restructuring terms as African bondholders committee voice support for new deal » (6 Septembre 2024), en ligne: Nairametrics <https://nairametrics.com/2024/09/06/eurobond-default-ghana-reveals-restructuring-terms-as-african-bondholders-committee-voice-support-for-new-deal/>.

Olukunle, Olubunmi Abayomi- & Adekunle Adewale, « Nigerian Eurobonds – Key Contractual Terms And Considerations For Investors » (Avril 2023), en ligne: Mondaq <https://www.mondaq.com/nigeria/financial-restructuring/1302902/nigerian-eurobonds-key-contractual-terms-and-considerations-for-investors>.

Paris Club, « Common Framework » (avril 2025), en ligne : <https://clubdeparis.org/en/communications/page/common-framework>.

Paris Club, « Common Framework: Lessons Learned and Ways Forward » (mars 2025), en ligne : <https://clubdeparis.org/en/communications/page/common-framework-lessons-learned-and-ways-forward-11-03-2025>.

Paris Club, « Joint statement of the Creditor Committee for Ghana under the Common Framework » (Mai 2023), en ligne : <https://clubdeparis.org/en/communications/press-release/joint-statement-of-the-creditor-committee-for-ghana-under-the-common>.

Paris Club, « Meeting of the creditor committee for Chad under the Common Framework » (Octobre 2022), en ligne : <https://clubdeparis.org/en/communications/press-release/meeting-of-the-creditor-committee-for-chad-under-the-common-framework-0>.

Paris Club, « What are the main principles underlying Paris Club work? » (2025), en ligne : <https://clubdeparis.org/en/communications/page/what-are-the-main-principles-underlying-paris-club-work>.

Paris Club, « What is the Common Framework? » (2025), en ligne : <https://clubdeparis.org/en/communications/page/common-framework>.

Perry, Nick, Arnaud Louis & Mark Brown, « China’s Stance on Multilateral Debt Relief Could Weaken MDBs’ Preferred Creditor Status », en ligne : <https://www.fitchratings.com/research/sovereigns/chinas-stance-on-multilateral-debt-relief-could-weaken-mdbs-preferred-creditor-status-04-04-2023>.

Presbitero, Andrea F, Dennis Essers & Danny Cassimon, « Why are debtor countries hesitant to participate in debt relief initiatives? » (Novembre 2023), en ligne: FinDevLab [https://findevlab.org/news\\_and\\_event/why-are-debtor-countries-hesitant-to-participate-in-debt-relief-initiatives/](https://findevlab.org/news_and_event/why-are-debtor-countries-hesitant-to-participate-in-debt-relief-initiatives/).

Raji, Rafiq, « African Debt Restructurings Need to Gather Pace », (Février 2024) en ligne: ISPI <https://www.ispionline.it/en/publication/african-debt-restructurings-need-to-gather-pace-165191>.

Reis, Lohanna, « What is the Select Paris Club and How does it Coordinate the Renegotiation of External Debts of Developing Countries » (20 Novembre 2023), en ligne: Atlas Report <https://atlas-report.com/what-is-the-select-paris-club-and-how-does-it-coordinate-the-renegotiation-of-external-debts-of-developing-countries/>.

Ruehl, John P, « Comparing How The West And China Offer Loans To Developing Countries – OpEd » (18 Novembre 2023), en ligne: Eurasia Review <https://www.eurasiareview.com/18112023-comparing-how-the-west-and-china-offer-loans-to-developing-countries-oped/>.

S W I swissinfoch, « Glencore opens talks with Chad on debt overhaul » (16 Octobre 2021), en ligne : <https://www.swissinfo.ch/eng/business/glencore-opens-talks-with-chad-on-debt-overhaul/47033660>.

Savage, Rachel, « Sub-Saharan Africa debt levels to fall but new funding scarce, says IMF », Reuters (19 Avril 2024) en ligne : <https://www.reuters.com/world/africa/sub-saharan-africa-debt-levels-fall-new-funding-scarce-says-imf-2024-04-19/>.

Savage, Rachel, « Zambia’s bondholders slam IMF debt relief targets as “arbitrary” | Reuters » (Septembre 2022), en ligne : <https://www.reuters.com/world/africa/zambias-bondholders-slam-imf-debt-relief-targets-arbitrary-2022-09-14/>.

Savage, Rachel, Bhargav Acharya & Karin Strohecker, « Zambia says international bond deal can’t be implemented at this time » (20 Novembre 2023), en ligne: CNBC Africa <https://www.cnbc.com/2023/zambia-says-international-bond-deal-cant-be-implemented-at-this-time/>.

Saudi Arabia Ministry of Finance, « Co-chaired by France and Saudi Arabia The creditor committee for Chad meet to discuss Debt treatment for Chad under the Common Framework for Debt Treatments beyond the DSSI », en ligne : [https://www.mof.gov.sa:443/en/MediaCenter/news/Pages/news\\_07012022.aspx](https://www.mof.gov.sa:443/en/MediaCenter/news/Pages/news_07012022.aspx).

Selassie, Abebe Aemro & Hakobyan Shushanik, « Six Charts Show the Challenges Faced by Sub-Saharan Africa » (Avril 2021), en ligne: IMF <https://www.imf.org/en/News/Articles/2021/04/12/na041521-six-charts-show-the-challenges-faced-by-sub-saharan-africa>.

Seyoum, Yared, « Ethiopia Opts for Maturity Extensions as Debt Restructuring Deal Nears Completion - Birr Metrics » (23 Juin 2025), en ligne : <https://birrmetrics.com/ethiopia-opts-for-maturity-extensions-as-debt-restructuring-deal-nears-completion/>.

Shalal, Andrea, « IMF says Chad debt deal cuts risks, protects against oil price fall » (Novembre 2022), en ligne: financialpost <https://financialpost.com/pmn/business-pmn/imf-says-chad-debt-deal-cuts-risks-protects-against-oil-price-fall>.

Siwale, Twivwe, « One year on: Zambian economy during COVID-19 » (18 Mars 2021), en ligne: International Growth Centre <https://www.theigc.org/blogs/one-year-zambian-economy-during-covid-19>.

Sokpoh, Aurore, Nora Chirikure & Jason Rosario Braganza, « Africa’s Debt Landscape: Scope for Sustainability » (3 Mars 2022), en ligne: Africa Policy Research Initiative <https://afripoli.org/africas-debt-landscape-scope-for-sustainability>.

Strohecker, Karin & Libby George, « Official creditors grant Ethiopia more time to pay debt, no write-down » (4 Avril 2025), en ligne : <https://www.cnbcfrance.com/2025/official-creditors-grant-ethiopia-more-time-to-pay-debt-no-write-down/>.

Tadias Magazine, « S&P Joins Fitch in Downgrade of Ethiopia on Debt Issue », en ligne : <http://www.tadias.com/02/09/2021/africa-report-ethiopia-debt-restructuring-plan-faces-hurdles-of-transparency/>.

Tcherneva, Pavlina, « Whatever It Takes: How Neoliberalism Hijacked the Public Purse », en ligne: Post-Neoliberalism <https://www.postneoliberalism.org/articles/whatever-it-takes-how-neoliberalism-hijacked-the-public-purse/>.

Trebesch, Christoph, « Sovereign debt in Africa: large interest rate differences across creditors » (Mai 2023), en ligne: Kiel Institute <https://www.ifw-kiel.de/publications/news/sovereign-debt-in-africa-large-interest-rate-differences-across-creditors/>.

Usman, Zainab, « What Do We Know About Chinese Lending in Africa? » (Juin 2021), en ligne: Carnegie Endowment for International Peace <https://carnegieendowment.org/research/2021/06/what-do-we-know-about-chinese-lending-in-africa?lang=en>.

Vieira, Luiz, « Private lenders resist to Ethiopia's debt relief » (15 Avril 2025), en ligne: Bretton Woods Project <https://www.brettonwoodsproject.org/2025/04/private-lenders-resistance-to-ethiopia-debt-relief-highlights-urgent-need-for-debt-architecture-reform/>.

Westcott, Nick, « Africa in a multipolar world » (11 Octobre 2024), en ligne: African Arguments <https://africanarguments.org/2024/10/africa-in-a-multipolar-world/>.

Wiedebrüg, Anahí, Yanne Horas & Fernando Morra, « Tackling Liquidity and Debt Challenges in Developing Countries: Key takeaways from the Global Sovereign Debt Roundtable » (Octobre 2024), en ligne: International Institute for Sustainable Development <https://www.iisd.org/articles/explainer/tackling-liquidity-challenges-global-sovereign-debt-roundtable>.

World Bank, « World Bank Confirms Economic Downturn in Sub-Saharan Africa, Outlines Key Policies Needed for Recovery », en ligne (Text/HTML): World Bank <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2020/10/08/world-bank-confirms-economic-downturn-in-sub-saharan-africa-outlines-key-policies-needed-for-recovery>.

World Bank Group, « COVID-19 (Coronavirus) Drives Sub-Saharan Africa Toward First Recession in 25 Years » (Avril 2020), en ligne (Text/HTML): World Bank <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2020/04/09/covid-19-coronavirus-drives-sub-saharan-africa-toward-first-recession-in-25-years>.

World Bank Group, « Debt Service Suspension Initiative », en ligne (Text/HTML): World Bank <https://www.worldbank.org/en/topic/debt/brief/covid-19-debt-service-suspension-initiative>.

Wu, Yu-Shan, « Reporting on China in Africa is too binary. What needs to be done to fix it » (28 Avril 2019), en ligne: The Conversation <http://theconversation.com/reporting-on-china-in-africa-is-too-binary-what-needs-to-be-done-to-fix-it-115644>.

Xinhua, « Spokesperson: China actively helps Africa ease debt repayment pressure | [english.scio.gov.cn](http://english.scio.gov.cn) », en ligne : [http://english.scio.gov.cn/pressroom/2024-09/11/content\\_117420838.html](http://english.scio.gov.cn/pressroom/2024-09/11/content_117420838.html).

Yewondwossen, Muluken, « Ethiopia's G20 Common Framework debt restructuring expected to conclude by June » (6 Mai 2025), en ligne: Capital Newspaper <https://capitalethiopia.com/2025/05/06/ethiopias-g20-common-framework-debt-restructuring-expected-to-conclude-by-june/>.

Yieke, Lennox, « Kenya's Ruto rethinks debt problem after tax plans scuttled » (24 Juillet 2024), en ligne: African Business <https://african.business/2024/07/politics/kenyas-ruto-rethinks-debt-problem-after-tax-plans-scuttled>.